

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

123<sup>e</sup> année

30 novembre

1991

No 48

Québec 

# SENTENCES ARBITRALES DE LA FONCTION PUBLIQUE



«Sentences arbitrales de la fonction publique» regroupe les décisions touchant les différentes unités de négociation du secteur public. Ce document, publié mensuellement, vise à fournir aux utilisateurs un instrument de travail complet et à jour. Il présente les sentences selon l'ordre de dépôt au Greffe des tribunaux d'arbitrage de la fonction publique et y joint deux index qui facilitent la consultation, l'un alphabétique des noms des parties, l'autre par sujets.

Destiné plus particulièrement aux personnes oeuvrant dans le domaine des relations de travail des secteurs publics et parapublics, il intéressera également les conseillers en relations industrielles, les arbitres en matière de griefs, les avocats spécialisés en droit du travail des grandes institutions, des municipalités, des entreprises privées, etc.

**Conseil du trésor**  
**Greffe des tribunaux d'arbitrage**

Abonnement annuel  
**105 \$ (1 an)**  
**190 \$ (2 ans)**

Numéro à l'unité  
**10,50 \$ + taxes**

#### GRATUIT

Tout abonnement ou réabonnement aux *Sentences arbitrales de la fonction publique* reçu avant le 1<sup>er</sup> janvier 1992, donne droit à un *Agenda d'art 1992 du Musée du Québec*.



## BON D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Quant.	Titre	Prix unitaire	Total
	<b>Sentences arbitrales de la fonction publique</b>	1 an	<b>105 \$</b>
		2 ans	<b>190 \$</b>

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées :

Numéro : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Abonnement et information

Les Publications du Québec  
Service à la clientèle  
Division des abonnements  
Case postale 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Tél : (514) 948-1222  
(Sans frais) 1 800 465-9266  
Télécopieur : (514) 278-3030

#### Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de  
- Les Publications du Québec -  
Prix et conditions de vente  
modifiables sans préavis  
Les prix indiqués sont établis en  
dollars canadiens

**Québec**



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

123<sup>e</sup> année  
30 novembre 1991  
No 48

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'  
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'  
Assurance-récolte, Loi sur l'  
Avis divers  
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le  
Compagnies, Loi sur les  
Compagnies étrangères, Loi sur les  
Coopératives, Loi sur les  
Curatelle publique, Loi sur la  
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les  
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les  
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un  
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la  
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les  
Syndicats professionnels, Loi sur les  
Vente à la folle enchère  
Ventes par shérif  
Ventes pour taxes, avis de publication

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication\*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction\*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes\*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire\*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

**Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:**

Division de la *Gazette officielle*  
1279, boul. Charest Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Québec G1N 4K7  
Téléphone: (418) 644-7795

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements\*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle  
Division des abonnements  
C.P. 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

\* Taxes non comprises

## TABLE DES MATIÈRES

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES (Délégation) 4355

### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

CANTON D'ORFORD (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4355  
 M.R.C. DE ROUVILLE (Prolongation de délai pour examiner et approuver un plan d'urbanisme) 4356  
 MUNICIPALITÉ DE BROME (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANGE-GARDIEN (Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme) 4355  
 MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4356  
 VILLE DE BLAINVILLE (Nouveau délai pour modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage) 4356  
 VILLE DE GRANBY (Nouveau délai pour permettre d'adopter un règlement de zonage) 4356  
 VILLE DE MELOCHEVILLE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4356  
 VILLE DE MERCIER (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4356  
 VILLE DE SAINTE-JULIE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme) 4356  
 VILLE DE SUTTON (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme) 4356

### ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES BLEUETS SELON LE SYSTÈME COLLECTIF (Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte) 4357  
 PROGRAMME D'ASSURANCE DES CÉRÉALES CULTIVÉES POUR LA SEMENCE (Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte) 4357

PROGRAMME D'ASSURANCE DES POMMES DE TERRE (Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte) 4357

PROGRAMME D'ASSURANCE DES RÉCOLTES DE GRANDE CULTURE SELON LE SYSTÈME COLLECTIF (Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte) 4358

### AVIS DIVERS

AMICI DI PADRE PIO E DELLE SUE OPERE (L.P.) 4360  
 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Rachat d'obligations) 4358  
 GROUPE LAHORI AHMADI EN ISLAM INC. (L.P.) 4359  
 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR (Convention de fusion) 4359  
 LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Convention de fusion) 4359  
 LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Demande de continuation) 4359  
 L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE GATINEAU-HULL (Changement de nom) 4360  
 LES AMIS DU PÈRE PIO ET DE SES OEUVRES (L.P.) 4360  
 NATIONAL INSURANCE COMPANY (Demande de conversion et de fusion) 4361  
 SELECTA NATIONALE D'ASSURANCES INC. (Demande de conversion et de fusion) 4361  
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES (Demande de conversion et de fusion) 4361  
 SUCCESSION GEORGES COUTURE (Bénéfice d'inventaire) 4360  
 SUCCESSION PIERRE-THOMAS LEMIRE (Bénéfice d'inventaire) 4361  
 SUCCESSION ROSALIA PAULINE LEMAY (Bénéfice d'inventaire) 4360  
 SUCCESSION YVON TURCOTTE (Bénéfice d'inventaire) 4360  
 VILLE DE MONTRÉAL (Rachat d'obligations) 4360  
 VILLE D'ANJOU (Rues et ruelles) 4361

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### ACCORDÉS

Marie Flore Line Nault 4363

#### DEMANDES

Adam Emmanuel Cenitogoya 4363  
 Bang Seang Cheng 4363  
 Christeen Robert 4363  
 Claude Bourque 4363  
 Diane Thibault dit Tessier 4363  
 Doris Grondin 4363  
 Éric Simoneau 4363  
 François Gauvin 4363

Gérard Frégault	4364	2431-6358 QUÉBEC INC.	4407
Huytry Lor	4364	2433-1340 QUÉBEC INC.	4407
Isabelle Tarte	4364	2436-8730 QUÉBEC INC.	4407
Jean Dominic Saint-Denis	4364	2436-9142 QUÉBEC INC.	4407
Jean Kamanzi Kayitakibwa	4364	2440-3339 QUÉBEC INC.	4407
Joseph Laurent Guy Bérubé	4364	2440-3347 QUÉBEC INC.	4408
Joseph Léonidas Guy Caron	4364	2525-4863 QUÉBEC INC.	4408
Joseph Russel Bertrand Desrosiers dit Paulo	4364	2531-8817 QUÉBEC INC.	4408
Léonard Faucher	4364	2545-0156 QUÉBEC INC.	4408
Marie Colette Lorraine Elaine Reid	4365	2548-0401 QUÉBEC INC.	4408
Marie Lucie Nathalie Patry	4365	2548-8248 QUÉBEC INC.	4408
Marie Pierre Anne Paradis	4365	2619-6196 QUÉBEC INC.	4408
Marie-Thérèse Villeneuve	4365	2632-8641 QUÉBEC INC.	4408
Pâquerette Bergeron	4365	2641-0977 QUÉBEC INC.	4408
Slawomir Dzindzio	4365	2642-4531 QUÉBEC INC.	4408
Suzanne Bruneau	4365	2642-9704 QUÉBEC INC.	4408
Suzanne Dorval	4365	2646-7845 QUÉBEC INC.	4409
Tanya Carol Di Girolamo	4365	2732-9176 QUÉBEC INC.	4409
Vicki Lussier	4366	ACTI-FUSION INC.	4409
Zohrab Jimmy Vilbousian	4366	ASSOCIATION DES AGENTS DU SYNDICAT DES	
		PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE INC.	4409
<b>COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES</b>		ASSURANCE CONDOMINIUMS DU CANADA -	
		LEVESQUE - LTÉE	4409
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE</b>		ATELIER SYLMAR INC.	4409
<b>CONSTITUTION</b>	4367	AU JARDIN VERT INC.	4409
		AU RENDEZ-VOUS 18 INC.	4409
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE</b>		AUTOMOBILES JANCEL INC.	4409
<b>CONTINUATION</b>	4383	C.S.G. ELECTRONIC SYSTEMS LTD.	4410
		CAM RENOVATIONS INC.	4414
		CIRCUL-AIRE INC.	4409
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE</b>		CLUB DE MOTOCROSS DE BELLECOMBE	4410
<b>FUSION</b>	4385	CLUB DES JEUNES AMI-ES (J.A.)	4410
		COMINEC INC.	4410
		CONCEPTION RÉNOVATION SMGB INC.	4410
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE</b>		CONSTRUCTION A.F.L. INC.	4410
<b>MODIFICATION</b>	4386	DE L'ORME CONSTRUCTION LTÉE	4410
		ENTREPRISE PIERRE & LISE LASALLE INC.	4410
<b>COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES</b>		ENTREPRISES MICHEL BABINEAU INC.	4410
		FERMES RICHRIVER INC.	4410
<b>LETTRES PATENTES</b>	4397	FOURRURES PAUL JODOIN INC.	4410
		GÉRARD RIVARD INC.	4411
		GESTION BOVEL INC.	4411
<b>LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES</b>	4402	GESTION FONCIÈRE VAL BOISÉ INC.	4411
		GESTION JAGRO INC.	4411
<b>COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES</b>		GESTION SYLGUYAN INC.	4411
		GESTION THIBODEAU-FORTIER INC.	4411
		GRACIEN OUELLET INC.	4411
<b>CHANGEMENT DE DÉNOMINATION</b>		GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES-	
<b>SOCIALE (Article 21)</b>	4403	JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU	4411
		HÉBERT AJUSTEMENT (JOLIETTE) INC.	4411
<b>DISSOLUTION (Article 28)</b>		INVESTISSEMENTS RILDEN INC.	4411
		INVESTISSEMENTS TRANS-WORLD 388 INC.	4412
2645-2763 QUÉBEC INC. ( <i>Annulation de</i>		JEAN CLAUDE DURAND LTÉE	4412
<i>dissolution</i> )	4407	JEAN MIGNAULT INC.	4412
<b>DISSOLUTION (Article 28)</b>	4407	JOAILLIERS LION INC.	4412
		LAFLEUR & LAFLAMME (1979) INC.	4412
<b>DISSOLUTION — DEMANDES DE</b>		LA SOURCE D'AUTRAY ENR.	4412
		LEFEBVRE & SÉGUIN CONSTRUCTION INC.	4412
1864-4682 QUÉBEC INC.	4407	LE GROUPE BECDOR INC.	4412
2313-1204 QUÉBEC INC.	4407	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	4412
2328-2916 QUÉBEC INC.	4407	LES CONSULTANTS JLG INC.	4412
2426-8450 QUÉBEC INC.	4407	LES DESSINS MING SHAN INC.	4412
		LES DISTRIBUTIONS RITA CÔTÉ INC.	4413
		LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES P.B.P. INC.	4413

LES ÉTABLISSEMENTS ST-FRANÇOIS INC.	4413	COOPÉRATIVE D'AUTO-ACTUALISATION DE QUÉBEC (Constitution)	4417
LES IMMEUBLES SAM & WILLIAM INC.	4413	COOPÉRATIVE DE «CONFECTION ADSTOCK» ST-DANIEL (Liquidation)	4419
LES INDUSTRIES BEAUNIER INC.	4413	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEUR DE RADISSON (Dissolution)	4419
LES PLACEMENTS BREM INC.	4413	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE ST-PROSPER (Modification)	4418
L.G. BUREAUTIQUE INC.	4413	COOPÉRATIVE DE FABRICATION «LES LEURRES RÉGAL» (Dissolution)	4419
LIGUE DE HOCKEY SENIOR DE CHARLEVOIX	4413	COOPÉRATIVE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Constitution)	4417
LIONEL LAUZON INC.	4413	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL SOIE-CONCEPT (Constitution)	4417
LOCATION CHAMPAGNE INC.	4413	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS EN AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET URBAIN, LE BUREAU (Constitution)	4417
LOCATION NAVISTAL INC.	4414	COOPÉRATIVE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL (Constitution)	4417
MING SHAN DESIGN INC.	4412	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE CHAMPI-TEMIS (Constitution)	4417
MOBILIER INFORMATIQUE HORS-SÉRIE	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION AUX DEUX OLIVIERS (Constitution)	4417
MÔTEL ADMIRAL INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION BRIN DE VIE DE QUÉBEC (Modification)	4418
NOVASCRIPT INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION GRANDCHASOU (Constitution)	4417
P.B.P. REALTY INC.	4413	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ESPLANADE DE SHERBROOKE (Constitution)	4417
PROGRAMME D'INTERVENTION VOLONTAIRE EN TOXICOMANIE PIVOT INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION MGR BRUNEAULT DE NICOLET (Constitution)	4417
RÉNOVATIONS CAM INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION PORTE-BONHEUR (Modification)	4418
ROD MASSICOTTE INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION SAINT-DENIS (MONTRÉAL) (Constitution)	4417
ROLLAND CHALUT INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION «3620 FULLUM» (Constitution)	4417
ROSAIRE GIRARD ET FILS TRANSPORT INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LABYRINTHE» (Constitution)	4417
ROULOBEC INC.	4414	COOPÉRATIVE D'HABITATION «VILLE-MARIE» (Constitution)	4417
SACS WARWICK INC.	4414	COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MANICOUAGAN-OUTARDES (Modification)	4418
SALON DE COIFFURE KÉBOURG INC.	4415	CO-OP «LA BALANCE» GROSSISTE EN ALIMENTS NATURELS (MONTRÉAL) (Liquidation)	4418
SIMON CÔTÉ DÉBOSELAGE INC.	4415	LA COOP D'HABITATION «CHEZ-SOI» DE DOLBEAU (Constitution)	4417
SOCIÉTÉ DE GESTION G. BLOUIN INC.	4415	LA COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE L'ASCENSION (Liquidation)	4419
STATION DE SERVICE STE-VICTOIRE INC.	4415	LOWER NORTH SHORE COMMUNITY SEAFOODS COOP (Constitution)	4417
SUPPLÉMENTS 2000 INC.	4415	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMÉLIORATION DES TERRES DE STE-CLAIRE (Liquidation)	4419
SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES C.S.G. LTÉE	4410		
TAPIS S. DOYON INC.	4415		
TRA-MINES INC.	4415		
TRANSPORT AZADE DUGUAY INC.	4415		
TRANSPORT GILLES MARIER INC.	4415		
UNIWELD (1986) INC.	4415		
<b>COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES</b>			
<b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)</b>	4416		
<b>COOPÉRATIVES — LOI SUR LES</b>			
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE LAFLÈCHE DE TROIS-RIVIÈRES (Dissolution)	4418		
ATELIERS MANU-ELLES, ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE BAIE-ST-PAUL (Dissolution)	4418		
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE CADILLAC (Liquidation)	4418		
COOP ALIMENTAIRE CHRÉTIENNE (Dissolution)	4418		
COOP DE CONSOMMATION DES EMPLOYÉS DE CANADAIR BOMBARDIER (Constitution)	4417		
COOP TÉLÉ-CABLE DE SAINT-ADALBERT (Constitution)	4417		
COOPÉRATIVE COMMUNAUTAIRE DE FRUITS DE MER DE LA BASSE CÔTE-NORD (Constitution)	4417		
COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS L'ANCRAGE DE STE-ANNE-DES MONTS (Dissolution)	4419		
COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (Dissolution)	4419		
		<b>CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA</b>	
		<b>AVIS DE QUALITÉ</b>	
		1625-0946 Québec Inc.	4422
		2152-4293 Québec Inc.	4421

2317-3248 Québec Inc.	4422	PAQUET, Jules	4422
2620-2184 Québec Inc.	4422	Parkway Development Inc.	4421
Automobiles Claude Bergeron Inc.	4421	Paroisse de Saint-Ignace de Loyola	4421
BAILLARGEON, F-Denis	4420	Paul A. Charette Inc.	4421
BÉDARD-LEBLANC, Rachel	4420	PÉPIN, Jacques	4422
Bio-Centre Trois-Rivières Inc.	4421	Place. Émile Ancil Inc.	4421
Boillard & Marcoux Inc.	4422	Propriétaire inconnu (Plan R-394-1, R.D.P.)	4420
CARON-BERTRAND, Pauline	4421	Servi-Dent Inc.	4422
CHAREST, Peggy May	4420	Services Canins du Château Inc.	4421
CLAIRMONT, Germain	4422	SIMONEAU, Gérard	4422
Const. Jean-Marc Rhéaume Inc.	4421	Sociétaire introuvable (C. Pop. Marie-Reine-des-	
COOK, Margaret	4420	Coeurs)	4420
CÔTÉ, Léo	4422	Ste-Dorothée Devel. Corporation	4421
CÔTÉ, Rodrigue	4420	ST-GERMAIN, Carole	4422
CÔTÉ-CAMPAGNA, Rose-A.	4420	SUSZKO-KOZUB, Mary	4420
CROTEAU, Jean	4420	Traverse Lotbinière Deschambault Ferry Inc.	4421
CYR, Alain	4422	Trimerec Inc.	4421
DAOUST, Danielle	4422	Village de Saint-Flavien	4421
DE LIMA, Marie-Rose alias Azilda Charest	4420	Ville de Baie d'Urfé	4420
Deltair Corporation	4421	Ville de Beaupré	4420
Denis Marine Inc.	4421	Ville de Cap de la Madeleine	4420
DIONNE, René	4422	Ville de Dolbeau	4420
Domaine Belarmon Inc.	4421	Ville de Grande-Rivière	4420
DUBILLARD, Henry	4422	Ville de Jonquière	4420
FONTAINE, Normand	4422	Ville de l'Épiphanie	4420
FRAPPIER, Jacques	4422	Ville de Magog	4421
GAGNON, Ferdinand	4422	Ville de Repentigny	4421
Garage Gilbert Inc.	4421	Ville de Richelieu	4421
Germaben Inc.	4421	Ville de Sainte-Julie	4421
Gestion Châteaumont Inc.	4421	Ville de Saint-Constant	4421
Gestion Florent Gingras Inc.	4421	Ville de Saint-Félicien	4421
Geston Roulec Inc.	4421	Ville de Saint-Gabriel	4421
GILLIS, Margaret C.	4420	Ville de Saint-Romuald	4421
GOUIN, René	4422	Ville de Vaudreuil	4421
GRENIER, Carl	4421	VOISARD, Alice	4420
GRONDINES, Thérèse	4422	Yves Larivière Inc.	4422
G.C. Delude Menuiserie Inc.	4421		
Herve Therrien Inc.	4421		
HOULE, Marcel	4420		
Labo Photo Joliette inc.	4421		
LAMOUREUX, Omer	4422		
LANDRY, Jacques	4422		
LARIVIÈRE-LAROUCHE, Olympe	4422		
Le Forestier de l'Assomption Inc.	4421		
LEBRASSEUR, François	4422		
Les Entreprises Deft Inc.	4422		
Les Habitations Belleville Inc.	4421		
Les installations Électriques Robert Gagné Ltée	4422		
Les Placements X.X.M. Inc.	4421		
Les Placements Hirgi Inc.	4421		
Litho-Choi Inc.	4421		
Maison Duval Ltée	4421		
Manoir Taschereau Inc.	4422		
MERCIER, Denis	4422		
Meubec Inc.	4421		
Municipalité de La Doré	4421		
Municipalité de l'Île Bizard	4420		
Municipalité de Sainte-Thérèse de Gaspé	4421		
Municipalité de Saint-Jean Port Joli	4421		
Municipalité de Saint-Léon de Standon	4421		
Municipalité de Saint-Ubalde	4421		
NEAULT, GUY	4422		
Newtrend Devel. Corp.	4421		
NORMANDIN, Norma	4420		
		<b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>	
		AGAGUK DISTRIBUTION LIMITED PARTNERSHIP	4423
		FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 2	4423
		FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	4423
		FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 4	4423
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION AGAGUK INC.	4423
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 2	4423
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 3	4423
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 4	4423
		CANADA TRUSTCO MORTGAGE COMPANY (Changement d'agent principal)	4424
		HYPOTHÈQUES TRUSTCO CANADA (Changement d'agent principal)	4424
		LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST (Changement d'agent principal)	4424
		THE CANADA TRUST COMPANY (Changement d'agent principal)	4424

**POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS  
— LOI SUR LES**

**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article  
5)** 4424

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ —  
AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

SUCCESSION GÉRARD MORISSETTE 4425  
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES 4425

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU  
QUÉBEC**

**PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET  
NON PARTICIPANTS**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON  
PARTICIPANTS 4425

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES  
— LOI CONCERNANT LES**

**REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE** 4427

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —  
LOI SUR LES**

FÉDÉRATION DES APICULTEURS DU QUÉBEC  
(*Changement de nom*) 4427

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES  
MOULINS (*Formation*) 4427

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE  
AÉROSPATIALE HOCHELAGA INC. (*Formation*) 4427

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-  
RIVIÈRES (*Changement de nom*) 4427

**VENTE À LA FOLLE ENCHÈRE**

BERTRAND c. DAIGLE 4428

**VENTES PAR SHÉRIF**

**ABITIBI**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE  
COMMERCE c. LES IMMEUBLES TARDIF INC.  
*ET AL.* 4428

**BEAUHARNOIS**

CAISSE POPULAIRE DE DORION c.  
BLANCHETTE *ET AL.* 4429

**HULL**

CAISSE POPULAIRE DE GRACEFIELD c.  
THISDELLE 4429  
MCGUIRE MORIN c. 1855-5185 QUÉBEC INC. 4430  
STANTON c. GAGNON 4429

**KAMOURASKA**

CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER c. TARDIF  
*ET AL.* 4433

MILLIARD c. MILLIARD *ET AL.* 4434

**MONTREAL**

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c.  
CIARALLO 4436

GAZ MÉTROPOLITAIN INC. c. 163239 CANADA  
INC. 4435

PIRCIO *ET AL.* c. ARCOBELLI *ET AL.* 4434

**QUÉBEC**

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-MALO  
c. BOVIN *ET AL.* 4436

LA SUCCESSION DE PAUL-ÉMILE BERNIER c.  
TREMBLAY 4437

PETITCLERC c. MATHIEU 4437

**TERREBONNE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES  
GESTIONS DANIEL CHOUINARD INC. *ET AL.* 4438

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. OUCH *ET  
AL.* 4438

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. SOCIÉTÉ  
DE GESTION CLAUDE MAGNAN INC. 4439

PAROISSE DE SAINTE-AGATHE c. SCHNEIDER 4438

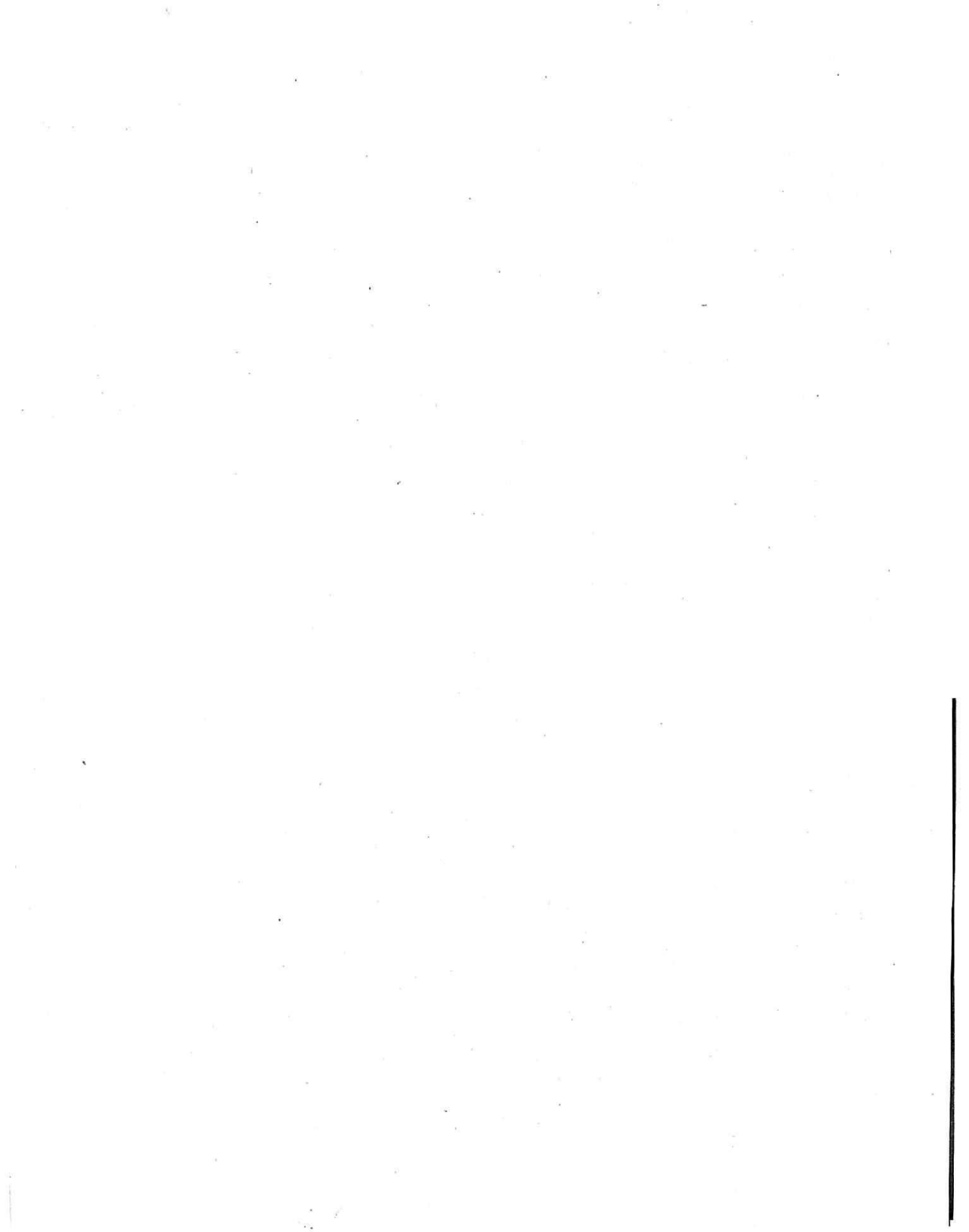
**TROIS-RIVIÈRES**

PLOURDE c. MONGRAIN 4439

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE  
PUBLICATION**

VILLE DE SAINTE-ADÈLE 4440

VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 4440



## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Ministère de l'Énergie et des Ressources

Je, Lise Bacon, ministre, étant la plus haute autorité au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources, dont l'adresse est 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Charlesbourg, G1H 6R1, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Louise Labelle, secrétaire du ministère, 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Charlesbourg, G1H 6R1, tél.: 643-4676, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Charlesbourg, le 18 novembre 1991

3252 *La ministre de l'Énergie et des Ressources,*  
LISE BACON

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Canton d'Orford

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1992, pour permettre à la municipalité du canton d'Orford d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Memphrémagog.

Québec, le 13 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Brome

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Brome pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 13 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Calixa-Lavallée

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 novembre

1991, le délai prescrit à la municipalité de Calixa-Lavallée pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Lajemmerais.

Québec, le 13 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de La Doré

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 janvier 1992, pour permettre à la municipalité de La Doré d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 13 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 13 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Saint-Ange-Gardien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 6 janvier 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Ange-Gardien d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Rouville.

Québec, le 12 novembre 1991

3246 *Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 7 janvier 1992, le délai pour permettre à la municipalité de Saint-Mathieu-de-

Rioux d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 13 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Municipalité de Taschereau

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1992, le délai prescrit à la municipalité de Taschereau pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 7 novembre 1991

3246

*Le ministre des Affaires municipales,*  
*responsable de l'Habitation,*  
CLAUDE RYAN

#### Municipalité régionale de comté de Rouville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 2 janvier 1992, le délai prescrit au conseil de la municipalité régionale de comté de Rouville pour examiner et, le cas échéant, approuver le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Québec, le 12 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Blainville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai jusqu'au 15 décembre 1991 à la ville de Blainville pour modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour les rendre conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et les transmettre à la municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville.

Québec, le 11 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Granby

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1992, pour permettre à la ville de Granby d'adopter à l'égard de son territoire un règlement de zonage

conforme à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Québec, le 12 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Melocheville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 23 janvier 1992, le délai prescrit à la ville de Melocheville pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Québec, le 12 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Mercier

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 août 1992, pour permettre à la ville de Mercier d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Québec, le 12 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Sainte-Julie

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 11 décembre 1991, le délai pour permettre à la ville de Sainte-Julie d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Lajemmerais.

Québec, le 12 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUC

#### Ville de Sutton

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 17 décembre 1991, le délai prescrit à la ville de Sutton pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux

objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 13 novembre 1991

3246

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDUK

## Assurance-récolte — Loi sur l'

### Programme d'assurance des bleuets selon le système collectif

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

#### 1. Prix unitaires: (\$/kilogramme)

Option 1: 0,56 \$/kilogramme  
Option 2: 0,45 \$/kilogramme  
Option 3: 0,34 \$/kilogramme

#### 2. Taux de cotisation:

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés est fixé à 9 %. Le taux de cotisation des anciens assurés est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Lévis, le 11 novembre 1991

76462

*Le secrétaire général,*  
JEAN-MARC LAFRANCE

### Programme d'assurance des céréales cultivées pour la semence

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires, les taux de cotisation et taux d'escompte suivants:

#### 1. Prix unitaires:

Les prix unitaires sont établis par \$ les 1 000 kilogrammes de semence pedigree commercialisable.

Option 1: 210 \$ les 1 000 kilogrammes;  
Option 2: 170 \$ les 1 000 kilogrammes;  
Option 3: 125 \$ les 1 000 kilogrammes;

#### 2. Taux de cotisation:

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés pour le blé, l'orge et l'avoine est respectivement fixé à 5 %, 5 % et 2,75 %. Le taux de cotisation des anciens assurés pour chacune des catégories de récolte assurée est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation

représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

#### 3. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Le taux d'escompte est fonction de la date à laquelle est encaissable le chèque couvrant le montant de cotisation exigible:

- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 28 février 1992: 6 %;
- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 31 mars 1992: 3 %.

Lévis, le 11 novembre 1991

76461

*Le secrétaire général,*  
JEAN-MARC LAFRANCE

### Programme d'assurance des pommes de terre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

#### 1. Prix unitaires:

Les prix unitaires sont établis en \$ par tonne métrique:

Pommes de terre	Option 1	Option 2	Option 3
De semence	140 \$	112 \$	84 \$
De table	140 \$	112 \$	84 \$

#### 2. Taux de cotisation (pommes de terre de semence et de table):

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés est fixé à 6,75 %; le taux de cotisation des anciens assurés est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

#### 3. Taux d'escompte (pommes de terre de semence et de table):

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Le taux d'escompte est fonction de la date à laquelle est encaissable le chèque couvrant le montant de cotisation exigible:

- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 28 février 1992: 6 %;
- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 31 mars 1992: 3 %.

Lévis, le 11 novembre 1991

76463

*Le secrétaire général,*  
JEAN-MARC LAFRANCE

### Programme d'assurance des récoltes de grande culture selon le système collectif

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

#### 1. Prix unitaires:

Les prix unitaires sont établis en \$ par tonne métrique.

Pour le foin	Pour le maïs fourrager	Pour les céréales
option 1: 110 \$	option 1: 105 \$	option 1: 190 \$
option 2: 90 \$	option 2: 85 \$	option 2: 150 \$
option 3: 70 \$	option 3: 65 \$	option 3: 115 \$

#### 2. Taux de cotisation:

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurable. Le taux de cotisation des nouveaux assurés pour le foin, le maïs fourrager, les céréales (à l'exception de l'orge) et l'orge sont fixés à 2,0 %, 0,85 %, 2,50 % et 1,90 %. Le taux de cotisation des anciens assurés est établi pour chacune des catégories de récolte assurable en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

#### 3. Valeur de remplacement:

Lorsque au cours d'une année d'assurance dans une région donnée, il y eu un pourcentage de perte de foin indemnisable suite à des dommages imputables à l'un ou l'autre des éléments visés à l'article 24 de la loi, mais à l'exception de l'excès de pluie, la Régie paiera en outre de l'indemnité de base, une valeur de remplacement établie comme suit:

Pourcentage moyen de perte nette de la région	Valeur de remplacement à payer par tonne métrique pour perte de foin
%	\$
5	4,82
10	10,59
15	17,80
20	27,39
25	41,78
30 et plus	70,00

#### 4. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Le taux d'escompte est fonction de la date à laquelle est encaissable le chèque couvrant le montant de cotisation exigible:

- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 28 février 1992: 6 %;
- pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 31 mars 1992: 3 %.

Lévis, le 11 novembre 1991

76464

Le secrétaire général,  
JEAN-MARC LAFRANCE

## Avis divers

### Communauté urbaine de Montréal

#### Rachat d'obligations

Avis est, par les présentes, donné que la Communauté urbaine de Montréal (la « Communauté ») rachètera le 4 janvier 1991, pour les fins du fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, un montant total en principal de 800 000 \$ des obligations ci-haut mentionnées à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les obligations suivantes, à coupons en coupure de 1 000 \$ et portant le préfixe CM-, sont rachetées en totalité:

0059 0191 0262 0396 0414 0441 0444 0526 0661 0662 0677  
0681 0684 0702 0758 0770 0779 0780 0781 0783 0916 0917  
0918 0986 0988 1059 1067 1170 1234 1237 1352 1362 1378  
1526 1535 1623 1624 1634 1646 1772 1813 1869 1882 1889  
1894 1905 1912 1913 1977 2002 2009 2014 2019 2025 2047

Les obligations suivantes, à coupons en coupures de 5 000 \$ et de 25 000 \$ et entièrement nominatives, sont rachetées en totalité ou partiellement jusqu'à concurrence du montant indiqué en regard de chacune:

Obligations à coupons de 5 000 \$ portant le préfixe CV.

Numéro d'obligation	Montant racheté \$	Numéro d'obligation	Montant racheté \$
020	1 000	229	1 000
023	2 000	279	2 000
025	2 000	280	1 000
030	1 000	290	2 000
031	2 000	296	2 000
053	2 000	310	1 000
070	1 000	325	1 000
074	1 000	326	1 000
084	2 000	334	1 000
085	1 000	343	1 000
087	1 000	376	1 000
116	1 000	393	2 000
117	2 000	397	1 000
118	3 000	398	1 000
149	1 000	406	1 000
150	1 000	410	1 000
163	2 000	414	2 000
169	2 000	418	1 000
181	1 000	420	1 000
218	1 000	422	1 000
219	1 000	431	2 000
228	1 000	433	1 000

Obligations à coupons de 25 000 \$ portant le préfixe CA-

Numéro d'obligation	Montant racheté \$	Numéro d'obligation	Montant racheté \$
015	5 000	125	40 000
030	5 000	126	65 000
052	5 000	127	50 000
059	10 000	128	30 000
095	5 000	129	30 000
097	10 000	130	65 000
107	5 000	131	45 000
118	10 000	133	5 000
119	50 000	138	5 000
123	60 000	147	10 000
124	35 000	152	5 000

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations immatriculées, lesquelles seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 4 janvier 1992, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de n'importe quelle banque mentionnée à l'annexe A de la Loi sur les banques (Canada), au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus et accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt attachés échéant après le 4 janvier 1992. L'intérêt dû le 4 janvier 1992 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la Communauté émettra, à ses frais, de nouvelles obligations pour un montant total en principal égal à la partie non rachetée des obligations ainsi remises. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 4 janvier 1992, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations présentement appelées pour rachat cessera de courir.

Montréal, le 29 novembre 1991

*La secrétaire de la Communauté,*  
NICOLE LAFOND

76582

#### GROUPE LAHORI AHMADI EN ISLAM INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 10 30, constituant en corporation les requérants suivants: M. Maqbool Hussain Shah, administrateur, 6359, avenue Papineau, appartement 5, Montréal, M. Habib Ur Rahman, mécanicien, 7470, Lajeunesse, appartement 208, Montréal, Mme Fatima Maqbool Shah, infirmière, 6359, avenue Papineau, appartement 5, Montréal, sous la dénomination sociale « GROUPE LAHORI AHMADI EN ISLAM INC. ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 5 000,00.

Le siège social de la corporation est situé au 6359, avenue Papineau, bureau 5, Montréal, dans le district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2860-9840

76468

#### La Métropolitaine Générale, Compagnie d'assurance et

#### La Compagnie d'Assurance Belair

*Demande de continuation*

*Demande de fusion*

La Métropolitaine Générale, Compagnie d'assurance (la « Métropolitaine »), compagnie constituée par une loi d'intérêt privé du Parlement du Canada (c. 51, 4-5 Élisabeth II, Statuts du Canada, 1956) et régie par les dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R. c. I-15), ayant son siège social à Montréal, province de Québec, a adopté, lors d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires tenue à Montréal le 5 novembre 1991 un règlement de continuation ayant pour objet de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances de la province de Québec (L.R.Q., c. A-32) (la « Loi sur les assurances »).

La continuation de Métropolitaine en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances est assujettie à l'adoption préalable par le Sénat du Canada et la Chambre des Communes et l'entrée en vigueur d'une loi d'intérêt privé (La « Loi d'intérêt privé ») ayant pour objet d'habiliter Métropolitaine à procéder à sa continuation.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, Métropolitaine demandera à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête, de confirmer le règlement de continuation et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Métropolitaine et la Compagnie d'Assurance Belair (« Belair »), compagnie constituée en vertu de la Loi des assurances (1965 S.R.Q. c. 295), ayant son siège social à Montréal, province de Québec ont respectivement fait approuver une convention de fusion en vue de se fusionner en vertu de la Loi sur les assurances, sous la raison sociale « Compagnie d'Assurance Belair » lors d'une assemblée générale spéciale de leurs actionnaires respectifs tenue à Montréal le 5 novembre 1991.

La fusion de Métropolitaine et de Belair est assujettie à l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, à la délivrance préalable par l'inspecteur général des institutions financières des lettres patentes confirmant le règlement de continuation de Métropolitaine.

Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé et de la délivrance des lettres patentes confirmant la continuation de Métropolitaine, Métropolitaine et Belair demanderont à la ministre déléguée aux Finances du Québec, par requête commune, de confirmer la convention de fusion et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Cet avis est donné conformément aux articles 188, 197 et 200.4 de la Loi sur les assurances.

Montréal, le 6 novembre 1991

La Métropolitaine Générale,  
Compagnie d'assurance  
*Le président,*  
GILLES CLARK

La Compagnie d'Assurance Belair  
*Le président,*  
ANDRÉ FAULKNER

76140-45-4

**L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE  
GATINEAU-HULL**

Avis est donné, conformément à la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 13, que le nom de la corporation suivante: L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE GATINEAU-HULL, constituée le 1963 08 14 en vertu de la Loi précitée, est changé en celui de: L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE GATINEAU-HULL.

*L'archevêque,*  
ROGER EBACHER  
1304-1462

76469

**LES AMIS DU PÈRE PIO ET DE SES OEUVRES**

*et sa version*

**AMICI DI PADRE PIO E DELLE SUE OPERE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17, a. 19), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 11 04 constituant en corporation « LES AMIS DU PÈRE PIO ET DE SES OEUVRES et sa version AMICI DI PADRE PIO E DELLE SUE OPERE ».

Le siège social de la corporation est situé au 44, rue Guizot Ouest, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2864-6438

3245

**Succession Georges Couture**

Avis est, par les présentes, donné que la succession de monsieur Georges Couture a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, par acte passé devant Hélène Thibodeau, notaire au 880, chemin Sainte-Foy, bureau 750, Québec, G1S 2L1, le 11 novembre 1991, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le même jour, sous le numéro 1440438.

Québec, le 14 novembre 1991

76467

**Succession Rosalia Pauline Lemay**

Prenez avis que la Société pour la Prévention de la Cruauté Envers les Animaux (Canadienne) est légataire résiduaire de la succession de Rosalia Pauline Lemay, veuve de Paul-Émile Mercier, et a accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant D. Whitney, notaire, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2300, Montréal, Québec,

*Le procureur,*  
PIERRE-PAUL CÔTÉ, notaire

H3B 4T8, en date du 6 novembre 1991, et enregistré à Shawinigan le 12 novembre 1991 sous le numéro 170912.

Montréal, le 14 novembre 1991

76544

**Succession Yvon Turcotte**

Avis est, par les présentes, donné que Suzanne Vincent, domiciliée à Hull, QC, 51, du Val-Perché, ès qualités de tuteur à ses enfants mineurs, Lindsay et Nicolas Turcotte, par jugement de la Cour supérieure, district de Hull, dossier no 550-14-000255-914, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Yvon Turcotte, en son vivant de Hull, QC, 51, du Val-Perché, par acte reçu devant Geneviève Parent, notaire, le 13 octobre 1991 et enregistré à Hull, le 1<sup>er</sup> novembre 1991, sous le numéro 140881.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Geneviève Parent, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, au 500, boulevard Gréber, local 300, Gatineau, QC, J8T 7W3, tél.: 561-2224.

Après deux mois du présent avis, Suzanne Vincent paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 11 novembre 1991

76466

**Ville de Montréal**

*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « Obligations 7,5 % à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 décembre 1992 (ci-après appelées « Obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 décembre 1991, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 décembre 1991:

516603 516605 516607 516609 516611 516637 516638 516640  
516642 516645 516647 516649 516651 516652 516654 516706  
516708 516709 516711 516713 516715 516756 516758 516760  
516762 516764 516765 516767 516769 516770 516772 516774  
516776 516777 516779 516781 516783 516784 516785 516786  
516788 516790 516792 516794 516796 516798 516799 516801  
516803 516805 516807 516814 516816 516817 516819 516820  
516822 516823 516825 516826 516828 516830 516847 516848  
516850 516851 516853 516855 516882 516883 516885 516887  
516888 516890 516892 516894 516896 516897 516898 516900  
516902 516903 516905 516907 516909 516910 516919 516921  
516923 516931 516933 516935 516937 516939 516941 516943  
516944 516945 516947 516949 516962 516964 516966 516968  
516969 516970 516977 516979 516981 516983 516985 516987  
516988 516990 516991 516993 516995 516996 516997 516999  
517023 517025 517091 517092 517094 517096 517098 517100

*Le procureur,*

DAVID WHITNEY, notaire

*Le procureur,*

GENEVIÈVE PARENT, notaire

517277 517279 517280 517282 517284 517285 517287 517289  
 517291 517292 517293 517295 517597 517298 517300 517377  
 517378 517380 517382 517383 517385 517387 517389 517391  
 517393 517395 517396 517398 517477 517478 517479 517481  
 517483 517485 517487 517488 517490 517492 517494 517496  
 517498 517500 517501 517503 517504 517506 517508 517510  
 517511 517513 517514 517516 517517 517519 517521 517523  
 517524 517526 517528 517530 517559 517563 517566 517568  
 517570 517572 517574 517576 517578 517579 517580 517581  
 517583 517585 517587 517588 517590 517591 517593 517595  
 517596 517598 517600 517602 517604 517606 517607 517609  
 517610 517612 517614 517616 517617 517619 517621 517623  
 517624 517626 517628 517630 517637 517639 517641 517642  
 517643 517645 517647 517649 517651 517653 517654 517655

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$ chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 15 décembre 1991:

004591 004592 004597 004598 004599 004634

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$ chacune, portant le préfixe AD, rachetables le 15 décembre 1991:

002642 002654 002681 002683

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-Jean, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les mêmes numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 décembre 1991 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 décembre 1991.

Montréal, le 14 novembre 1991

*La directrice des finances,*  
 THIEU-QUAN HOANG

76465  
**Société nationale d'assurances**  
**et sa version anglaise**  
**National Insurance Company**  
**et**  
**Selecta nationale d'assurances Inc.**  
*Demande de conversion et de fusion*

Prenez avis que Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company, compagnie légalement constituée ayant son siège social à Montréal, et Selecta Nationale d'assurances Inc., compagnie légalement constituée ayant son siège social à Montréal, ont respectivement fait approuver une convention en vue de se convertir en compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances et de fusionner sous la raison sociale de Société nationale d'assurance inc. et sa version

anglaise National Insurance Company Inc., lors d'une assemblée générale de leurs actionnaires aux dates ci-après indiquées:

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company  
 Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Selecta nationale d'assurances Inc.  
 Date de l'assemblée générale: 22 octobre 1991

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Société nationale d'assurances et sa version anglaise National Insurance Company et Selecta nationale d'assurances Inc. ont l'intention de demander, par requête commune adressée à la ministre déléguée aux finances, de confirmer la convention et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Montréal, le 23 octobre 1991

76071-45-4  
**Succession Pierre-Thomas Lemire**

*Le secrétaire,*  
 GILLES DEMERS

Avis est, par les présentes, donné que Serge Lemire, domicilié au 813, rue Iberville, appartement 2 à Repentigny, QC, et Marc Lemire, domicilié au 6293, rue Dagenais, appartement 7 à Montréal-Nord, QC, héritiers de leur père Pierre-Thomas Lemire, en son vivant domicilié au 439, rue Thibodeau à Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Hélène Lareau, notaire, le vingt et un août mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean le vingt-deux août mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991) sous le numéro 231 684.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Hélène Lareau, notaire au 364, rue Saint-Jacques à Napierville, QC, le dix-huit octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991).

Après deux mois du présent avis, les héritiers ci-dessus paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Napierville, le 18 novembre 1991

76583

*Le procureur,*  
 HÉLÈNE LAREAU, notaire

#### Ville d'Anjou

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite ville que conformément aux dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, concernant les rues, avenues, places et boulevards, en la ville d'Anjou, ouverts au public depuis au moins dix (10) ans, lequel article 422 se lit comme suit:

#### Article 422

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chapitre C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1) et 2) ont été accomplies;

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes.

Les parties d'emprises de rue sont décrites comme suit: (voir bordereau ci-joint).

Le tout plus amplement indiqué à un plan portant le numéro 4524, préparé par monsieur Denis Durand, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1991.

Je, soussigné, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ont été accomplies; cette présente déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe « C » dudit article.

Anjou, le 24 août 1991

*Le greffier,*  
ROBERT MÉNARD

**A- Une partie du lot 473 (rue Bombardier)**

Une partie du lot originaire numéro quatre cent soixante-treize (473 Ptie) (rue Bombardier), du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par la partie du lot 475 (rue Bombardier) ci-après décrite à l'item « B », vers le sud-est par les lots 473-263, 473-262, 473-228, 473-291 et 473-290, vers le sud-ouest par le lot 473-218 (rue Bombardier) et vers le nord-ouest par le lot 1029. Mesurant vingt mètres et quatre-vingts centimètres (20,80 m) dans sa ligne nord-est, vingt-deux mètres et vingt-neuf centimètres (22,29 m) dans une ligne sud-est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux cent soixante-neuf mètres et soixante-quinze centimètres (269,75 m), quarante-sept mètres et soixante-trois centimètres (47,63 m) dans l'autre ligne sud-est, vingt et un mètres et vingt-sept centimètres (21,27 m) dans sa ligne sud-ouest, cinquante-quatre mètres et cinquante-cinq centimètres (54,55 m) dans une ligne nord-ouest et quinze mètres et cinquante-trois centimètres

(15,53 m) dans l'autre ligne nord-ouest, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux cent quarante-neuf mètres et soixante-trois centimètres (249,63 m).

Contenant en superficie mille quatre cent huit mètres carrés et deux dixièmes (1 408,2 m<sup>2</sup>).

**B- Une partie du lot 475 (rue Bombardier)**

Une partie du lot originaire numéro quatre cent soixante-quinze (475 Ptie) (rue Bombardier), du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par la partie du lot 477 (rue Bombardier) ci-après décrite à l'item « C », vers le sud-est par les lots 475-366 et 475-310 à 475-314 inclusivement et la rue 475-263 (avenue Justine-Lacoste), vers le sud-ouest par la partie du lot 473 (rue Bombardier) ci-haut décrite à l'item « A » et vers le nord-ouest par le lot 1029. Mesurant vingt mètres et douze centimètres (20,12 m) dans sa ligne nord-est, vingt mètres et soixante-dix-huit centimètres (20,78 m) dans une ligne sud-est, soixante-cinq mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (65,98 m) dans l'autre ligne sud-est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux cent soixante-neuf mètres et soixante-quinze centimètres (269,75 m), vingt mètres et quatre-vingts centimètres (20,80 m) dans sa ligne sud-ouest, soixante-six mètres et quinze centimètres (66,15 m) dans une ligne nord-ouest, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux cent quarante-neuf mètres et soixante-trois centimètres (249,63 m) et vingt mètres et soixante-quinze centimètres (20,75 m) dans l'autre ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille sept cent quarante-six mètres carrés et sept dixièmes (1 746,7 m<sup>2</sup>).

**C- Une partie du lot 477 (rue Bombardier)**

Une partie du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-sept (477 Ptie) (rue Bombardier), du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; de forme trapézoïdale, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 477 (rue Bombardier), vers le sud-est par le lot 475-552 et la rue 477-514 (rue Renaude-Lapointe), vers le sud-ouest par la partie du lot 475 (rue Bombardier) ci-haut décrite à l'item « B » et vers le nord-ouest par le lot 1029 et la rue 477-558 (rue Renaude-Lapointe). Mesurant vingt mètres et douze centimètres (20,12 m) dans sa ligne nord-est, vingt-huit mètres et quarante-quatre centimètres (28,44 m) dans sa ligne sud-est, vingt mètres et douze centimètres (20,12 m) dans sa ligne sud-ouest et vingt-huit mètres et quarante-trois centimètres (28,43 m) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie cinq cent soixante-douze mètres carrés et un dixième (572,1 m<sup>2</sup>).

74411

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Marie Flore Line Nault

Par le certificat numéro 91-556 du 6 novembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Flore-Line Neault, née le 20 mai 1967, en celui de Marie Flore Line Nault.

Sainte-Foy, le 11 novembre 1991

3247

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

#### Adam Emmanuel Cenitagoya

Prenez avis que Adam Emmanuel Cenitagoya, domicilié au 1038, Verchères, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Adam Lacomme.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 1<sup>er</sup> novembre 1991

*Le procureur du requérant,*  
NICOLE PARADIS, *avocate*

76332-47-2

#### Bang Seang Cheng

Prenez avis que Bang Seang Cheng, domicilié au 1575, rue Crevier, appartement 4, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andy Cheng.

Saint-Laurent, le 9 octobre 1991

*Les procureurs du requérant,*  
DESCÔTEAUX, JARRY, HÉBERT, *avocats*

76316-47-2

#### Christeen Robert

Prenez avis que Christeen Robert, domiciliée au 269, rue Principale Ouest, appartement 4, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chrysteek Clark.

Magog, le 11 novembre 1991

76433-48-2

*Les procureurs de la requérante,*  
GAUTHIER, BERGERON & FARIBAUT

#### Claude Bourque

Prenez avis que Claude Bourque, domicilié au 568, Notre-Dame, Repentigny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Bourk.

Repentigny, le 13 novembre 1991

76480-48-2

*Le requérant,*  
CLAUDE BOURQUE

#### Diane Thibault dit Tessier

Prenez avis que Diane Thibault dit Tessier, domiciliée au 1462, rue Émerson, appartement 1, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Tessier.

Québec, le 12 novembre 1991

*Les procureurs de la requérante,*  
MATHIEU, DUFORD, *avocats*

76552-48-2

#### Doris Grondin

Prenez avis que Doris Grondin, domiciliée au 1075, rue Mistral, appartement 25, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Doris Vallières.

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
GÉRARD SOUMEILLANT, *avocat*

76317-47-2

#### Éric Simoneau

Prenez avis que Éric Simoneau, domicilié au 11975, Monty, appartement 216, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Metras.

Montréal, le 22 novembre 1991

76530-48-2

*Le requérant,*  
ÉRIC SIMONEAU

#### François Gauvin

Prenez avis que François Gauvin, domicilié au 67, Saint-Louis, appartement 304, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en

celui de François Pilote.

Ce changement affectera aussi Catherine Gagné, son épouse.

Québec, le 14 novembre 1991

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL MARQUIS, *avocat*

76477-48-2

### Gérard Frégault

Prenez avis que Gérard Frégault, domicilié au 9165, rue de Belmont, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Raymond.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 6 novembre 1991

*Le procureur du requérant,*  
SIMON GRÉGOIRE, *avocat*

76478-48-2

### Huytry Lor

Prenez avis que Huytry Lor, domicilié au 8710, Ernest-Savignac, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Lor.

Québec, le 23 octobre 1991

*Le procureur du requérant,*  
MARC GAUCHER

76476-48-2

### Isabelle Tarte

Prenez avis que Isabelle Tarte, domiciliée au 835, Des Cormiers, Duvernay, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle T. Bellemarre.

Laval, le 12 novembre 1991

*Les procureurs de la requérante,*  
76554-48-2 SAINT-AUBIN, PLANTE, PHILIBERT & CASTONGUAY

### Jean Dominic Saint-Denis

Prenez avis que Jean Dominic Saint-Denis, domicilié au 2368, Provençal, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Dominic Lanctot.

Laval, le 12 novembre 1991

*Le procureur du requérant,*  
DIANE SPERANO, *notaire*

76501-48-2

### Jean Kamanzi Kayitakibwa

Prenez avis que Jean Kamanzi Kayitakibwa, domicilié au 141, rue Foley, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Kamanzi.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Aylmer, le 13 novembre 1991

*Le requérant,*  
76502-48-2 JEAN KAMANZI KAYITAKIBWA

### Joseph Laurent Guy Bérubé

Prenez avis que Joseph Laurent Guy Bérubé, domicilié au 4, rue Flamand, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Laurent Guy Massicotte.

Ce changement affectera aussi Valérie Leclerc-Bérubé.

Charlesbourg, le 18 octobre 1991

*Le requérant,*  
76504-48-2 JOSEPH LAURENT GUY BÉRUBÉ

### Joseph Léonidas Guy Caron

Prenez avis que Joseph Léonidas Guy Caron, domicilié au 1, rue Botrel, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Léonidas Jean-Guy Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Lévis, le 13 novembre 1991

*Le requérant,*  
76398-47-2 JOSEPH LÉONIDAS GUY CARON

### Joseph Russel Bertrand Desrosiers dit Paulo

Prenez avis que Joseph Russel Bertrand Desrosiers dit Pauloo, domicilié au 617, rue Paul-Limoges, Saint-Jérôme, J7Z 6Y1, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Desrosiers.

Saint-Jérôme, le 11 novembre 1991

*Le requérant,*  
76434-48-2 JOSEPH RUSSEL BERTRAND DESROSIERES

### Léonard Faucher

Prenez avis que Léonard Faucher, domicilié au 1859, rue Marmier, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léodore Faucher.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 4 novembre 1991

76330-47-2

*Le requérant,*  
LÉONARD FAUCHER

**Marie Colette Lorraine Elaine Reid**

Prenez avis que Marie Colette Lorraine Elaine Reid, domiciliée au 2130A, avenue de Mont Vert, Val-David, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Reid.

Montréal, le 30 octobre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
DEMETRIUS MANOLAKOS,

76331-47-2

**Marie Lucie Nathalie Patry**

Prenez avis que Marie Lucie Nathalie Patry, domiciliée au 367, chemin de la Rivière, Saint-François-Xavier-de-Brompton, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Lucie, Nathalie Beaulieu.

Saint-François-Xavier, le 28 octobre 1991

76562-48-2

*La requérante,*  
MARIE LUCIE NATHALIE PATRY

**Marie Pierre Anne Paradis**

Prenez avis que Marie Pierre Anne Paradis, domiciliée au 725, rue Turcotte, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pierrette Paradis.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Sherbrooke, le 4 novembre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
RICHARD BOURQUE, avocat

76315-47-2

**Marie-Thérèse Villeneuve**

Prenez avis que Marie-Thérèse Villeneuve, domiciliée au 285, montée Saint-Claude, Saint-Philippe-de-La Prairie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Thérèse, Juliette Villeneuve.

Saint-Philippe-de-La Prairie, le 8 novembre 1991

76397-47-2

*La requérante,*  
MARIE-THÉRÈSE VILLENEUVE

**Pâquerette Bergeron**

Prenez avis que Pâquerette Bergeron, domiciliée au 4872, rue Messier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Bergeron.

Montréal, le 11 novembre 1991

76503-48-2

*La requérante,*  
PÂQUERETTE BERGERON

**Slawomir Dzindzio**

Prenez avis que Slawomir Dzindzio, domicilié au 201, Laure-Gaudreault, Saint-Buno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jerry S. Dzindzio.

Boucherville, le 6 novembre 1991

76479-48-2

*Le procureur du requérant,*  
SUZANNE LEGAULT, notaire

**Suzanne Bruneau**

Prenez avis que Suzanne Bruneau, domiciliée au 712, Terrasse Quesnel, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Saida Iymaan Ibrahim.

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 1991

76377-47-2

*Les procureurs de la requérante,*  
FERLAND, OUELLET & PROULX

**Suzanne Dorval**

Prenez avis que Suzanne Dorval, domiciliée au 338, Price Est, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Dorval.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 7 novembre 1991

76531-48-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MORAIS, PILOTE ET GIRARD, notaires

**Tanya Carol Di Girolamo**

Prenez avis que Tanya Carol Di Girolamo, domiciliée au 10605, boulevard Saint-Michel, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tanya Carol Jerome.

Montréal, le 18 octobre 1991

*Le procureur de la requérante,*  
RAPHAEL ESPOSITO, notaire

76318-47-2

**Vicki Lussier**

Prenez avis que Vicki Lussier, domiciliée au 3632, de l'Église, Chertsey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rachel Lussier.

Joliette, le 5 novembre 1991

*Les procureurs de la requérante,*  
DUPONT, LANDREVILLE & ASSOCIÉS

76378-47-2

**Zohrab Jimmy Vilbousian**

Prenez avis que Zohrab Jimmy Vilbousian, domicilié au 4611, Notre-Dame, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Garbis Jimmy Philipossian.

Laval, le 7 novembre 1991

*Le requérant,*  
ZOHRAH JIMMY VILBOUSIAN

76386-47-2

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2865-4234 2865-4234 QUÉBEC INC.	1991 10 07	Saint-François
2867-5429 2867-5429 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-5817 2867-5817 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-5841 2867-5841 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-5973 2867-5973 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6005 2867-6005 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Beauharnois
2867-6021 2867-6021 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6146 2867-6146 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-6153 2867-6153 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Montréal
2867-6161 2867-6161 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Rimouski
2867-6195 2867-6195 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6203 2867-6203 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Longueuil
2867-6211 2867-6211 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Laval
2867-6229 2867-6229 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Iberville
2867-6237 2867-6237 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6245 2867-6245 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6252 2867-6252 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6260 2867-6260 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Laval
2867-6278 2867-6278 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-6286 2867-6286 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Labelle
2867-6294 2867-6294 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Hull
2867-6302 2867-6302 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6344 2867-6344 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6377 2867-6377 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6419 2867-6419 QUÉBEC INC.	1991 11,01	Longueuil
2867-6427 2867-6427 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6476 2867-6476 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Terrebonne
2867-6484 2867-6484 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Saint-François
2867-6492 2867-6492 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Terrebonne
2867-6534 2867-6534 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6559 2867-6559 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6575 2867-6575 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Rimouski
2867-6583 2867-6583 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Rimouski
2867-6617 2867-6617 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Longueuil
2867-6690 2867-6690 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Joliette
2867-6716 2867-6716 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6724 2867-6724 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-6732 2867-6732 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6740 2867-6740 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6757 2867-6757 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6765 2867-6765 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6773 2867-6773 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-6781 2867-6781 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6799 2867-6799 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Longueuil
2867-6807 2867-6807 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6815 2867-6815 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6823 2867-6823 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Bedford
2867-6831 2867-6831 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6849 2867-6849 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Joliette
2867-6856 2867-6856 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Joliette
2867-6864 2867-6864 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Joliette
2867-6872 2867-6872 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Chicoutimi
2867-6880 2867-6880 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Gaspé
2867-6898 2867-6898 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Terrebonne
2867-7300 2867-7300 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Montréal
2867-7417 2867-7417 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Montréal
2867-7441 2867-7441 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Laval
2867-7508 2867-7508 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Longueuil
2867-7516 2867-7516 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Montréal
2867-7524 2867-7524 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Gaspé
2867-7532 2867-7532 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Iberville
2867-7540 2867-7540 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Québec
2867-7557 2867-7557 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Bedford
2867-7565 2867-7565 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Joliette
2867-7573 2867-7573 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-7581 2867-7581 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Laval
2867-7599 2867-7599 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Laval
2867-7607 2867-7607 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Montréal
2867-7615 2867-7615 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Beauharnois
2867-7623 2867-7623 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Joliette
2867-7631 2867-7631 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Montréal
2867-7649 2867-7649 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Joliette
2867-7656 2867-7656 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Laval
2867-7664 2867-7664 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Laval
2867-7672 2867-7672 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-Hyacinthe
2867-7680 2867-7680 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-7698 2867-7698 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Longueuil
2867-7714 2867-7714 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Iberville
2867-7920 2867-7920 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Saint-Hyacinthe
2867-7938 2867-7938 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Laval
2867-7946 2867-7946 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Iberville
2867-7953 2867-7953 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Montréal
2867-7961 2867-7961 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Joliette
2867-7979 2867-7979 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Montréal
2867-8100 2867-8100 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Québec
2867-8118 2867-8118 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8126 2867-8126 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8134 2867-8134 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-8142 2867-8142 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8159 2867-8159 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8167 2867-8167 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Bonaventure
2867-8175 2867-8175 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Abitibi
2867-8183 2867-8183 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Beauharnois
2867-8191 2867-8191 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8209 2867-8209 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Trois-Rivières
2867-8217 2867-8217 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Terrebonne
2867-8225 2867-8225 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Longueuil
2867-8233 2867-8233 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8308 2867-8308 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Laval
2867-8407 2867-8407 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Montréal
2868-0999 2868-0999 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Québec
2868-3134 2868-3134 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Drummond
2868-3753 2868-3753 QUÉBEC INC.	1991 10 30	Saint-François
2868-3779 2868-3779 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Frontenac
2868-3787 2868-3787 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Joliette
2868-3795 2868-3795 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Joliette
2868-3829 2868-3829 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Joliette
2868-3845 2868-3845 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Gaspé
2868-3852 2868-3852 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Roberval
2868-3860 2868-3860 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Alma
2868-3878 2868-3878 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-3886 2868-3886 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montmagny
2868-3894 2868-3894 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montmagny
2868-3902 2868-3902 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Montmagny
2868-3910 2868-3910 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Abitibi
2868-3928 2868-3928 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Abitibi
2868-3936 2868-3936 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Roberval
2868-3977 2868-3977 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Roberval
2868-3985 2868-3985 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Alma
2868-4207 2868-4207 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Alma
2868-4215 2868-4215 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Chicoutimi
2868-4231 2868-4231 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Québec
2868-4298 2868-4298 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Québec
2868-4363 2868-4363 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Québec
2868-4454 2868-4454 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Drummond
2868-4470 2868-4470 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-4488 2868-4488 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-4793 2868-4793 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Québec
2868-4835 2868-4835 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Québec
2868-4850 2868-4850 QUÉBEC INC.	1991 11 08	Saint-Maurice
2868-4892 2868-4892 QUÉBEC INC.	1991 11 08	Québec
2868-5022 2868-5022 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Saint-François
2868-5055 2868-5055 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Rimouski
2868-5154 2868-5154 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Baie-Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-5162 2868-5162 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Baie-Comeau
2868-5188 2868-5188 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Québec
2868-5303 2868-5303 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Québec
2868-5311 2868-5311 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Joliette
2868-5329 2868-5329 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Québec
2868-5337 2868-5337 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Baie Comeau
2868-5378 2868-5378 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Drummond
2868-5386 2868-5386 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-5394 2868-5394 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Baie-Comeau
2868-5485 2868-5485 QUÉBEC INC.	1991 11 08	Saint-François
2868-5527 2868-5527 QUÉBEC INC.	1991 11 08	Québec
2868-6582 2868-6582 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Abitibi
2868-6590 2868-6590 QUÉBEC INC.	1991 11 04	Rouyn-Noranda
2868-6608 2868-6608 QUÉBEC INC.	1991 11 05	Drummond
2868-6632 2868-6632 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-6640 2868-6640 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-6657 2868-6657 QUÉBEC INC.	1991 11 06	Saint-François
2868-6665 2868-6665 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Kamouraska
2868-6673 2868-6673 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Kamouraska
2868-6681 2868-6681 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Kamouraska
2868-6699 2868-6699 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Kamouraska
2868-6707 2868-6707 QUÉBEC INC.	1991 11 07	Kamouraska
2867-6047 LE 4156 RUE ADAM INC.	1991 10 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-8043 ACOUSTIQUE DU FJORD INC.	1991 11 06	Chicoutimi
2867-6609 AGENCE DE VOYAGES STE-ANNE INC.	1991 11 04	Richelieu
2867-7151 ALEXANDRE INVESTIGATION INC.	1991 11 01	Longueuil
2868-6103 ALIMENTS SUD-OUEST INC.	1991 11 05	Beauharnois
2867-7730 ANTIROUILLE INDUSTRIEL CORROGARD INC.	1991 11 05	Laval
2867-8449 ARGENTINO SPORT INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8423 ASSURANCES BRAULT, MILLAIRE INC.	1991 11 06	Mingan
2867-6658 ATELIER MÉCANIQUE PRO-MECH INC.	1991 11 04	Longueuil
2867-7268 AVIMAGE INC.	1991 11 05	Montréal
2868-5014 A.G.R.L. FORESTERIE INC.	1991 11 01	Labelle
2868-6095 BAR LE CAUCHEMAR INC.	1991 11 06	Kamouraska
2867-6500 BIJOUTERIE YVES DUROCHER INC.	1991 10 30	Laval
2867-7789 BISTRO LE POURQUOI PAS INC.	1991 11 05	Québec
2867-5981 LES BOISÉS ADAMS INC.	1991 10 30	Bedford
2867-8431 BONWAY IMPORT/EXPORT INC.	1991 11 06	Montréal
2868-5402 BRICLABORD RÉNOVATIONS INC.	1991 11 06	Baie-Comeau
2867-8357 BRUNEAU ET PINEL INC.	1991 11 06	Bedford
2867-6906 B. VÉRONNEAU CONSTRUCTION (1991) INC.	1991 11 04	Saint-Hyacinthe
2867-7839 CÂBLODISTRIBUTION INNU INC.	1991 11 06	Mingan
2868-4348 CAMION ST-AGAPIT INC.	1991 11 04	Québec
2868-3233 CENTRE ANIMALIS INC.	1991 11 01	Saint-Hyacinthe
2867-7110 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE BONNE FORME INC.	1991 11 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-7763 CENTRE LIQUIDATION SURPLUS 20 OUEST INC.	1991 11 05	Beauharnois
2867-6468 CHARCUTERIE DE BRETAGNE INC.	1991 11 01	Terrebonne
2867-7862 CHOCOLAT ET CONFISERIES PAR PIER YVES INC.	1991 11 06	Montréal
2867-8084 CIE DE GESTION AGECE INC.	1991 11 06	Montréal
2868-5535 CLAUDE PARENT AMÉNAGEMENT COMMERCIAL INC.	1991 11 08	Québec
2868-1351 COFFRAGES M.R. INC.	1991 11 07	Beauce
2868-4413 LES CONNAISSEURS COURTIER INC.	1991 11 06	Québec
2867-6096 CONSTRUCTION MUCO (MONTRÉAL) INC.	1991 10 31	Laval
2867-7318 CONSTRUCTION RICHMOND INC.	1991 11 04	Terrebonne
2868-5238 CONSTRUCTION SHENLEY INC.	1991 11 06	Beauce
2867-7433 CONSTRUCTION STÉPHANE SARRAZIN INC.	1991 11 06	Terrebonne
2868-3811 LES CONSTRUCTIONS BRÉSOL INC.	1991 10 30	Saint-François
2867-6393 LES CONSTRUCTIONS LAVAL EST INC.	1991 10 31	Montréal
2867-5494 CONSTRUCTIONS SERRIC INC.	1991 11 04	Richelieu
2868-5006 CONSULTO INC.	1991 11 01	Québec
2868-4694 CONTRÔLE EXPERT L.L. INC.	1991 11 01	Trois-Rivières
2867-7771 CORPORATION DE COURTAGE IMMOBILIER IMMO IÈRE	1991 11 05	Montréal
2867-6567 COURTAGE R. D. INC.	1991 11 04	Saint-Hyacinthe
2868-5220 COURTAGE SIMON BÉRUBÉ INC.	1991 11 06	Québec
2868-3837 LES COURTIER EN ALIMENTATION GDS INC.	1991 10 30	Terrebonne
2867-6591 COUVREUR SIPA INC.	1991 11 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-6616 CRÉATIONS VÉRONICA INC.	1991 11 05	Montréal
2867-8019 DARINADIN INTERNATIONAL INC.	1991 11 05	Montréal
2867-8340 DÉFENSE D'AFFICHER PRÊT-À-PORTER INC.	1991 11 06	Montréal
2868-1153 LES DÉLICES DU SAUMON INC.	1991 11 01	Montréal
2868-3514 DÉNEIGEMENT GUY PLANTE INC.	1991 10 31	Québec
2867-5866 DÉNEIGEMENT M. TREMBLAY INC.	1991 10 31	Laval
2867-7276 DISTRIBUTION DANIEL OUELLET INC.	1991 11 05	Joliette
2867-7904 DISTRIBUTION MARCEL LEFEBVRE INC.	1992 01 01	Longueuil
2867-6674 DISTRIBUTIONS ANDRÉ DAIGLE INC.	1991 11 04	Longueuil
2867-8480 DISTRIBUTIONS DUPUIS & ALLAIN INC.	1991 11 07	Bonaventure
2868-3605 LES DISTRIBUTIONS GUY NORMANDIN INC.	1991 11 05	Trois-Rivières
2867-6526 DISTRIBUTIONS GUYLAIN CÔTÉ INC.	1991 10 31	Laval
2868-4496 LES DISTRIBUTIONS PIERRE LAROCHELLE INC.	1991 11 06	Saint-Maurice
2867-8035 DOUCES CIGARETTES INC.	1991 11 06	Joliette
2868-5469 DUFOUR INFORMATIQUE INC.	1991 11 07	Québec
2867-5833 ÉBÉNISTERIE CLÉMENT RIVEST INC.	1991 10 31	Joliette
2867-8068 ÉCOLE DE CONDUITE JIMMYS INC. JIMMYS DRIVING SCHOOL INC.	1991 11 05	Laval
2867-7797 EDGAR CHIASSON TRANSPORT INC.	1991 11 05	Longueuil
2867-6435 ÉLECTROSPEC INC.	1991 11 01	Richelieu
2868-5212 LES ÉLEVAGES ST-NICOLAS INC.	1991 11 06	Québec
2867-6450 ENTREPÔT DU LIT D'EAU CHICOUTIMI INC.	1991 11 01	Chicoutimi
2867-7243 LES ENTREPRISES S.BRIE INC.	1991 11 04	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-7144 ENTRETIEN LE QUARTIER DU MONDE INC.	1991 11 01	Montréal
2867-7250 ENTRETIENS DE VERGERS POMI - MAC INC.	1991 11 01	Bedford
2867-6385 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES MEDIMAGE INC.	1991 10 31	Iberville
2868-4777 LES ÉQUIPEMENTS HARDY (1991) INC.	1991 11 05	Québec
2868-4330 LES ÉQUIPEMENTS J.G.M. INC.	1991 11 04	Roberval
2868-4389 ESTIMATION WATT INC.	1992 01 01	Québec
2868-6111 LES ÉVÉNEMENTS AVANTI PLUS INC.	1991 11 06	Montréal
2867-7409 ÀFAIRE AUJOURD'HUI, INVESTISSEMENTS INC.	1991 11 04	Montréal
2868-4876 FERME BRELOND INC.	1991 11 07	Beauce
2868-4728 GALERIE 2000 INC.	1991 11 04	Québec
2868-5196 GESTION 080 INC.	1991 11 05	Québec
2867-5874 GESTION ALAIN PICARD INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-6542 GESTION CAROLAN INC.	1991 10 31	Montréal
2868-5451 GESTION CHRISTIAN ST-PIERRE INC.	1991 11 07	Saint-Hyacinthe
2867-7813 GESTION CONRAD HOULE INC.	1991 11 06	Longueuil
2868-4439 GESTION DE RECHERCHE ANDROSGEST INC.	1991 11 06	Québec
2868-4447 GESTION DE RECHERCHE VIVACGEST INC.	1991 11 06	Québec
2867-4752 GESTION DUFRESNE ET LAMBERT INC.	1991 10 30	Longueuil
2868-5493 GESTION FÉLIX LAMBERT INC.	1991 11 07	Saint-Hyacinthe
2867-7169 GESTION FRANÇOIS BINETTE INC.	1991 11 01	Terrebonne
2868-3571 GESTION GINETTE LEFEBVRE INC.	1991 11 04	Trois-Rivières
2868-4934 GESTION HENRI JOBIN INC.	1991 11 08	Québec
2867-7375 GESTION IMMO-SOULANGES INC.	1991 11 04	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-8332 GESTION INFORMATIQUE SUNCORP INC. SUNCORP COMPUTER SYSTEMS INC.	1991 11 06	Longueuil
2867-6666 GESTION JEAN DUFRESNE INC.	1991 11 04	Montréal
2867-7896 GESTION J. RAOUL LAVALLÉE INC.	1991 11 06	Montréal
2868-4272 GESTION LÉON MÉTHOT INC.	1991 10 31	Québec
2867-6369 GESTION LINE LALANDE INC.	1991 10 31	Terrebonne
2868-4918 GESTION LOUBEL INC.	1991 11 08	Québec
2867-7185 GESTION MICHEL PIGEON INC.	1991 11 01	Montréal
2868-4355 GESTION M.T.M.G. INC.	1991 11 05	Québec
2868-4751 GESTION N.O.C. INC.	1991 11 05	Frontenac
2868-3142 GESTION P.G. BRIE INC.	1991 10 30	Arthabaska
2867-6682 GESTION RENÉ LIPPÉ INC.	1991 11 04	Montréal
2868-3969 GESTION RENÉE BILODEAU INC.	1991 11 01	Beauce
2868-6137 GESTION RHÉO & MARCELLE HUARD INC.	1991 11 06	Gaspé
2868-3951 GESTION ROBERT E. LA ROCHELLE INC.	1991 11 01	Beauce
2867-7706 GESTION ROLANDE ALLAIRE INC.	1991 11 04	Montréal
2867-7391 GESTION THÉRÈSE MORISSETTE INC.	1991 11 04	Laval
2867-6310 LES GESTIONS CAMYCAR INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-7177 GESTIONS JACQUES LÉVEILLÉ INC.	1991 11 01	Laval
2868-4421 LES GESTIONS OLYMPE INC.	1991 11 06	Québec
2867-6336 LES GESTIONS R.D.R. (1991) INC.	1991 10 31	Terrebonne
2867-5825 LE GRAND RÉNOVATEUR INC.	1991 10 31	Laval
2867-5858 GROUPE CONSEIL CERPI INC.	1991 10 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-5410 GROUPE COURTIER VOYAGES (GCV) INC.	1991 11 07	Saint-Hyacinthe
2867-7888 GROUPE FINANCIER BEAUDIN INC.	1991 11 06	Laval
2867-6914 GROUPE PRODUCTIONS GLOBALES INC. GLOBAL PRODUCTIONS GROUP INC.	1991 11 05	Montréal
2868-4884 HABITATIONS EVEREST INC.	1991 11 08	Québec
2867-6518 HABITATIONS MÉNOTEC INC.	1991 10 31	Montréal
2867-8464 HÔPITAL VÉTÉRINAIRE STE-THÉRÈSE INC.	1991 11 07	Terrebonne
2867-7805 IMMEUBLES SHERIDAN INC.	1991 11 06	Richelieu
2867-7102 IMPEX TRANSPORT MONDIAL INC. IMPEX WORLD TRANSPORT INC.	1991 10 31	Laval
2868-4249 IMPORTATIONS DEROUÏ INC.	1991 10 31	Québec
2867-8324 IMPORTATIONS OLLY (QUÉBEC) INC.	1991 11 06	Montréal
2868-5428 INDUSTRIES G. Y. INC.	1991 11 07	Iberville
2867-7367 INFORMATIQUE BIT (R & D) INC.	1991 11 04	Laval
2868-0981 INFORMATIX INC.	1991 11 01	Chicoutimi
2867-5882 LES INSTALLATIONS C.J.R. INC.	1991 10 31	Terrebonne
2867-7458 INVESTBROM CONSTRUCTIONS INC.	1991 11 06	Longueuil
2867-7292 INVESTISSEMENTS CIMA INC. CIMA INVESTMENTS INC.	1991 11 15	Laval
2868-4785 INVESTISSEMENTS D. SCHWEBEL INC. D. SCHWEBEL INVESTMENTS INC.	1991 11 05	Montréal
2868-5204 INVESTISSEMENTS N. WASSER INC. N. WASSER INVESTMENTS INC.	1991 11 05	Montréal
2867-6625 JARDINAGES D.B. INC.	1991 11 04	Joliette
2867-7870 J.P. BERTRAND MAINTENANCE INC.	1991 11 06	Montréal
2868-1344 J-ROBERT BÉDARD INC.	1991 11 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-7847 LACHARITÉ, ST-ONGE ASSURANCES INC.	1991 11 06	Saint-Hyacinthe
2867-6054 LANOIE, BÉRARD INC.	1991 10 31	Saint-Hyacinthe
2868-5444 LAUGI INC.	1991 11 07	Québec
2867-8001 LAURENT VEILLEUX ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (1991) LTÉE	1991 11 05	Montréal
2868-5170 LES LINGERIES M.G. INC.	1991 11 05	Québec
2868-4686 LOCATION EURO-AM INC.	1991 11 01	Longueuil
2867-6401 LOCATION QUÉBECAR INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6351 LUK KAI CHEUNG INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-8092 LUN TAK CHAN HOLDING INC.	1991 11 06	Montréal
2867-7136 MAINTENANCE M.S.P. INC.	1991 11 01	Saint-Hyacinthe
2867-7201 MARKETING LEPARI INC.	1991 11 01	Montréal
2867-8076 MATRIX QUINCAILLERIE ET CONSTRUCTION INC. <i>MATRIX HARDWARE AND CONSTRUCTION INC.</i>	1991 11 05	Montréal
2867-6013 MICHEL MÉNARD AUDIO INC.	1991 10 31	Montréal
2867-7334 MOJA BAS CULOTTES INC.	1991 11 04	Montréal
2868-3613 MULTICAR INC.	1991 11 06	Chicoutimi
2868-4744 MULTI-PÉTROLES INC.	1991 11 05	Québec
2867-5460 M.C.L. CONSULTANT INC.	1991 11 01	Beauharnois
2868-6624 NATURO 2001 INC.	1992 01 01	Mingan
2867-5486 NETTOYAGE B.C.S. INC.	1991 11 04	Hull
2867-7987 NETTOYEUR MULTI-JETS INC.	1991 11 05	Terrebonne
2868-5048 NET-PLUS (1991) INC.	1991 11 05	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2868-1179 ORFEO MILANI & FILS, ENTREPRENEURS EN FINITION DE BÉTON INC.	1991 12 31	Chicoutimi
2867-7722 PATRICK KEIGHAN MÉCANIQUES INC.	1991 11 06	Longueuil
2868-3175 PEINTURE D.R. JULIEN INC.	1991 10 31	Montréal
2867-6088 LES PEINTURES GILLES MOREAU INC.	1991 10 31	Joliette
2868-4405 PERLE HARBOURG INC.	1991 11 06	Montréal
2868-4801 PHOTOGRAVURE POINT DE MIRE INC.	1991 11 06	Québec
2868-3688 LES PIÈCES DE CARROSSERIES CAPEX INC.	1991 11 07	Arthabaska
2867-6062 PISCINES AZUR INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-6633 LES PLACEMENTS Y.A.G. INC.	1991 11 04	Laval
2867-7219 PLANCHERS DE BOIS FRANC THÉRIAULT (1991) INC.	1991 11 01	Montréal
2868-5543 POLYVOX INC.	1991 11 08	Québec
2867-7854 UN PRIX STE-CATHERINE INC.	1991 11 06	Montréal
2868-3589 LES PRODUCTIONS DE LA GRANGE INC.	1991 11 05	Drummond
2867-8472 LES PRODUCTIONS MICHEL SÉNÉCAL INC.	1991 11 07	Montréal
2867-5999 LES PRODUITS DU MANUFACTURIER B.M.P. INC.	1991 10 31	Laval
2868-5030 LES PRODUITS FRANCIEL (1991) INC.	1991 11 04	Frontenac
2867-7821 PRODUITS INDUSTRIELS FRASER INC.	1991 11 06	Témiscamingue
2868-4397 PUBLICITÉ P.J.M. INC.	1991 11 06	Québec
2867-7326 RADIO CHIBOUGAMAU INC.	1991 11 04	Roberval
2867-7342 RADIOPHARES URBAINS INC.	1991 11 04	Laval
2868-4371 RELAIS-POURVOIRIE DU CARIACOU INC.	1991 11 01	Beauce
2867-5437 RELATION G.V. INC.	1991 11 01	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-5890 RÉNOVATION S.A.C. INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-8415 RÉNOVATIONS M.L. VERVILLE INC.	1991 11 06	Terrebonne
2867-7425 RÉPARATIONS GÉNÉRALES FELICE INC. <i>FELICE GENERAL REPAIRS INC.</i>	1991 11 06	Montréal
2867-7383 LE RÉSEAU GAZ-MÉDIC INC.	1991 11 05	Montréal
2868-4900 LA REVUE DU P.A.C. INC.	1991 11 08	Québec
2867-7755 RIA TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADA INC. <i>RIA TELECOMMUNICATIONS OF CANADA INC.</i>	1991 11 05	Montréal
2868-4926 R.D.A. INFORMATIQUE INC.	1991 11 08	Québec
2867-7284 SAC À MAIN SETA LTÉE	1991 11 05	Montréal
2867-5452 SERVICE CANADO-AMÉRIQUE D'IMMIGRATION INC.	1991 01 11	Montréal
2867-8050 SERVICES DE COUPE MICHEL INC. <i>MIKE CUTTING SERVICES INC.</i>	1991 11 06	Laval
2867-7193 LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT MOLE INC.	1991 11 01	Montréal
2867-6328 LES SERVICES DE GESTION CLAUDE BONIN INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-8027 SERVICES D'ÉDITION NOUVELLE PAGE INC.	1991 11 05	Montréal
2867-6039 SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1991 10 31	Longueuil
2867-7995 SIWI INC.	1991 11 05	Montréal
2867-6641 LA SOCIÉTÉ DE GESTION ORAC LTÉE	1991 11 04	Montréal
2868-6129 LES SPECTACLES AVANTI PLUS INC.	1991 11 06	Montréal
2867-6070 SPEQ DES CASCADES INC.	1991 10 31	Montréal
2867-7359 SPEQ R & D BIT LTÉE	1991 11 04	Laval
2867-6443 STÉLIE-GRAF INC.	1991 11 01	Longueuil
2867-7748 ST-JEAN FORD INC.	1991 11 06	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2867-7227 SUPERMARCHÉ BEAUBIEN INC.	1991 11 01	Laval
2868-4843 SUPERMARCHÉ J.P. BÉLANGER INC.	1991 11 07	Kamouraska
2867-5478 TEAM COORDINATION R. & D. INC.	1991 11 04	Montréal
2868-1088 TECHNI-CONSEIL HC INC.	1991 10 30	Rimouski
2868-3993 TÉVAK INC.	1991 11 01	Arthabaska
2868-1161 THERMOCYR INC.	1991 11 01	Beauharnois
2868-1096 TRANSBORDEMENT B.G. INC.	1991 10 30	Saint-Hyacinthe
2867-7128 TRANSPORT C.R.S. INC. C.R.S. TRANSPORT INC.	1991 11 01	Montréal
2867-5445 TRANSPORT RAY LAMARRE INC.	1991 11 01	Montréal
2868-3944 TRANSPORT ROCHO INC.	1991 11 01	Bedford
2868-1112 TRANS-COPEAUX INC.	1991 10 30	Beauce
2868-1146 LES TRAVERSIERS BOURBONNAIS INC.	1991 10 31	Hull
2867-8456 LES TRICOTS GAUTHIER INC.	1991 11 06	Saint-Hyacinthe
2868-4280 YVES GRATON CONSEILLER EN ANALYSE FINANCIÈRE INC.	1991 11 01	Québec

3234

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1501-5415 A & Y LANGEVIN INC.	1975 12 23	1991 10 31	
1359-2092 CLAURI INC.	1974 09 18	1991 11 06	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1511-1586 FLEURISTE MARIE-CLAIRE INC.	1978 02 15	1991 11 06	
1366-3802 GILLES GRENIER INC.	1975 07 29	1991 11 07	
1510-4391 LES GOUTTIÈRES UNIQUES INC.	1978 03 01	1991 11 04	
1172-6585 JACQUES SAVARD LTÉE	1962 04 17	1991 11 04	
1371-9281 JARMICY INC.	1975 04 02	1991 10 31	
1258-9180 LES MINES DE LA FAILLE HORNE LIMITÉE	1941 05 12	1991 10 30	
1479-2907 PIÈCES D'AUTOS SAMSON INC.	1977 07 08	1991 11 01	
1122-8509 PLACEMENTS COMBER INC.	1967 08 07	1991 10 31	CANDO MÉCANIQUE INC. CANDO MECHANIC INC.
1159-0031 RÉAL MARTINEAU INC.	1969 02 07	1991 11 06	
1477-0572 RENALD MCMURRAY & ASSOCIÉS INC.	1977 04 28	1991 10 08	
1505-3291 RENÉ NOËL INC.	1976 11 08	1991 10 31	LES BOUTIQUES DE GOLF G.D.L. INC.
1257-4224 SHEINER EQUITIES LTD.	1970 03 06	1991 10 31	ÉQUITÉS SHEINER LTÉE SHEINER EQUITIES LTD.
1255-3442 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DYNAMIQUE INC.	1959 03 02	1991 10 25	
1108-1742 TALENS C.A.C. INC.	1962 11 27	1991 11 07	
1109-7086 VÊTEMENTS TOUT TEMPS LTÉE	1960 10 31	1991 11 04	

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-3506 2868-3506 QUÉBEC INC.	2317-4329 QUÉBEC INC. GRAPHIQUE ALPHA INC.	1991 11 01	Montréal
2868-1245 AGENCES AGRICOLES LA SARRE INC.	AGENCES AGRICOLES LA SARRE INC. 2174-1657 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Abitibi
2868-5071 BRASSETTE DU CENTRE-VILLE INC.	2868-2987 QUÉBEC INC. GESTION ROMÉO ARSENAULT INC. BRASSETTE DU CENTRE-VILLE R.D.R. INC.	1991 11 02	Abitibi
2868-4256 CROISIÈRE MARJOLAINE INC.	CROISIÈRE MARJOLAINE INC. 2843-7432 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Chicoutimi
2868-5063 LES CUISINES CHANTECLERC INC.	FERME CENTRALE INC. LES CUISINES CHANTECLERC INC. 2744-7978 QUÉBEC INC.	1991 10 31	Montréal
2868-3563 DÉCALCOGRAPHE INC.	DÉCALCOGRAPHE INC. DÉCOR AUTO R.M. INC.	1991 11 01	Trois-Rivières
2868-6046 LES FREINS 3A INC.	LES FREINS 3A INC. MOTEUR G.S.L. INC.	1991 11 01	Longueuil
2868-3803 GELBO INC.	GELBO INC. LES BLEUETIÈRES BONNEAU INC.	1991 11 01	Roberval
2868-4702 GESTION MÉGATEC INC.	GESTION MÉGATEC INC. THERMATEC INC.	1991 11 01	Québec
2868-5105 GESTION YVES MARTINEAU INC.	GESTION YVES MARTINEAU INC. CRÉATIONS YVES MARTINEAU INC.	1991 11 01	Montréal
2868-4678 LE GROUPE LITHOCHROME INC.	LE GROUPE LITHOCHROME INC. LITHOCHROME OPTICOLEUR INC. FILMOGRAPHIE P.F. INC.	1991 11 01	Montréal
2868-6574 LES INVESTISSEMENTS SHGNL PEPIN INC.	2630-2083 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES H. PÉPIN INC.	1991 11 01	Laval
2868-1187 MARCHÉ SERGE PÉPIN INC.	MARCHÉ SERGE PÉPIN INC. LE VÉGÉTARIEN DU VILLAGE INC.	1991 10 31	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2868-1336 MÉTAL LAROCHE INC.	MÉTAL LAROCHE INC. EXCAVATION MÉGANTIC INC.	1991 11 01	Mégantic
2868-5253 MOTEL PROVENCE (1981) INC.	GESTION PROVENCE INC. MOTEL PROVENCE (1981) INC.	1991 11 06	Frontenac
2868-4306 MOTOS & SPORTS JULIEN INC.	MOTOS & SPORTS JULIEN INC. 2868-0601 QUÉBEC INC.	1991 11 01	Québec
2868-3241 PÊCHERIES J. LANGIS INC.	SOCIÉTÉ DE GESTION JACQUES LANGIS INC. PÊCHERIES J. LANGIS INC.	1991 10 30	Gaspé
2868-5089 RÉSEAU CONTINENTAL LTÉE	RÉSEAU CONTINENTAL LTÉE SERVICE D'ENTREPOSAGE VILLENEUVE, INC.	1991 11 03	Chicoutimi
2868-3183 SERVICE DE FILTRES SEFOR INC.	2866-6873 QUÉBEC INC. SERVICE DE FILTRES SEFOR INC.	1991 10 25	Laval
2868-4314 VERTDURE MÉTRO INC.	VERTDURE MÉTRO INC. VERTDURE RIVE-SUD INC.	1991 11 01	Québec
3236			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-6930 2149-6930 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1991 10 31	du district: Mégantic
2323-7001 2323-7001 QUÉBEC INC.	1985 07 08	1991 11 07	de la dénomination sociale: LES EXCAVATIONS MARIO LAPALME INC.
2412-3275 2412-3275 QUÉBEC INC.	1986 02 18	1991 10 03	du district: Longueuil
2414-7514 2414-7514 QUÉBEC INC.	1986 05 06	1991 11 01	de la dénomination sociale: TRANSPORT RELANCE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2425-0425 2425-0425 QUÉBEC INC.	1986 12 15	1991 11 01	1) de la dénomination sociale: SERVICES ADMINISTRATIFS HAINEAULT INC. 2) du district: Laval
2425-8857 2425-8857 QUÉBEC INC.	1987 01 13	1991 10 31	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2439-7028 2439-7028 QUÉBEC INC.	1986 08 21	1991 11 04	du capital-actions
2527-3566 2527-3566 QUÉBEC INC.	1987 06 17	1991 11 06	du district: Montréal
2542-6206 2542-6206 QUÉBEC INC.	1987 12 21	1991 11 01	1) de la dénomination sociale: LA SERRE À TOUT VINCENT INC. 2) du capital-actions
2547-9916 2547-9916 QUÉBEC INC.	1988 02 02	1991 11 04	de la dénomination sociale: RADIO K.A.O.S. INC.
2619-0405 2619-0405 QUÉBEC INC.	1988 05 25	1991 10 31	de la dénomination sociale: GROUPE IMMOBILIER LAROCHE (G.I.L.) INC.
2626-9183 2626-9183 QUÉBEC INC.	1988 09 19	1991 11 06	1) de la dénomination sociale: LES CONDOMINIUMS ST-SAUVEUR CLUB INC. 2) du district: Terrebonne 3) des dispositions
2635-9232 2635-9232 QUÉBEC INC.	1988 12 22	1991 11 06	du district: Longueuil
2732-3146 2732-3146 QUÉBEC INC.	1989 06 05	1991 11 07	du district: Terrebonne
2753-8636 2753-8636 QUÉBEC INC.	1990 04 25	1991 10 31	de la dénomination sociale: GÉRALD LEMAIRE & ASSOCIÉS INC.
2760-3141 2760-3141 QUÉBEC INC.	1990 07 20	1991 10 31	du district: Terrebonne
2845-2126 2845-2126 QUÉBEC INC.	1990 10 18	1991 11 05	1) du district: Laval 2) du capital-actions
2845-5228 2845-5228 QUÉBEC INC.	1990 10 29	1991 11 05	du district: Beauharnois
2848-8237 2848-8237 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 11 01	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2848-8450 2848-8450 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 10 31	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BAILLARD QUÉBEC INC. BAILLARD ENTERPRISES QUÉBEC INC.
2855-8625 2855-8625 QUÉBEC INC.	1991 04 24	1991 11 04	1) de la dénomination sociale: PHARMETICS R & D INC. 2) du capital-actions
2855-8633 2855-8633 QUÉBEC INC.	1991 04 24	1991 11 04	1) de la dénomination sociale: CURA SYSTÈMES INC. 2) du capital-actions
2856-1421 2856-1421 QUÉBEC INC.	1991 04 22	1991 11 06	du district: Québec
2857-6478 2857-6478 QUÉBEC INC.	1991 05 06	1991 10 31	de la dénomination sociale: IMMEUBLE AMARYLLIS INC.
2858-2278 2858-2278 QUÉBEC INC.	1991 05 21	1991 11 05	du district: Beauharnois
2858-2393 2858-2393 QUÉBEC INC.	1991 05 21	1991 11 05	du district: Beauharnois
2858-2724 2858-2724 QUÉBEC INC.	1991 05 23	1991 10 04	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2858-3573 2858-3573 QUÉBEC INC.	1991 05 24	1991 11 04	de la dénomination sociale: AVILEX INC.
2859-3994 2859-3994 QUÉBEC INC.	1991 06 21	1991 10 31	de la dénomination sociale: 911 CONSTRUCTION INC.
2859-5825 2859-5825 QUÉBEC INC.	1991 06 26	1991 11 06	de la dénomination sociale: LES PROMOTIONS GILLES BOUCHER INC.
2860-2654 2860-2654 QUÉBEC INC.	1991 06 06	1991 11 06	de la dénomination sociale: CONSORTIUM IMMOBILIER ACTIF INC.
2860-5111 2860-5111 QUÉBEC INC.	1991 06 18	1991 11 06	de la dénomination sociale: ASPIRATEUR DOMESTIQUE VICTORIAVILLE (1991) INC.
2860-5319 2860-5319 QUÉBEC INC.	1991 07 28	1991 11 01	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ ROBERT GAUTHIER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2861-4964 2861-4964 QUÉBEC INC.	1991 08 13	1991 11 04	de la dénomination sociale: ALIMENTATION JUTRAS INC. du district: Arthabaska
2862-4450 2862-4450 QUÉBEC INC.	1991 07 29	1991 10 31	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION A.L.T. INC. A.L.T. DISTRIBUTION INC.
2862-4955 2862-4955 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 10 31	de la dénomination sociale: ENVIRO R & D INC.
2862-8766 2862-8766 QUÉBEC INC.	1991 08 13	1991 10 29	de la dénomination sociale: MAISON DE DOLLAR...MAISON DE 1 \$.INC.
2863-7601 2863-7601 QUÉBEC INC.	1991 09 05	1991 11 01	du district: Montréal
2864-0746 2864-0746 QUÉBEC INC.	1991 08 20	1991 11 04	de la dénomination sociale: LA GESTION YVES DEMONTIGNY INC.
2864-1033 2864-1033 QUÉBEC INC.	1991 08 13	1991 11 04	1) de la dénomination sociale: ALIMENTATION DES LAURENTIDES INC. 2) du district: Laval
2865-3376 2865-3376 QUÉBEC INC.	1991 10 09	1991 11 01	de la dénomination sociale: LA CAPITALE DRUMMONDVILLE INC.
2865-4135 2865-4135 QUÉBEC INC.	1991 10 11	1991 11 08	de la dénomination sociale: STRATOS PIZZERIA INC.
2866-1650 2866-1650 QUÉBEC INC.	1991 09 26	1991 10 29	du district: Alma
2866-6667 2866-6667 QUÉBEC INC.	1991 10 11	1991 11 04	de la dénomination sociale: PRODUITS FORESTIERS TORO INC. TORO FOREST PRODUCTS INC.
2866-6907 2866-6907 QUÉBEC INC.	1991 10 08	1991 11 01	du district: Joliette
2866-8853 2866-8853 QUÉBEC INC.	1991 10 11	1991 11 04	de la dénomination sociale: BOUTIQUE ENFANTÈQUE INC.
2867-0032 2867-0032 QUÉBEC INC.	1991 10 16	1991 10 29	du district: Chicoutimi
1216-5171 ARCO IMPRESSION INC.	1971 02 19	1991 11 08	1) de la dénomination sociale: 1216-5171 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2861-6936 ATELIER DE DÉBOSSÉLAGE PARISÉ INC.	1991 08 14	1991 11 06	1) de la dénomination sociale: DÉBOSSÉLAGE PARISÉE PLUS INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 5
2418-1489 BAIE-COMEAU PLYMOUTH CHRYSLER (1989) INC.	1986 07 09	1991 11 05	de la dénomination sociale:  BAIE-COMEAU DODGE CHRYSLER INC.
2642-2154 BELLERIVE CÂBLAGE GÉNÉRAL INC.	1989 04 18	1991 11 01	1) du district: Saint-Hyacinthe 2) des dispositions
2547-2341 BISP INC.	1988 01 21	1991 11 04	de la dénomination sociale: LIMOUSINES SUPRÊME INC. SUPREME-LIMOUSINES INC.
2426-9318 CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE SPÉCIALISÉ DE MONTRÉAL INC.	1987 02 04	1991 11 04	de la dénomination sociale:  CEDILIV - CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE DE MONTRÉAL INC.
2854-2108 CENTRE DE RÉNOVATION ABITIBI INC.	1991 03 13	1991 11 04	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SINISTREL INC.
2843-4199 CENTRE DES ENFANTS DE MLE VICKY INC.	1990 12 01	1991 11 04	de la dénomination sociale: L'ATELIER DE MLE VICKY INC. MISS VICKY'S WORKSHOP INC.
2736-6442 CENTRE D'AUTOS T.G. INC.	1989 09 28	1991 11 05	de la dénomination sociale: ALIMENTATION BERNIERVILLE INC.
2325-5888 CENTRE VIDÉO VISION C.V.V. INC.	1985 08 19	1991 11 05	du capital-actions
2412-5908 CITÉ DU FER INC.	1986 02 24	1991 11 07	du district: Montréal
1845-3910 CLÔTURES LAURENTIENNES INC.	1981 04 15	1991 11 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2413-4405 COIFFURE AU SOLEIL INC.	1986 03 05	1991 10 04	de la dénomination sociale: 2413-4405 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1371-5958 COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FOURNITURE DE ROULOTTES LTÉE	1975 03 05	1991 10 31	de la dénomination sociale:  LES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION COAST (CANADA) INC. THE COAST DISTRIBUTION SYSTEM (CANADA) INC.
2638-3216 LE COMPOSITE AVANT-GARDE INC.	1989 03 23	1991 11 05	du district: Iberville
1181-7848 CONFECTION FRONTENAC INC.	1963 12 06	1991 11 01	du capital-actions
2750-4034 CONSTRUCTION MARC DROLET INC.	1990 03 19	1991 11 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2533-5902 CONSTRUCTIONS ALAIN BLANCHARD INC.	1988 02 01	1991 10 31	de la dénomination sociale: MEGOR CONSTRUCTION INC.
2617-3765 LES CONSTRUCTIONS BORIALES INC.	1988 04 25	1991 11 04	de la dénomination sociale: GESTION BATICO INC.
2846-3677 CONSULTANTS G.I.C. INC.	1990 12 17	1991 10 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2317-4014 DISTRIBUTION D.D.M. INC.	1985 02 28	1991 11 04	du capital-actions
1332-7614 D. DUMAIS & FILS INC.	1973 02 06	1991 11 07	du capital-actions
1463-8514 LES ÉDITIONS GILLES ALLARD INC.	1975 12 23	1991 11 06	de la dénomination sociale: ZAX! CONCEPT INC.
2641-2783 LES ÉDITIONS MUSICALES ATOMNIUM LTÉE	1989 03 31	1991 11 01	du district: Terrebonne
2860-5442 ENTREPRISES ANDRÉ GEMME & FILS INC.	1991 08 23	1991 11 01	de la dénomination sociale: ANDRÉ GEMME & FILS INC.
1505-0537 LES ENTREPRISES DONTIGNY & PELLETIER INC.	1977 07 05	1991 11 04	de la dénomination sociale: MARINA ST-ANICET INC.
1246-3410 LES ENTREPRISES JEAN CHOQUET INC.	1963 02 12	1991 11 01	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES J.F.G. CHOQUET INC.
2742-0983 ENTREPRISES POWERPAK INC.	1989 11 02	1991 11 04	du district: Beauharnois
2547-1327 LES ENTREPRISES RÉJEAN PARÉ INC.	1988 03 17	1991 11 05	de la dénomination sociale: RÉFRIGÉRATION MÉGANTIC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2313-5627 LES ENTREPRISES VALÈRE ROY INC.	1984 12 04	1991 11 05	de la dénomination sociale: BERTRAND PELLETIER ET FILS INC.
2841-2625 ENVIRO S.P.E.Q. INC.	1990 10 18	1991 10 31	de la dénomination sociale: SPEQ R & D BIOCAPITAL ENVIRO LTÉE
1364-0974 LES ÉQUIPEMENTS HARDY INC.	1975 06 11	1991 11 01	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES HÉTAL-PRO INC.
2165-3852 LES ESCOMPTES LECOMPTE INC.	1984 02 02	1991 11 05	des dispositions
2737-4404 EXCAVATIONS CÔTÉ INC.	1989 11 01	1991 10 31	de la dénomination sociale: CÔTÉ & C.R.T. INC.
1356-3978 FERME AVICOLE STE-CROIX LTÉE	1974 05 14	1991 11 04	du capital-actions
1642-9516 FERME BUTLER ET FILS INC.	1980 03 17	1991 10 31	du capital-actions
2851-0097 FERME GASTON MORIN & FILS INC.	1991 01 31	1991 11 05	du capital-actions
1843-1452 FERME LA CANTINIÈRE INC.	1981 02 09	1991 11 07	du capital-actions
2528-5206 FLORENT ÉLECTRIQUE INC.	1987 07 23	1991 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2533-4038 GALERIE RIVERIN-ARLOGOS ART CONTEMPORAIN INC.		1991 11 06	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 11
2159-4866 GARAGE JOSÉ TEIXIERA INC.	1983 08 29	1991 11 07	de la dénomination sociale: YAMASKA AUTO LOCATION (1991) INC.
2844-5237 GENEAST DEVELOPPEMENT INC.	1990 09 28	1991 10 23	de la dénomination sociale: MARCHÉ D'ALIMENTATION MURO INC.
2158-6060 GÉOMÉGAN INC.	1983 07 25	1991 11 04	1) du district: Mégantic 2) du capital-actions
2847-4948 GESTION D R A S S E L INC.	1990 12 03	1991 11 01	du capital-actions
2320-8119 GESTION DANIEL ROYER INC.	1985 05 10	1991 10 31	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2154-6478 GESTION JEAN-JACQUES LALIBERTÉ INC.	1983 04 27	1991 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2868-4702 GESTION MÉGATEC INC.	1991 11 01	1991 11 01	de la dénomination sociale: THERMATEC INC.
1477-5068 GESTION MURIELLE INC.	1977 05 11	1991 10 08	du capital-actions
2328-4037 GESTION SUDACAR INC.	1985 10 07	1991 11 06	du district: Montréal
1506-9487 GIANO INC.	1977 09 12	1991 11 05	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES NORMAND VENNE INC.
2546-2714 GROUPE BÉ-EXC INC.	1988 03 10	1991 10 30	du capital-actions
2760-6219 LE GROUPE COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES QUATTRO INC.	1990 07 31	1991 11 01	de la dénomination sociale: COMMUNICATIONS JACQUES OUIMETTE INC.
2617-3526 GROUPE IMMOBILIER MENDEL INC.	1988 04 25	1991 10 30	de la dénomination sociale: LE GROUPE MENDEL INC.
2757-8947 LE GROUPE R.B.G.S. INC.	1990 06 13	1991 11 04	de la dénomination sociale: LE GROUPE BÉLANGER, SAMSON & LEMIRE INC.
2627-5131 HÔTEL DU JARDIN INC.	1988 10 20	1991 11 08	de la dénomination sociale: 2627-5131 QUÉBEC INC.
1272-7855 HÔTEL MOTEL LE MIRAGE DU ROCHER PERCÉ INC.	1960 04 27	1991 11 04	de la dénomination sociale: PARC PANORAMA DE PERCÉ INC.
2422-0501 IDEQUATION MARKETING ET COMMUNICATION INC.	1986 11 18	1991 11 06	du district: Montréal
2852-8404 IMMEUBLES CADIEUX INC.	1991 04 01	1991 11 01	du capital-actions
1114-7394 INDUSTRIES KEYSTONE (1970) LTÉE	1964 06 02	1991 11 01	du capital-actions
1237-9863 INSTALLATIONS BENJAMIN INC.	1929 08 03	1991 11 05	de la dénomination sociale: LES INSTALLATIONS GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA INC.
2745-3828 INVESTISSEMENTS GAULAR INC.	1989 12 27	1991 11 05	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2544-5081 JULIEN VITRES INC.	1988 03 01	1991 11 06	de la dénomination sociale: 2544-5081 QUÉBEC INC.
2738-8149 J. P. CONTRÔLE INC.	1989 09 19	1991 11 05	1) de la dénomination sociale: CHOCOLETTE INC. 2) du district: Beauharnois
1855-6167 LABORATOIRE DURO INC.	1982 03 03	1991 11 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
1351-2348 LAURENT GARNEAU INC.	1973 12 07	1991 11 04	des dispositions
2863-5928 LIQUIDATION TATOR INC.	1991 09 01	1991 11 01	du capital-actions
2731-2099 LOCATION BICYCLES MAILLY INC.	1989 06 20	1991 11 06	1) de la dénomination sociale: GESTION GINETTE BOUCHARD INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2842-9223 LOCATION DE TAPIS ASSELIN KA-CY INC.	1990 10 23	1991 11 07	de la dénomination sociale: ASSELIN LAVO-LINGE KA-CY INC.
2760-3737 LOCA-MÉDIC INC.	1990 07 23	1991 11 04	du district: Longueuil
2638-4479 MACHINERIE LUNI INC.	1989 04 01	1991 10 30	de la dénomination sociale: MACHINERIE GILLES LUPIEN INC.
2850-0114 MAGASIN M.A.S. LTÉE	1990 12 20	1991 11 01	de la dénomination sociale: 2850-0114 QUÉBEC INC.
1251-4964 LA MAISON DES DÉBARDEURS DE MONTRÉAL INC.	1966 04 04	1991 11 07	de la dénomination sociale: 1251-4964 QUÉBEC INC.
2422-1772 MAISON MCGOWAN (1986) INC.	1986 11 17	1991 10 31	de la dénomination sociale: 2422-1772 QUÉBEC INC.
2854-6687 MARCHÉ AUX PUCES DE LA CAPITALE INC.	1991 03 26	1991 11 06	du district: Québec
2170-1941 MARTIN LAPOINTE INC.	1984 05 10	1991 11 06	du capital-actions
2857-8797 MAXI-GOLF INC.	1991 05 10	1991 11 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
2167-0401 N.R. GAUTHIER INC.	1984 03 05	1991 10 31	du district: Hull
2865-7831 PARFUMS GEORGIO STRELLI INC.	1991 09 18	1991 10 31	de la dénomination sociale: PARFUMS GIORGIO STRELLI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2536-3078 PÉTROCYCLE INC.	1987 06 12	1991 11 04	de la dénomination sociale: 2536-3078 QUÉBEC INC.
2865-9191 LES PÉTROLES A. HÉBERT INC.	1991 09 23	1991 10 31	du district: Richelieu
2423-5079 LES PLACEMENTS NERIC INC.	1986 10 30	1991 11 04	du district: Longueuil
2169-8642 LES PLACEMENTS ROCHON (1984) INC.	1984 05 04	1991 10 08	du district: Laval
2535-7047 LES PLACEMENTS V N R INC.	1987 06 03	1991 10 30	du capital-actions
2548-6911 PODIUM SPORTS INC.	1988 03 24	1991 10 04	de la dénomination sociale: 2548-6911 QUÉBEC INC.
2866-6345 POP-ÉCONOMIQUE INC.	1991 10 08	1991 11 05	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2332-7547 POULIN PONTIAC BUICK (1986) INC.	1986 01 03	1991 11 01	de la dénomination sociale: POULIN PONTIAC BUICK INC.
1116-4779 PRÉSENTOIRS DE MÉTAL AWW INC.	1956 02 15	1991 11 01	du capital-actions
1147-9482 LES PRODUITS FORESTIERS B. ET B. INC.	1968 05 15	1991 10 31	du capital-actions
2642-3467 PROTÈGE-TOIT QUÉBEC INC.	1989 04 19	1991 11 05	1) de la dénomination sociale: SOANN INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2617-2676 LES P'TITS PÂTÉS LABBÉ INC.	1988 04 22	1991 11 05	de la dénomination sociale: 2617-2676 QUÉBEC INC.
2617-4011 RÉPARATIONS G. ROY INC.	1988 04 26	1991 11 07	du district: Terrebonne
2646-7092 LES RÉPARATIONS MARSOLAIS INC.	1989 05 25	1991 10 31	de la dénomination sociale: LES CRÉATIONS MARSOLAIS INC.
2736-2003 RÉSIDENTE FUNÉRAIRE MARIO LEMAIRE INC.	1989 09 08	1991 11 05	de la dénomination sociale: CENTRE FUNÉRAIRE MARIO LEMAIRE INC.
2750-8803 RESSOURCES WILLIAM INC.	1990 04 02	1991 10 07	du capital-actions
1102-3884 RÔTISSERIE LAURIER INC.	1964 11 11	1991 10 23	du capital-actions
2759-1874 LA SABLIERE P.M.J. INC.	1990 08 24	1991 11 01	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2170-3780 SCIERIE GASTON MORIN INC.	1984 05 22	1991 11 05	du capital-actions
1363-2195 SERVICE DE PNEUS E. CÔTÉ INC.	1975 05 01	1991 11 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
2639-0286 SERVICE ÉVALUATIONS CARTIER, MILLER INC.	1989 02 13	1991 11 01	de la dénomination sociale: SERVICE ÉVALUATIONS MILLER INC.
1215-5511 SERVICE GÉNÉRAL D'AUTO CÔTÉ INC.	1970 08 26	1991 11 04	de la dénomination sociale: CAMIONS FREIGHTLINER ALMA INC.
2528-4266 LES SERVICES FISCAUX CRÉMAZIE INC.	1987 07 21	1991 11 01	du district: Laval
2618-6866 SOCIÉTÉ CAMPING-LOISIRS DU LAC PHILIPPON INC.	1988 05 16	1991 11 06	du district: Montréal
2535-7054 SOCIÉTÉ DE GESTION VADMY INC.	1987 06 03	1991 10 30	du capital-actions
2864-1496 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS R & D STÉTHOS INC.	1991 08 20	1991 11 01	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D STÉTHOS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1509-0756 SOTERM INC.	1977 11 30	1991 11 05	de la dénomination sociale: 1509-0756 QUÉBEC INC.
2866-5495 SPEQ IMAGE I INC.	1991 10 07	1991 11 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
2841-2625 SPEQ R & BIOCAPITAL ENVIRO LTÉE	1990 10 18	1991 11 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2541-6447 TABAGIE EN FÊTE INC.	1987 11 30	1991 10 31	de la dénomination sociale: BOUTIQUE COEUR DE POMME INC.
2760-4115 TCA (TECHNIQUE - CONFORT - AIR) INC.	1990 07 25	1991 11 01	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2524-7156 LES TERRASSES QUEEN INC.	1987 04 21	1991 11 01	du nombre des administrateurs: 1

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2637-9073 TRANSPORT LACIMA INC.	1989 03 02	1991 11 04	du district: Rimouski

*L'Inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3237

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-4264 ACADÉMIE YECHIVAT OR TORAH	1991 11 01	4945, Carlton, app. 3, Montréal
2868-3639 ASSOCIATION ALZHEIMER DE VICTORIANVILLE ET DES ENVIRONS	1991 11 07	Victoriaville
2868-1229 ASSOCIATION DE BOCCE DU NOUVEAU ROSEMONT	1991 11 05	6774, Pierre-Auger, Montréal
2868-4769 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES PAPETIERS DE ST-RAYMOND INC.	1991 11 05	114, des Ronces, Saint-Raymond
2868-1302 ASSOCIATION DE MARKETING DES CONCESSIONNAIRES CHEVROLET OLDSMOBILE ET GEO DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1991 11 08	31, Jacques-Cartier est, Chicoutimi
2868-3654 ASSOCIATION DES AMIS DE LA NATURE DU LAC PILON	1991 11 08	7025, chemin du Lac Pilon, Mont-Rolland
2868-1203 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL <i>VOLUNTEER ASSOCIATION OF THE MONTRÉAL MUSEUM OF FINE ARTS</i>	1991 11 05	3400, avenue du Musée, Montréal
2868-3373 ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK DU GRAND MONTRÉAL INC.	1991 11 07	2335, Guenette, Saint-Laurent
2868-3365 ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK SHERBROOKE INC.	1991 11 07	387, rue Notre-Dame est, Victoriaville
2868-5824 ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES EN MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC	1991 11 07	206, Christophe-Colomb est, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-4199 ASSOCIATION DES JOUEURS DE BRIDGE DE BOUCHERVILLE	1991 11 01	566, Marie-Victorin, Boucherville
2868-3480 ASSOCIATION DES OFFICIERS DU CORPS DE CADETS 2879 MONTREAL-NORD	1991 11 01	11121, rue Salk, Montréal-Nord
2868-6020 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CAFÉ	1991 11 05	4391, boulevard Pontbriand, Canton Rawdon
2867-7912 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC ÉCHO, MORIN HEIGHTS	1991 11 07	13, Birch, Morin Heights
2868-3498 ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU PLATEAU LAVAL	1991 11 01	Sainte-Angèle-de-Laval
2868-1195 ASSOCIATION DES RESPONSABLES D'ESPACES VERTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	1991 11 05	Jardin Van Den Hende, Université Laval, Sainte-Foy
2868-4322 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-ÉPHREM INC.	1991 11 04	28, avenue Côté, Saint-Éphrem de Tring
2868-7077 ASSOCIATION DU MODULE D'ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE DE L'U.Q.A.M., FORMATION INITIALE	1991 11 08	4000, Maupassant, Brossard
2868-3340 ASSOCIATION DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE ST-GEORGES DE BEAUCE	1991 11 05	11121, 1 <sup>re</sup> Avenue VIII, Saint-Georges
2868-3225 ASSOCIATION ITALIENNE DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL (1991)	1991 11 04	Montréal
2868-6079 ASSOCIATION SOL-AMI	1991 11 06	Rouyn-Noranda
2868-4181 ASSOCIATION TOURISTIQUE LANIEL INC.	1991 11 01	Laniel
2865-2378 CENTRE COMMUNAUTAIRE «BON COURAGE» DE PLACE BENOÎT	1991 11 06	155, Place Benoît, bureau 1, Saint-Laurent
2864-5711 LE CENTRE CORPS, ÂME ET ESPRIT	1991 11 05	1485, de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies
2865-5702 LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMÉS D'ACTES CRIMINELS DE LA RÉGION DE SHERBROOKE	1991 11 08	375, rue King ouest, Sherbrooke
2868-1328 CENTRE D'ALPHABÉTISATION D'ARGENTEUIL INC.	1991 11 08	79, rue Hammond, Lachute

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-4819 CENTRE D'ASSISTANCE À LA FORMATION ET AU RECYCLAGE PROFESSIONNEL DES IMMIGRANTS À QUÉBEC	1991 11 06	113, Pointe-aux-Lièvres, bureau A-315, Québec
2868-5121 CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE-DU-LAC	1991 11 04	201, Grande-Allée, Pointe-du-Lac
2868-1237 CENTRE D'INTERPRÉTATION FERROVIAIRE DE VALLÉE-JONCTION INC.	1991 11 06	199, rue du Moulin, Vallée-Jonction
2868-6277 CENTRE INTERNATIONAL DE LA MOTONEIGE INC.	1991 11 08	117, rue Pacifique, Saint-Gabriel
2868-3662 LE CERCLE DES FERMIERES DE MARSOUI INC.	1991 11 08	Marsoui
2868-3670 CLUB DE PLANCHE À NEIGE BAIE-COMEAU	1991 11 08	5, rue Babel, app. 2, Baie-Comeau
2868-1211 CLUB D'ÂGE D'OR DU NOUVEAU-ROSEMONT	1991 11 05	6764, Pierre-Auger, Nouveau-Rosemont
2868-5261 CLUB LES COPAINS DU LAC	1991 11 07	43, rue du Parc, Rivière-du-Loup
2868-5477 CLUB NAUTIQUE DE LA VALLÉE DE L'OR INC.	1991 11 08	855, 3 <sup>e</sup> Avenue, bureau 202, Val d'Or
2868-3621 CLUB OPTIMISTE AUBERT-GALLION	1991 11 07	2030, 25 <sup>e</sup> Rue, Aubert-Gallion
2868-3548 CLUB SANTÉ SOCCER BROMONT INC.	1991 11 05	Bromont
2868-4827 CLUB SOCIAL SANS LIMITES	1991 11 06	270, Joseph-Isabelle, app. 1, Vanier
2868-3522 CLUB SOCIAL SCOBUS SAINT-HUBERT	1991 11 01	4865, boulevard Sir Wilfrid Laurier, Saint-Hubert
2868-3647 LES COEUR À COEUR DU FOYER DE MATANE INC.	1991 11 07	150, avenue Saint-Jérôme, Matane
2868-5113 COMITÉ ACTION/PRÉVENTION CHARLESBOURG	1991 11 04	1131, avenue Béarn, Charlesbourg
2868-1120 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES JOUEURS DE HOCKEY DE LA RÉGION DE LAVAL INC.	1991 11 04	387, boulevard des Prairies, bureau 215, Laval des Rapides

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-1369 LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ LAC-ST-JEAN-EST (C.A.D.C.)	1991 11 08	200, des Pins ouest, Alma
2868-6004 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DOMAINE DU ROY	1991 11 05	Saint-Prime
2868-5139 LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SALLE MULTICULTURELLE DE VAL D'OR INC.	1991 11 05	33, 3 <sup>e</sup> Avenue, Val d'Or
2868-5279 CONFÉRENCE DES DIRECTEURS (DIRECTRICES) GÉNÉRAUX (GÉNÉRALES) DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)	1991 11 07	105, boulevard Sacré-Coeur, Hull
2868-6053 CORPORATION DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE ST-AURICE	1991 11 05	3333, Sainte-Marguerite, Trois-Rivières
2868-1070 CORPORATION ENVIRONNEMENT BÉCANCOUR INC.	1991 11 01	1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour
2868-1286 LES CRÉATIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DU QUÉBEC	1991 11 07	319, rue de Castelnau est, Montréal
2868-3399 L'ÉGLISE GREATER GRACE	1991 11 07	158, Hilton, Dollard-des-Ormeaux
2868-3407 L'ENTREPRISE DE DEMAIN À QUÉBEC	1991 11 07	11, rue Nobel, Lauzon
2868-3555 FÉDÉRATION D'ENTRAIDE DES GENS D'AFFAIRES DU QUÉBEC	1991 11 05	115, avenue Laval, Laval
2868-3167 LA FOLKO-FÊTE INTERNATIONALE DE CHICOUTIMI INC.	1991 11 01	534, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi
2868-3357 FONDATION DE LA FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC	1991 11 07	1096, rue Joliette, Longueuil
2868-3381 FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR L'APPROCHE SYSTÉMIQUE (F.R.A.S.)	1991 11 07	1100, rue Beaumont, bureau 301, Montréal
2868-4736 GROUPE AURORE	1991 11 04	1675, rue Ernest-Lapointe, app. 2, Québec
2868-4462 GROUPE «LES NOMBRILS VERTS» INC.	1991 11 07	103, rue Moisan, Saint-Augustin-de-Desmaures

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-3217 HABITATIONS NOUVELLES AVENUES	1991 11 04	5095, 9 <sup>e</sup> Avenue, Montréal
2864-8491 MAISON DES JEUNES DE LAUZON	1991 11 01	10, de Gaulle, Lévis
2868-3191 LES MÉLOGAMMES DU SUD-OUEST INC.	1991 11 04	91, Petit-Rang, Saint-Stanislas-de-Kostka
2868-5519 MODULE INTÉGRATION/RÉINTÉGRATION DE QUÉBEC INC.	1991 11 08	Québec
2868-3209 MOUVEMENT HOLISTIQUE POUR LA NAISSANCE ET LA PETITE ENFANCE A.J.V.C.	1991 11 04	Montréal
2868-1260 MOUVEMENT POUR LA SAUVEGARDE DU CENTRE PAUL-SAUVÉ (M.S.C.P.S.)	1991 11 07	5469, 9 <sup>e</sup> Avenue, Rosemont
2868-5147 PARTAGE DES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE PRIDEP	1991 11 05	1750, rue Sauriol est, Montréal
2868-1278 PLEIN AIR MAURICIE 2000 INC.	1991 11 07	Saint-Alexis-des-Monts
2868-6087 LES PROJECTIONS DU GRAND ÉCRAN	1991 11 06	643, rue Bloomfield, Outremont
2868-1138 REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DE FRANCHEVILLE	1991 11 04	749, Saint-Maurice, Trois-Rivières
2868-6061 RELANCE GASPÉSIE SUD INC.	1991 11 05	Sainte-Thérèse de Gaspé
2868-6251 REVUE L'ARC-EN-CIEL MUSICAL	1991 11 08	7160, Shelley, Montréal
2868-5501 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES RIVERAINS	1991 11 08	Petite Rivière St-François
2868-6269 TÉL-ACCÈS	1991 11 08	Montréal
2868-1294 LES TRADITIONS DU MILL POND INC.	1991 11 07	264, chemin Knowlton, Lac Brome

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2642-5439 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE VOITURES D'OCCASION DU QUÉBEC INC.	1989 03 30	1991 11 08	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES MARCHANDS DE VÉHICULES D'OCCASION DU QUÉBEC INC.
2421-5329 CENTRE DES JEUNES DE LENNOXVILLE	1986 10 27	1991 11 04	des objets
2166-7175 LE COMITÉ DE PRÉVENTION DU CRIME DE L'OUTAOUAIS INC.	1984 03 28	1991 11 01	de la dénomination sociale: LE CONSEIL DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DE L'OUTAOUAIS INC.
2736-7150 CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	1989 10 04	1991 11 08	de la dénomination sociale: CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC
2169-6034 FONDATION LES FORGES INC.	1984 05 08	1991 11 01	des objets
1233-2169 FOYER BONNE ENTENTE DE SAINT-APOLLINAIRE INC.	1968 09 05	1991 11 07	1) de la dénomination sociale: LA LIGNÉE LOTBINIÈRE 2) de la valeur des biens immobiliers
2840-5397 GARDERIE DU CENTRE HOSPITALIER ANNA LABERGE	1990 10 02	1991 11 08	de la dénomination sociale: GARDERIE CACHALOT INC.
1861-3554 LA JONCTION POUR ELLE INC.	1982 09 24	1991 11 04	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
2758-9829 LIBERTÉ DE CHOISIR	1990 08 21	1991 11 06	des objets
1852-1476 MON ONCLE D'AMÉRIQUE	1981 11 09	1991 11 01	1) des objets 2) des dispositions
1234-0527 MUSÉE D'ART DE JOLIETTE	1966 12 27	1991 11 08	de la valeur des biens immobiliers
1585-1801 SOCIÉTÉ CULTURELLE UKRAINIENNE TARAS SHEVCHENKO (PROSVITA)	1922 06 28	1991 11 06	1) des objets  2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2644-8860 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHÂTEAUGUAY INC.	1989 06 05	1991 11 01	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ROUSSILLON INC. 2) des dispositions
2750-0644 SOURCES VIVES FAMILLES MONO- PARENTALES	1990 03 06	1991 11 01	1) des objets 2) des dispositions
3239			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2417-6182 LES NOUVELLES VARIÉTÉS LYRIQUES INC.	THÉÂTRE MUSICAL DU QUÉBEC	1986 06 17
3240		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1111-4071 1111-4071 QUÉBEC INC.	1964 02 21	1991 10 30
1116-9083 1116-9083 QUÉBEC INC.	1960 09 06	1991 11 04
1122-0076 1122-0076 QUÉBEC INC.	1965 03 25	1991 10 30
2150-4329 2150-4329 QUÉBEC INC.	1983 01 18	1991 10 30
2162-1701 2162-1701 QUÉBEC INC.	1983 11 09	1991 10 30

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2316-9220 2316-9220 QUÉBEC INC.	1985 02 25	1991 10 30
2320-7236 2320-7236 QUÉBEC INC.	1985 05 07	1991 10 30
2324-5442 2324-5442 QUÉBEC INC.	1985 07 25	1991 11 04
2331-2499 2331-2499 QUÉBEC INC.	1985 11 29	1991 10 30
2415-3926 2415-3926 QUÉBEC INC.	1986 04 17	1991 10 30
2528-0520 2528-0520 QUÉBEC INC.	1987 07 08	1991 10 30
2646-8132 2646-8132 QUÉBEC INC.	1989 05 30	1991 11 04
2734-6519 2734-6519 QUÉBEC INC.	1989 08 07	1991 11 04
2749-8666 2749-8666 QUÉBEC INC.	1990 03 09	1991 10 30
2750-5718 2750-5718 QUÉBEC INC.	1990 03 20	1991 11 04
2842-4307 AGENCE DE CHAUFFEURS BASTIEN INC.	1990 09 05	1991 10 30
2741-8334 CAROBEC VENTILATION INC.	1989 10 26	1991 11 04
2845-3025 CENTRE INFORMATISÉ DE SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL INC.	1990 10 23	1991 10 30
1201-7711 CHENIL LAVAL INC.	1970 09 04	1991 10 30
2639-0260 CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE PIERRE BOUCHER INC.	1989 02 13	1991 10 30
1273-9678 CONSTRUCTIONS MARCEL PLAMONDON INC.	1971 05 31	1991 10 30
2412-4661 CONTACT JEUNE ENTREPRISE MIRABEL (C.I.E.M.) INC.	1986 02 26	1991 11 04
1282-7333 CORPORATION ROJAK	1950 12 29	1991 10 30
1307-1212 LES DAMES DE CHARITÉ DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION À MONTRÉAL	1970 07 06	1991 10 30
1641-5986 ENSEMBLE VOCAL ARS CHORALIS	1980 02 13	1991 10 30
2324-5640 ENTREPRISES ANIVAL INC.	1985 07 26	1991 10 30

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2524-2819 LES ENTREPRISES DENIS LABRIE INC.	1987 04 09	1991 11 04
2433-3924 LES ENTREPRISES G. COULOMBE INC.	1987 02 26	1991 10 30
1849-9459 LES ENTREPRISES HUARD ET MARTIN INC.	1981 09 01	1991 11 04
1271-8110 LES ENTREPRISES LDS LTÉE	1970 04 10	1991 10 30
2632-7577 ENTREPRISES REOCK INC.	1988 12 07	1991 10 30
2438-8522 LES ENTREPRISES SIMON BRAZEAU INC.	1986 07 18	1991 11 04
1160-2430 EPSM INC.	1968 06 28	1991 10 30
1198-4028 ÉQUIPEMENTS OPHTALMIQUES ALLARD INC.	1970 05 21	1991 10 30
1471-7763 EXCAVATION J.C. BROUILLARD INC.	1976 11 25	1991 10 30
1642-2404 FLEURISTE BLAIS INC.	1980 03 07	1991 10 30
2733-5108 FLUX-LAB INC.	1989 07 04	1991 11 04
2162-4218 FONDATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (F.A.U.S.)	1984 01 23	1991 10 30
1338-0266 GESTION BELMADRAF INCORPORÉE	1972 09 28	1991 10 30
2734-6634 GESTION CAROLE DOUCET INC.	1989 08 08	1991 10 30
2422-8744 GESTION F.O. DUVAL INC.	1986 12 05	1991 10 30
1282-8661 GESTION ROPAL LTÉE	1959 06 08	1991 10 30
2413-6632 GILLES LABRECQUE ET ASSOCIÉS INC.	1986 03 12	1991 10 30
2754-3941 LE GROUPE DE GESTION MARTINE PLANTE INC.	1990 05 25	1991 11 04
1264-4431 H & S GROUP INC.	1969 06 12	1991 10 30
1288-6016 LES IMMEUBLES DESROCHERS INC.	1971 12 13	1991 10 30
1463-7912 LES IMPORTATIONS JACQUES BRISSON INC.	1975 12 30	1991 10 30
1300-8610 INDEPENDANT RETAIL DRUGGISTS' ASSOCIATION OF QUÉBEC, INC.	1952 08 28	1991 10 30

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2632-4400 INVESTISSEMENTS DANDOR INC.	1988 12 01	1991 10 30
2323-1012 LABORATOIRE PRO VISION INC.	1985 06 27	1991 10 30
1367-0062 LADUPO INC.	1975 09 18	1991 10 30
1271-3061 LAPORTE CONSTRUCTION INC.	1966 07 04	1991 10 30
1852-2136 LIQUIDATION COLBERT LTÉE	1981 11 09	1991 11 04
2635-3573 NETTOYEUR LE LAVANDIER (1988) INC.	1988 12 30	1991 10 30
1507-6680 NORCHIBEX INC.	1977 11 16	1991 10 30
2751-8505 OUTILS LAGO INC.	1990 04 27	1991 10 30
2159-7851 LES PETITS PROMENEURS	1983 10 04	1991 11 04
1466-6952 PIERRE OLIVIER INC.	1976 05 03	1991 11 04
2856-0563 PLACEMENT MANICOUAGAN INC.	1991 05 01	1991 10 30
1232-3242 LES PLACEMENTS AMSEL INC.	1962 11 27	1991 10 30
2313-0933 PROREDY INC.	1984 11 27	1991 10 30
1365-6731 RESTAURANT TOISON D'OR INC.	1975 06 04	1991 10 30
2159-6010 SON ALTESSE INC.	1983 08 29	1991 10 30
2629-1534 LES SPÉCIALISTES DU CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT SCR INC.	1988 10 11	1991 10 30
2740-9630 TECHNIQUES DE CONSTRUCTION 2M INC.	1989 10 06	1991 10 30
2160-0465 LES TOITURES RAOUL HÉBERT INC.	1983 09 12	1991 10 30
2169-7768 TRANSPORT GUY ROY INC.	1984 05 03	1991 10 30
2167-5830 L'UNIVERS DES VIANDES INC.	1984 03 16	1991 10 30
2760-2804 URÉTECH INC.	1990 07 20	1991 10 30
2646-3174 LES VERRIÈRES SAMSON & FILS INC.	1989 05 17	1991 10 30

**Compagnies (Partie IA) Loi sur les****Dissolution (Article 28)**

**2645-2763 QUÉBEC INC.**  
**Dossier: 2645-2763**

Prenez avis que, par jugement rendu le 11 novembre 1991 dans la cause portant le numéro 350-05-000261-915, l'honorable juge Jacques Dufour, J.C.S., a annulé la dissolution volontaire de la compagnie « 2645-2763 QUÉBEC INC. »; conséquemment, l'avis de dissolution publié, en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les compagnies, le 17 août 1991, à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 33, à la page 3191 concernant « 2645-2763 QUÉBEC INC. » est nul et de nul effet.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
**JEAN-MARIE BOUCHARD**

3241

**Dissolution — Demandes de****1864-4682 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1864-4682 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 8 novembre 1991

76557

*Le président,*  
**ROGER DICAIRE**

**2313-1204 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2313-1204 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grand-Mère, le 13 novembre 1991

76484

*La présidente,*  
**SUZANNE ALAIN**

**2328-2916 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2328-2916 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 29 octobre 1991

76497

*Le secrétaire de la compagnie,*  
**SERGE DESROCHERS**

**2426-8450 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2426-8450 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la

permission de se dissoudre.

Laval, le 12 novembre 1991

76518

*Le président-secrétaire,*  
**ÉTIENNE BOUTHILLIER**

**2431-6358 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2431-6358 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 12 novembre 1991

76493

*Pour la compagnie,*  
**YVON GOBEIL**

**2433-1340 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2433-1340 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 novembre 1991

76556

*Les procureurs de la compagnie,*  
**LECHTER & SEGAL, avocats**

**2436-8730 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2436-8730 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 4 novembre 1991

76435

*Le secrétaire de la compagnie,*  
**JEAN-MARC DUBOIS**

**2436-9142 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2436-9142 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 4 novembre 1991

76444

*Le président,*  
**R.J. BRETON**

**2440-3339 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2440-3339 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 novembre 1991

76564

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**2440-3347 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2440-3347 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 novembre 1991

76565

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**2525-4863 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2525-4863 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 novembre 1991

76436

*L'administratrice,*  
LOUISE PARIS LEE

**2531-8817 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2531-8817 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 17 septembre 1991

76455

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN PIERRE ARCHAMBAULT, *avocat*

**2545-0156 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2545-0156 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Basile-le-Grand, le 11 novembre 1991

76457

*Le procureur de la compagnie,*  
GHISLAIN LEBEL, *notaire*

**2548-0401 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2548-0401 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 novembre 1991

76498

*Les procureurs de la compagnie,*  
ZAURINI & L'ANGLAIS

**2548-8248 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2548-8248 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 30 novembre 1990

76526

*Le procureur de la compagnie,*  
LOUIS VINCENT, *notaire*

**2619-6196 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2619-6196 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-Claire, le 15 novembre 1991

76539

*La présidente,*  
GERTRUDE TREMBLAY

**2632-8641 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2632-8641 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Compton, le 25 octobre 1991

76547

*Le président,*  
JEAN ROUILLARD

**2641-0977 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2641-0977 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 1991

76508

*Le président,*  
PIERRE PERRON

**2642-4531 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2642-4531 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tracy, le 13 novembre 1991

76510

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE QUESSY, *notaire*

**2642-9704 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2642-9704 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 2 septembre 1991

76553

*Le procureur de la compagnie,*  
RENÉ MICHEL OUELLET**2646-7845 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2646-7845 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 21 octobre 1991

76481

*Le secrétaire de la compagnie,*  
GILLES MIRON**2732-9176 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2732-9176 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 15 novembre 1991

76541

*Le président,*  
GAËTAN DESJARDINS**ACTI-FUSION INC.**

Prenez avis que la compagnie «ACTI-FUSION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juillet 1990

76453

*Le secrétaire de la compagnie,*  
JERRY LEITHMAN**ASSOCIATION DES AGENTS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES AGENTS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rock Forest, le 27 mai 1991

76445

*Le secrétaire-trésorier,*  
BERTRAND DELISLE**ASSURANCE CONDOMINIUMS DU CANADA — LEVESQUE — LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCE CONDOMINIUMS DU CANADA — LEVESQUE — LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 15 novembre 1991

76549

*Le président,*  
ANDRÉ LEVESQUE**ATELIER SYLMAR INC.**

Prenez avis que la compagnie «ATELIER SYLMAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 novembre 1991

76441

*Les procureurs de la compagnie,*  
GROSS, PINSKY**AU JARDIN VERT INC.**

Prenez avis que la compagnie «AU JARDIN VERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 novembre 1991

76533

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER**AU RENDEZ-VOUS 18 INC.**

Prenez avis que la compagnie «AU RENDEZ-VOUS 18 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Blanc-Sablon, le 6 novembre 1991

76483

*La présidente,*  
LYDIA LAVALLÉE**AUTOMOBILES JANCEL INC.**

Prenez avis que la compagnie «AUTOMOBILES JANCEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 30 octobre 1991

76456

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL GAUTHIER, avocat**CIRCUL-AIRE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CIRCUL-AIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 novembre 1991

76460

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAPOINTE ROSENSTEIN

**CLUB DE MOTOCROSS DE BELLECOMBE**

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE MOTOCROSS DE BELLECOMBE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bellecombe, le 3 septembre 1991

76520

*Le président,*  
REYNALD GENDRON

**CLUB DES JEUNES AMI-ES (J.A.)**

Prenez avis que la compagnie «CLUB DES JEUNES AMI-ES (J.A.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 12 novembre 1991

76486

*La présidente,*  
LOUISE BLAKENEY

**COMINEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMINEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 novembre 1991

76500

*Pour la compagnie,*  
SERGE VERREAULT

**CONCEPTION RÉNOVATION SMGB INC.**

Prenez avis que la compagnie «CONCEPTION RÉNOVATION SMGB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Scholastique, le 11 novembre 1991

76449

*Le vice-président,*  
SYLVAIN BÉLISLE

**CONSTRUCTION A.F.L. INC.**

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION A.F.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 15 octobre 1991

76535

*Le secrétaire de la compagnie,*  
M.J. EMMANUEL LEMAY

**SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES C.S.G. LTÉE  
C.S.G. ELECTRONIC SYSTEMS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES C.S.G. LTÉE — C.S.G. ELECTRONIC SYSTEMS LTD.»

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 novembre 1991

76495

*Les procureurs de la compagnie,*  
BLAKELY, GASCON

**DE L'ORME CONSTRUCTION LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «DE L'ORME CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-du-Lac, le 15 janvier 1991

76488

*Le président,*  
PAUL CHARBONNEAU

**ENTREPRISE PIERRE & LISE LASALLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISE PIERRE & LISE LASALLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 8 novembre 1991

76522

*Le président,*  
PIERRE LASALLE

**ENTREPRISES MICHEL BABINEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES MICHEL BABINEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 12 novembre 1991

76494

*Le président,*  
SIMON KARAM

**FERMES RICHRIVER INC.**

Prenez avis que la compagnie «FERMES RICHRIVER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Matane, le 6 novembre 1991

76442

*Le président,*  
PIERRE REICHENBACH

**FOURRURES PAUL JODOIN INC.**

Prenez avis que la compagnie «FOURRURES PAUL JODOIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 octobre 1991

76446

*Le président,*  
PAUL JODOIN

### GÉRARD RIVARD INC.

Prenez avis que la compagnie «GÉRARD RIVARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amos, le 8 octobre 1991

76482

*Le procureur de la compagnie,*  
CHARLES DUGUAY, *notaire*

### GESTION BOVEL INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION BOVEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 12 novembre 1991

76450

*Le président,*  
BERNARD GRAVEL

### GESTION FONCIÈRE VAL BOISÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION FONCIÈRE VAL BOISÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 novembre 1991

76550

*Les procureurs de la compagnie,*  
LANGLOIS ROBERT, *avocats*

### GESTION JAGRO INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION JAGRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 14 novembre 1991

76516

*Le président,*  
GERMAIN ROUSSEL

### GESTION SYLGUYAN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION SYLGUYAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 novembre 1991

76487

*Les procureurs de la compagnie,*  
GEOFFRION JETTÉ

### GESTION THIBODEAU-FORTIER INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION THIBODEAU-FORTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-aux-Meules, le 15 juillet 1991

76485

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES FOREST, *notaire*

### GRACIEN OUELLET INC.

Prenez avis que la compagnie «GRACIEN OUELLET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-de-Dieu, le 5 novembre 1991

76491

*Le président,*  
GRACIEN OUELLET

### GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES- JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU

Prenez avis que la corporation «GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES-JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tracy, le 13 novembre 1991

76511

*Le procureur de la compagnie,*  
JULIE COMTOIS, *notaire*

### HÉBERT AJUSTEMENT (JOLIETTE) INC.

Prenez avis que la compagnie «HÉBERT AJUSTEMENT (JOLIETTE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 18 octobre 1991

76454

*Le président,*  
ROBERT THÉRIAULT

### INVESTISSEMENTS RISDEN INC.

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENTS RISDEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 novembre 1991

76440

*Le procureur de la compagnie,*  
DAVID LITNER, C.R.

**INVESTISSEMENTS TRANS-WORLD 388 INC.**

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENTS TRANS-WORLD 388 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 octobre 1991

76527

*Le président,*  
SAMUEL KAM

**JEAN CLAUDE DURAND LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «JEAN CLAUDE DURAND LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1991

76490

*Le procureur de la compagnie,*  
SYLVAIN CASTONGUAY, *avocat*

**JEAN MIGNAULT INC.**

Prenez avis que la compagnie «JEAN MIGNAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 novembre 1991

76438

*L'administrateur,*  
JEAN MIGNEAULT

**JOAILLIERS LION INC.**

Prenez avis que la compagnie «JOAILLIERS LION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 octobre 1991

76489

*Le procureur de la compagnie,*  
SYLVAIN CASTONGUAY, *avocat*

**LAFLEUR & LAFLAMME (1979) INC.**

Prenez avis que la compagnie «LAFLEUR & LAFLAMME (1979) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Black Lake, le 30 octobre 1991

76536

*Le secrétaire de la compagnie,*  
M.J. EMMANUEL LEMAY

**LA SOURCE D'AUTRAY ENR.**

Prenez avis que la compagnie «LA SOURCE D'AUTRAY ENR.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lanoraie, le 3 juillet 1991

76492

*Le président,*  
JEAN-ROBERT BOUCHER

**LEFEBVRE & SÉGUIN CONSTRUCTION INC.**

Prenez avis que la compagnie «LEFEBVRE & SÉGUIN CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 15 novembre 1991

76555

*La présidente,*  
HÉLÈNE HAMELIN SÉGUIN

**LE GROUPE BECDOR INC.**

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE BECDOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 novembre 1991

76509

*Le secrétaire-trésorier,*  
CLAUDE LUSSIER

**LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Compton, le 24 octobre 1991

76545

*Le président,*  
JEAN ROUILLARD

**LES CONSULTANTS JLG INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES CONSULTANTS JLG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 novembre 1991

76439

*Pour la compagnie,*  
GHASSAN CHAMI

**LES DESSINS MING SHAN INC.  
MING SHAN DESIGN INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES DESSINS MING SHAN INC. — MING SHAN DESIGN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 31 octobre 1991

76558

*Le président,*  
ALBERT TZONG-GI YANG

**LES DISTRIBUTIONS RITA CÔTÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS RITA CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coleraine, le 31 octobre 1991

76451

*La présidente,*  
RITA CÔTÉ

**LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES P.B.P. INC. P.B.P. REALTY INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES P.B.P. INC. — P.B.P. REALTY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 novembre 1991

76542

*Les procureurs de la compagnie,*  
MACKENZIE GERVAIS

**LES ÉTABLISSEMENTS ST-FRANÇOIS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ÉTABLISSEMENTS ST-FRANÇOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 23 octobre 1991

76524

*Le procureur de la compagnie,*  
MARIE-ANDRÉE ROY, *avocate*

**LES IMMEUBLES SAM & WILLIAM INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES SAM & WILLIAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 octobre 1991

76528

*Le président,*  
SAMUEL KAM

**LES INDUSTRIES BEAUNIER INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES INDUSTRIES BEAUNIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bedford, le 6 novembre 1991

76459

*Le procureur de la compagnie,*  
MARCEL COURVILLE, *notaire*

**LES PLACEMENTS BREM INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS BREM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 21 juin 1991

76540

*Le président,*  
ROBIN BERGERON

**L.G. BUREAUTIQUE INC.**

Prenez avis que la compagnie «L.G. BUREAUTIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Charles-Garnier, le 8 novembre 1991

76452

*La présidente,*  
LUCILLE GERVAIS

**LIGUE DE HOCKEY SENIOR DE CHARLEVOIX**

Prenez avis que la compagnie «LIGUE DE HOCKEY SENIOR DE CHARLEVOIX» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Saint-Paul, le 10 novembre 1991

76447

*Le président,*  
YVON GUÉRIN

**LIONEL LAUZON INC.**

Prenez avis que la compagnie «LIONEL LAUZON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 14 novembre 1991

76537

*Le procureur de la compagnie,*  
HUBERT PÉPIN, *avocat*

**LOCATION CHAMPAGNE INC.**

Prenez avis que la compagnie «LOCATION CHAMPAGNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 novembre 1991

76514

*Les procureurs de la compagnie,*  
LÉPINE, PERRAS, LEDUC, *avocats*

**LOCATION NAVISTAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «LOCATION NAVISTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 24 octobre 1991

76546

*Le président,*  
JEAN ROUILLARD

**MOBILIER INFORMATIQUE HORS-SÉRIE**

Prenez avis que la compagnie «MOBILIER INFORMATIQUE HORS-SÉRIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Vanier, le 11 novembre 1991

76512

*Le président,*  
MICHEL BOUCHARD

**MOTEL ADMIRAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «MOTEL ADMIRAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 15 novembre 1991

76513

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL Y. GAUDREAU, notaire

**NOVASCRIPT INC.**

Prenez avis que la compagnie «NOVASCRIPT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 22 octobre 1991

76437

*La présidente,*  
SYLVIE PROTEAU

**PROGRAMME D'INTERVENTION VOLONTAIRE EN TOXICOMANIE PIVOT INC.**

Prenez avis que la compagnie «PROGRAMME D'INTERVENTION VOLONTAIRE EN TOXICOMANIE PIVOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lachute, le 14 novembre 1991

76581

*La secrétaire de la compagnie,*  
CHANTAL RANGER

**RÉNOVATIONS CAM INC.  
CAM RENOVATIONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «RÉNOVATIONS CAM INC. — CAM RENOVATIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 octobre 1991

76519

*Le secrétaire de la compagnie,*  
ANDREW C. MUDDITT

**ROD MASSICOTTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «ROD MASSICOTTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marthe, le 30 septembre 1991

76443

*La présidente,*  
CLAUDETTE GAUTHIER

**ROLLAND CHALUT INC.**

Prenez avis que la compagnie «ROLLAND CHALUT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Buckingham, le 15 novembre 1991

76538

*Le procureur de la compagnie,*  
ANNE PHILIPPE, notaire

**ROSAIRE GIRARD ET FILS TRANSPORT INC.**

Prenez avis que la compagnie «ROSAIRE GIRARD ET FILS TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 18 octobre 1991

76523

*Le président,*  
ÉRIC GIRARD

**ROULOBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «ROULOBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Justine, le 9 novembre 1991

76458

*Le procureur de la compagnie,*  
R.J.-C. GAGNÉ, notaire

**SACS WARWICK INC.**

Prenez avis que la compagnie «SACS WARWICK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la per-

mission de se dissoudre.

Drummondville, le 11 novembre 1991

76525

*Le procureur de la compagnie,*  
CAROLINE RHÉAUME, *avocate*

#### SALON DE COIFFURE KÉBOURG INC.

Prenez avis que la compagnie «SALON DE COIFFURE KÉBOURG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 novembre 1991

76517

*Pour la compagnie,*  
LIETTE RHÉAUME

#### SIMON CÔTÉ DÉBOSELAGE INC.

Prenez avis que la compagnie «SIMON CÔTÉ DÉBOSELAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 18 novembre 1991

76561

*Pour la compagnie,*  
HENRI SIMON CÔTÉ

#### SOCIÉTÉ DE GESTION G. BLOUIN INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION G. BLOUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 4 novembre 1991

76496

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL PERREAULT, *notaire*

#### STATION DE SERVICE STE-VICTOIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «STATION DE SERVICE STE-VICTOIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Victoire-de-Sorel, le 11 novembre 1991

76448

*Le président,*  
RÉJEAN LAUZIÈRE

#### SUPPLÉMENTS 2000 INC.

Prenez avis que la compagnie «SUPPLÉMENTS 2000 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nicéphore, le 7 novembre 1991

76515

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL GIGUÈRE, *notaire*

#### TAPIS S. DOYON INC.

Prenez avis que la compagnie «TAPIS S. DOYON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 novembre 1991

76521

*L'administrateur,*  
ALAIN DOYON

#### TRA-MINES INC.

Prenez avis que la compagnie «TRA-MINES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 30 octobre 1991

76534

*Le secrétaire de la compagnie,*  
M.J. EMMANUEL LEMAY

#### TRANSPORT AZADE DUGUAY INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT AZADE DUGUAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Catherine, le 8 novembre 1991

76551

*Le président,*  
AZADE DUGUAY

#### TRANSPORT GILLES MARIER INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT GILLES MARIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Ambroise-de-Kildare, le 21 octobre 1991

76499

*La secrétaire de la compagnie,*  
GINETTE TRUDEAU-MARIER

#### UNIWELD (1986) INC.

Prenez avis que la compagnie «UNIWELD (1986) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 octobre 1991

76532

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2999-9596 ** ANDREWS, BARTLETT ET ASSOCIÉS, INC.	1991 11 07	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2999-9513 ** CENTRE D'ACTIVITÉS POUR ENFANTS D.Z. INC.	1991 11 07	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2999-9554 ** CORPORATION ENVIRONNEMENTALE MILLGARD	1991 11 07	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2999-3623 * LES ENCANS G.A.B. LTÉE	1991 11 07	Me Martin Claude Lepage, 1155, boulevard René- Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal	1155, boulevard René- Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal
2997-9879 ** LES TOURS JETSET LTÉE	1991 11 04	MM. Ogilvy, Renault, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

3242

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Coopératives — Loi sur les

### Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
345704	COOP DE CONSOMMATION DES EMPLOYÉS DE CANADAIR BOMBARDIER	1991 10 23
345719	COOP TÉLÉ-CÂBLE DE SAINT-ADALBERT	1991 10 18
345700	COOPÉRATIVE COMMUNAUTAIRE DE FRUITS DE MER DE LA BASSE CÔTE-NORD — LOWER NORTH SHORE COMMUNITY SEAFOODS COOP	1991 10 24
345716	COOPÉRATIVE D'AUTO-ACTUALISATION DE QUÉBEC	1991 10 09
345713	COOPÉRATIVE D'HABITATION « LABYRINTHE »	1991 10 07
345714	COOPÉRATIVE D'HABITATION « VILLE-MARIE »	1991 10 11
345685	COOPÉRATIVE D'HABITATION « 3620 FULLUM »	1991 10 24
345722	COOPÉRATIVE D'HABITATION AUX DEUX OLIVIERS	1991 10 24
345726	COOPÉRATIVE D'HABITATION GRANDCHASOU	1991 10 25
345703	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ESPLANADE DE SHERBROOKE	1991 10 07
345720	COOPÉRATIVE D'HABITATION MGR BRUNEALT DE NICOLET	1991 10 24
345718	COOPÉRATIVE D'HABITATION SAINT-DENIS (MONTRÉAL)	1991 10 18
345721	COOPÉRATIVE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1991 10 24
345711	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS EN AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET URBAIN, LE BUREAU	1991 10 02
345708	COOPÉRATIVE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL	1991 10 01
345717	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE CHAMPI-TEMIS	1991 10 08
345712	LA COOP D'HABITATION « CHEZ-SOI » DE DOLBEAU	1991 10 24
345709	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL SOIE-CONCEPT	1991 10 10

3250

*Le directeur par intérim,  
direction des coopératives,  
JACQUES CARRIER*

---

**Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération**


---

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de constitution
232097	COOPÉRATIVE D'HABITATION BRIN DE VIE DE QUÉBEC	LA COOP N'ATTRIBUERA AUCUNE RISTOURNE À SES MEMBRES	1991 10 10
345529	COOPÉRATIVE D'HABITATION PORTE-BONHEUR	LA COOP N'ATTRIBUERA AUCUNE RISTOURNE À SES MEMBRES	1991 10 08
211156	COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE ST-PROSPER	ANC. DÉNOM. SOC. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE PAROISSIALE DE ST- PROSPER	1991 10 08
252115	COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MANICOUAGAN-OUTARDES	OBJETS NOUV. DIST. JUD. BAIE COMEAU TERRITOIRE DE RECRUTEMENT DES MEMBRES	1991 10 18

*Le directeur par intérim,  
direction des coopératives,  
JACQUES CARRIER*

3251

**ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ  
DU COLLÈGE LAFLÈCHE DE TROIS-RIVIÈRES**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ DU COLLÈGE LAFLÈCHE DE TROIS-RIVIÈRES » tenue le 3 juin 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Nancy Thibault ainsi que messieurs Frédéric Robin et Michel Boucher soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3249

**ÂTELIERS MANU-ELLES, ASSOCIATION  
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE  
BAIE-ST-PAUL**

Avis est donné que « ATELIERS MANU-ELLES, ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE BAIE-ST-PAUL » dont le siège social était situé à Baie-Saint-Paul, a été dissoute le 31 mai 1991 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3248

**CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE  
CADILLAC**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE CADILLAC » tenue le 22 octobre 1990, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Francine Vézina soit nommée liquidatrice.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3249

**COOP ALIMENTAIRE CHRÉTIENNE**

Avis est donné que « COOP ALIMENTAIRE CHRÉTIENNE » dont le siège social était situé à Baie-Comeau, a été dissoute le 31 mai 1991 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3248

**CO-OP « LA BALANCE » GROSSISTE EN ALIMENTS  
NATURELS (MONTRÉAL)**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « CO-OP « LA BALANCE » GROSSISTE EN ALIMENTS NATURELS (MONTRÉAL) » tenue le 6 février 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute

conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que madame Lucie Bélanger soit nommée liquidatrice.

3249

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS L'ANCRAGE  
DE STE-ANNE-DES-MONTS**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS L'ANCRAGE DE STE-ANNE-DES-MONTS » dont le siège social était situé à Sainte-Anne-des-Monts, a été dissoute le 31 mai 1991 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

3248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE NOTRE-DAME-DE-  
LOURDES**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES » dont le siège social était situé à Notre-Dame-de-Lourdes, a été dissoute le 31 mai 1991 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

3248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE DE « CONFECTION ADSTOCK »  
ST-DANIEL**

Avis est donné que lors des assemblées générales spéciales des membres de « COOPÉRATIVE DE « CONFECTION ADSTOCK » ST-DANIEL » tenues les 9 et 29 juillet 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que mesdames Micheline Chouinard et Édith Roy et monsieur Valère Gosselin soient nommés liquidateurs.

3249

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEUR DE RADISSON**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEUR DE RADISSON » dont le siège social était situé à Radisson, a

été dissoute le 31 mai 1991 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

3248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE DE FABRICATION « LES LEURRES  
RÉGAL »**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « COOPÉRATIVE DE FABRICATION « LES LEURRES RÉGAL » tenue le 9 février 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Rosaire Huberdeau soit nommé liquidateur.

3249

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**LA COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE  
L'ASCENSION**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « LA COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENT DE L'ASCENSION » tenue le 28 août 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Jean-Marie Bujold soit nommé liquidateur.

3249

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE  
D'AMÉLIORATION DES TERRES DE STE-CLAIRE**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMÉLIORATION DES TERRES DE STE-CLAIRE » tenue le 9 juillet 1991, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Jean-Guy Grenier soit nommé liquidateur.

3249

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Curatelle publique — Loi sur la

### Avis de qualité

Le soussigné donne avis, conformément à l'article 32 de la Loi sur le curateur public (1989, c. 54), qu'il est curateur d'office aux successions vacantes ou administrateur provisoire des biens appartenant à:

1° UN ABSENT: NIL

2° Biens trouvés sur le cadavre d'un inconnu ou sur un cadavre non réclamés:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Baillargeon, F.-Denis	880649-9	6826, boulevard Saint-Michel, Montréal	1991 06 26

3° Biens situés au Québec dont les propriétaires, les ayants cause ou les héritiers ou successibles sont inconnus ou introuvables:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Bédard-Leblanc, Rachel	880669-7	Rés. Christophe-Colomb	1991 04 08
Charest, Peggy May	880679-6	1991, Chomedey, appartement 1, Montréal	1991 06 06
Cook, Margaret	880647-3	Introuvable	Introuvable
Côté, Rodrigue	880643-2	1528, Albert, Saint-Hubert	1980 11 09
Côté-Campagna, Rose-A.	880644-0	1070, Hôtel de Ville, appartement 1, Montréal	1991 06 07
Croteau, Jean	880698-6	Inconnue	1991 07 30
De Lima, Marie-Rose alias Azilda Charest	880648-1	Inconnue	Inconnue
Gillis, Margaret C.	880646-5	Introuvable	Introuvable
Houle, Marcel	880697-8	Inconnue	Introuvable
Normandin, Norma	880645-7	116, De Salaberry, Saint-Jean-sur-Richelieu	1991 06 29
Propriétaire inconnu (Plan R-394-1, R.D.P.)	880676-2	Inconnue	Introuvable
Sociétaire introuvable (C. Pop. Marie-Reine-des-Coeurs)	880695-2	Inconnue	Introuvable
Suszko-Kozub, Mary	880680-4	7167, Montjoie, Saint-Léonard	1991 08 31
Voisard, Alice	880641-6	1800, Dessaulles, Saint-Hyacinthe	1991 07 18

4° Sommes d'argent destinées au paiement des intérêts et au remboursement des obligations lorsque ces sommes ne sont pas réclamées depuis plus de 3 ans qui suivent leur échéance:

Ville de Baie-d'Urfé

Ville de Beaupré

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Ville de Dolbeau

Ville de L'Épiphanie

Ville de Grande-Rivière

Municipalité de l'Île-Bizard

Ville de Jonquière

Corporation municipale de La Doré  
 Ville de Magog  
 Ville de Repentigny  
 Ville de Richelieu  
 Ville de Saint-Constant  
 Ville de Saint-Félicien  
 Corporation municipale du village de Saint-Flavien  
 Ville de Saint-Gabriel  
 Corporation municipale de la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola  
 Corporation municipale de Saint-Jean-Port-Joli  
 Ville de Sainte-Julie  
 Corporation municipale de Saint-Léon-de-Standon  
 Ville de Saint-Romuald  
 Corporation municipale de Sainte-Thérèse-de-Gaspé  
 Municipalité de Saint-Ubalde  
 Ville de Vaudreuil

5° Produit d'une police d'assurance sur la vie d'une personne et dont le bénéficiaire est inconnu ou introuvable:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Caron-Bertrand, Pauline	880690-3	Inconnue	Introuvable
Grenier, Carl	880691-1	Inconnue	Introuvable

6° Biens délaissés par une personne morale dissoute:

Nom	Dossier	Nom	Dossier
Geston Roulec Inc.	880650-7	Germaben Inc.	880651-5
Denis Marine Inc.	880652-3	Herve Therrien Inc.	880653-1
Le Forestier de l'Assomption Inc.	880654-9	Const. Jean-Marc Rhéaume Inc.	880655-6
Services Canins du Château Inc.	880656-4	Traverse Lotbinière Deschambault Ferry Inc.	880657-2
Automobiles Claude Bergeron Inc.	880658-0	Labo Photo Joliette inc.	880659-8
G.C. Delude Menuiserie Inc.	880660-6	Place. Émile Anctil Inc.	880661-4
2152-4293 Québec Inc.	880662-2	Litho-Choi Inc.	880663-0
Les Placements X.X.M. Inc.	880664-8	Bio-Centre Trois-Rivières Inc.	880665-5
Les Habitations Belleville Inc.	880666-3	Domaine Belarmont Inc.	880667-1
Trimerec Inc.	880668-9	Parkway Development Inc.	880670-5
Ste-Dorothée Devel. Corporation	880671-3	Newtrend Devel. Corp.	880672-1
Meubec Inc.	880673-9	Les Placements Hirgi Inc.	880674-7
Deltair Corporation	880675-4	Garage Gilbert Inc.	880677-0
Maison Duval Ltée	880678-8	Paul A. Charette Inc.	880693-7
Gestion Châteaumont Inc.	880694-5	Gestion Florent Gingras Inc.	880701-8

Nom	Dossier	Nom	Dossier
2620-2184 Québec Inc.	880702-6	Servi-Dent Inc.	880703-4
Yves Larivière Inc.	880704-2	Boilard & Marcoux Inc.	880705-9
Les Installations Électriques Robert Gagné Ltée	880706-7	Les Entreprises Deft Inc.	880707-5
Manoir Taschereau Inc.	880708-3	1625-0946 Québec Inc.	880709-1
2317-3248 Québec Inc.	880710-9		

7° Biens confiés à un administrateur du bien d'autrui et délaissé par lui: NIL

8° Les biens sans maîtres et ceux qui deviennent la propriété de l'État par déshérence ou confiscation définitive: NIL

9° Successions vacantes:

Nom	No dossier	En son vivant	Date du décès
Clairmont, Germain	676914-5	524, Champlain, Saint-Jean-sur-Richelieu	1990 12 08
Côté, Léo	676832-7	1111, boulevard Chomedey, Laval	1991 07 17
Cyr, Alain	676922-8	345, rue Grand-Bernier N. Saint-Jean-sur-Richelieu	1991 05 08
Daoust, Danielle	676917-8	1440, Henri-Bourassa E., Montréal	1990 02 10
Dionne, René	676915-2	450, rue Saint-Jacques, Saint-Pierre	1990 10 04
Dubillard, Henry	676930-1	Trois-Rivières	1990 07 26
Fontaine, Normand	676929-3	7, rue Lauzière, Yamaska	1990 11 12
Frappier, Jacques	676924-4	Inconnu	1990 10 29
Gagnon, Ferdinand	676918-6	121, Saint-Gérard, Amqui	1989 08 20
Gouin, René	676919-4	10, rue Brooks, Sherbrooke	1991 06 02
Grondines, Thérèse	676927-7	465, rue Adam, Montréal	1991 04 02
Lamoureux, Omer	676934-3	48, Aldéric-Huot, Sainte-Thérèse	1991 10 23
Landry, Jacques	676925-1	5890, rang Sainte-Rose, Notre-Dame-de-Lourdes	1990 01 21
Larivière-Larouche, Olympe	676933-5	166, De l'Église, appartement 409, Long.	1991 09 13
Lebrasseur, François	676920-2	7134, Des Ormeaux, appartement 3, Anjou	1991 03 19
Mercier, Denis	676923-6	2700, Daniel-Johnson, Duberger	1990 03 18
Neault, Guy	676921-0	3070, rue Tassé, Québec	1991 05 25
Paquet, Jules	676931-9	7, de la Morendière, Beauport	1991 06 25
Pépin, Jacques	676916-0	60, Laroche, appartement 20, Repentigny	1991 01 17
Simoneau, Gérald	676928-5	118, Robert, Côteau-Station	1990 12 29
St-Germain, Carole	676926-9	Inconnu	1991 01 27

Le Curateur public remettra les biens et le cas échéant, les revenus produits depuis le début de l'administration provisoire au propriétaire, à l'héritier ou au bénéficiaire, selon le cas, qui se présente dans les dix ans, de la présente publication et qui établit son droit sur ce bien.

Le soussigné recevra à l'adresse ci-dessous, le paiement de toutes dettes envers les successions ou personnes énumérées ci-haut et la preuve de toute réclamation contre elle.

*Le Curateur public du Québec,*  
MONSIEUR RENÉ CHARTRAND  
Service des successions vacantes  
et autres juridictions  
600, boulevard René-Lévesque Ouest,  
bureau 500  
Montréal, QC  
H3B 4W9

76505

## **Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**

### **Changement dans la nature de leurs affaires**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

<b>Raison sociale de la société</b>	<b>Modifications apportées à la nature de ses affaires</b>	<b>Date d'enregistrement</b>
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 3 FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 3	Est supprimée, au premier paragraphe de la déclaration, la clause se lisant ainsi: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias »; cette clause est remplacée par la suivante: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias, soit directement ou indirectement. »	1991 10 16

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,*  
CLAUDE LEBEAU

3253

<b>Raison sociale de la société</b>	<b>Modifications apportées à la nature de ses affaires</b>	<b>Date d'enregistrement</b>
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 4 FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 4	Est supprimée, au premier paragraphe de la déclaration, la clause se lisant ainsi: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias »; cette clause est remplacée par la suivante: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias, soit directement ou indirectement. »	1991 10 16
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION AGAGUK INC. AGAGUK DISTRIBUTION LIMITED PARTNERSHIP	Veiller à la commercialisation de films de long métrage notamment le film de long métrage intitulé provisoirement ou définitivement « Agaguk » ou « Shadow of the wolf ».	1991 10 07

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de ses affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1988) LES ENTREPRISES DE FILM NO 2 FILM VENTURES (1988) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP NO. 2	Est supprimée, au premier paragraphe de la déclaration, la clause se lisant ainsi: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias »; cette clause est remplacée par la suivante: « acquérir, détenir et faire réaliser des films cinématographiques et des émissions de télévision, et en faire l'exploitation dans tous les médias, soit directement ou indirectement. »	1991 10 16

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

3253

### Inspecteur général des institutions financières

76559

*Le secrétaire,  
JOHN A WHALEY*

### Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

#### La Société Canada Trust The Canada Trust Company Changement d'agent principal

#### Hypothèques Trustco Canada Canada Trustco Mortgage Company Changement d'agent principal

Avis est donné que « La Société Canada Trust — The Canada Trust Company », société issue de la fusion de « The Canada Trust Company » et « Canada Permanent Trust Company », le 31 décembre 1985 et ayant son siège social à London, Ontario a désigné monsieur Yves Sawaya dont le bureau d'affaires est situé au 999, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, QC, comme agent principal au Québec en remplacement de monsieur Michel Turgeon.

Avis est donné que « Hypothèques Trustco Canada — Canada Trustco Mortgage Company », société issue de la fusion de « Canada Trustco Mortgage Company » et « Canada Permanent Mortgage Corporation », le 31 décembre 1985 et ayant son siège social à London, Ontario a désigné monsieur Yves Sawaya dont le bureau d'affaires est situé au 999, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, QC, comme agent principal au Québec en remplacement de monsieur Michel Turgeon.

76560

*Le secrétaire,  
JOHN A WHALEY*

## Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

### Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1304-7303 SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU LANAUDIÈRE (S.E.L.)	Saint-Charles-Borromée	1963 12 06

*La ministre déléguée aux Finances,  
LOUISE ROBIC*

3243

## Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

### Succession Gérard Morissette

Prenez avis que madame Hélène Delaney-Morissette exécutrice testamentaire et fiduciaire de la succession de feu Gérard Morissette, décédé le 16 mai 1987, entend s'adresser au Parlement du Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la modification des dispositions du testament en date du 13 janvier 1982 de feu Gérard Morissette.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation au 1025, rue Saint-Augustin, Québec, GIR 5A4.

Port-Cartier, le 6 novembre 1991

76529

*L'exécuteur testamentaire,*  
HÉLÈNE DELANEY-MORISSETTE

### Ville de Trois-Rivières

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Trois-Rivières s'adressera au Parlement du Québec au cours de la présente session ou de toute session ultérieure pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de lui conférer les pouvoirs suivants:

— D'adopter un programme particulier d'urbanisme visant l'aménagement d'une partie de son territoire situé à l'angle sud-ouest de l'intersection des autoroutes 55 et 40 ainsi que les règlements d'urbanisme conformes à celui-ci;

— De réaliser tout programme d'acquisition d'immeubles prévu dans ce programme en vue de les aliéner ou de les louer à des fins y prévues;

— D'acquérir des immeubles, de gré à gré, ou par expropriation, de les détenir et de les administrer, d'exécuter des travaux d'aménagement, de restauration, de démolition ou de déblaiement sur ceux-ci;

— D'aliéner ou de louer ces immeubles aux fins prévues audit programme;

— De conclure toute convention requise aux fins de l'exercice de ces pouvoirs.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, 1024, rue Saint-Augustin, Québec, QC, G1A 1A3.

Trois-Rivières, le 20 novembre 1991

76543

*Le greffier,*  
GILLES POULIN, notaire

## Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiées conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., c. A-29, r.1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 5 janvier 1991.

	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<b>Professionnels désengagés</b>		
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Bissonnette, Jacques, 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	91 11 17	
D'Annunzio, Mario-J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	91 10 25	91 11 14
Depot, René, 25, Dunant, Sainte-Rose, Laval, QC, H7L 2B5	91 10 31	
Lacombe, François, 300, boulevard de la Concorde Est, Laval, QC, H7G 2E6	91 10 21	91 11 15
Laurin, Pierre-Michel, 2100, boulevard Labelle, Lafontaine, QC, J7Y 1S8	91 11 07	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	91 10 26	91 11 12
Leroux, Robert, 300, Curé-Labelle, Fabreville, QC, H7P 2P1	91 11 21	
<i>Région de Québec</i>		
Pomerleau, Claude-V, 999, 17 <sup>e</sup> Rue, Saint-Georges Ouest, QC, G5Y 1M3	91 11 14	

	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<b>Professionnels désengagés</b>		
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Venne, Louis, 12245, Grenet, appartement 311, Montréal, QC, H4J 2J6	91 07 05	91 07 05
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Pesant, Réjean, 1550, de Maisonneuve Ouest, appartement 808, Montréal, QC, H3G 1N2	91 08 15	
	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Professionnels non participants</b>		
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Laporte, Sylvain, 598, boulevard Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	91 07 24
Ouellette, Réjean, 2899, Belcourt, C.P. 2352, Succ. B, Longueuil, QC, J4L 4L1	91 05 01	
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Asselin, Charles, 5710, avenue Wentworth, Côte-Saint-Luc, QC, H4W 2S1	74 08 17	90 12 30
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	91 10 14
Fournier, Christian, 2525, boulevard Daniel-Johnson, Laval, QC, H7T 1S9	91 07 12	
Gagnon, Sylvain, C.P. 6128, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	91 03 06	
Go, Rosalinda, 1414, Drummond, appartement 1114, Montréal, QC, H3G 1W1	78 03 31	91 08 06
Godine, Maurice, 1110, Sherbrooke Ouest, Montréal, QC, H3A 1G8	91 04 10	
Lépine, Louis, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	90 12 12
Maliska, Jean-Jonas, 1440, Sainte-Catherine Ouest, appartement 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	90 12 30
Pellerin, Patrice, C.P. 6128, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	91 07 25	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	91 05 31
Rouleau, Pierre, 300, carré Saint-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	91 05 07
Roy, Louis, 960, Scubert, Brossard, QC, J4X 1X1	91 04 03	
Thibodeau, Pierre, 400, boulevard Saint-Martin Ouest, appartement 402, Laval, QC, H7M 3Y8	91 11 07	
<b>Région des Cantons de l'Est</b>		
Gendron, Maryse, 50, Duncin, appartement 401, Drummondville, QC, J2B 8B1	91 01 10	
<i>Région de Québec</i>		
Bergeron, Claude-A., 2360, chemin Sainte-Foy, appartement 350, Sainte-Foy, QC, G1V 4H2	91 08 21	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Chevrette, Maurice, C.P. 5220, Succ. A, Hull, QC, J8Y 6M5	90 09 27	91 07 12
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa Est, Montréal, QC, H3L 1B5	87 05 06	91 09 16
Boileau, Paul-A., 1150, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal, QC, H2J 1L5	86 01 01	91 07 23
Cadieux, Jean-Paul, 2836, Aram, C.P. 145, Sainte-Julienne, QC, J0K 2T0	87 02 28	91 08 07
Venne, Louis, 12245, Grenet, appartement 311, Montréal, QC, H4J 2J6	91 07 05	

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
2309-8221 2309-8221 QUÉBEC INC.	1991 10 28	Aucune
2411-9588 CLUB AQUATIQUE LICORNES DE MER INC.	1991 10 31	Aucune
1626-4269 CLUB DE MOTO YANKEE INC.	1991 10 30	Aucune
1142-2268 R.N.R. TRANSPORT LTÉE	1991 10 30	Aucune
1820-3323 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BEAUHARNOIS	1991 10 31	Aucune

La ministre déléguée aux Finances,  
LOUISE ROBIC

3244

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### FÉDÉRATION DES APICULTEURS DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1991 11 07, autorisé « FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE MIEL DU QUÉBEC » à changer son nom en celui de « FÉDÉRATION DES APICULTEURS DU QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce 1991 11 13.

L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD

76471

### SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES MOULINS

La formation d'une association, sous le nom de « SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES MOULINS » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 11 11.

Le siège social de l'association est à 1041, Lévis, Lachenaie, district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD

76473

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE AÉROSPATIALE HOCHELAGA INC.

La formation d'une association, sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE AÉROSPATIALE HOCHELAGA INC. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 11 07.

Le siège social de l'association est à Laval, district judiciaire de Laval.

L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD

76472

### SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1991 11 04, autorisé « ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce  
1991 11 07

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

76470

## Vente à la folle enchère

### Hull

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001473-913  
550-05-000405-889

**ROGER BERTRAND**, partie demanderesse, contre **YVES DAIGLE**, partie défenderesse.

#### Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro soixante-neuf (lot 69), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (rg V), du canton de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec.

Avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, et portant les numéros d'immeuble 733 et 735, boulevard Saint-Joseph en la ville de Hull, province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

Le lot ci-dessus mentionné remplace les lots dix et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq (5-10 et 5-11), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Cinq (V) du canton de Hull.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent soixante-huit mille six cent soixante-dix dollars (168 670,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 170, rue Hôtel-de-ville, salle 1.380, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,  
LISE LEBLANC*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 14 novembre 1991

76566

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
No 150-05-000423-915  
S. 170-18-000004-914

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, corporation bancaire dûment constituée en vertu de la loi, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES TARDIF INC.**, corporation dûment constituée en vertu de la loi, ayant un bureau au 848, 3<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, district d'Abitibi, **JEAN-ROBERT TARDIF**, domicilié au 768, 4<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, district d'Abitibi, **FRONTENAC TARDIF**, domicilié au 827, boulevard Campbell, Chibougamau, district d'Abitibi, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Deux emplacements situés dans la municipalité de Chibougamau, faisant partie du cadastre officiel du canton de McKenzie, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, connus et désignés comme étant:

« a ) Une partie non subdivisée de la subdivision numéro mille cinquante-neuf du bloc « D » (ptie n.s. D-1059), de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit: vers le nord, par le lot D-1054 (3<sup>e</sup> Rue), mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et vingt-huit centièmes (25,28 m); vers l'est, par le lot D-1060, mesurant le long de cette limite trente-neuf mètres et soixante-deux centièmes (39,62 m); vers le sud, par le lot D-1063, mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et vingt-huit centièmes (25,28 m); vers l'ouest, par le résidu du lot D-1059, propriété de 23217045 Québec Inc., mesurant le long de cette limite trente-neuf mètres et soixante-deux centièmes (39,62 m). »

« b ) La subdivision numéro mille soixante de bloc « D » (D-1060). »

Avec bâtisse dessus construite, portant notamment les numéros d'immeuble suivants: 848, 848A, 850, 852, 854 et 856 de la 3<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, circonstances et dépendances.

Tous ces immeubles ci-avant décrits avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machineries, outillages, équipements, ameublements, engins, fourmaises, bouilloires, moteurs, accessoires et tous les biens meubles qui y sont placés pour compléter la destination de ces immeubles ou servir à leur exploitation, le tout immeuble par nature ou destination.

La mise à prix est fixée à 52 690,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, district d'Abitibi, 860, 3<sup>e</sup> Rue, Chibougamau, le DIXIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,  
ÉMILIA HARVEY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chibougamau, le 13 novembre 1991

76575

### Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-18-000053-919  
760-05-000583-912

**C**AISSE POPULAIRE DE DORION, société coopérative et financière, ayant un bureau au 170, Harwood, Dorion, J7V 1Y2, partie demanderesse, contre DONALD BLANCHETTE et CHANTAL LARIN, tous deux domiciliés et résidant au 97, chemin du Canal, Pointe-des-Cascades, JOP 1M0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin du Canal en la municipalité du village de Pointe-des-Cascades, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-six (ptie 446); mesurant dans sa ligne nord-ouest cinquante-deux pieds et trente-huit centièmes de pied (52,38 pi) selon mesures et cinquante pieds (50 pi) selon titres; dans ses lignes nord-est et sud-ouest cent pieds (100 pi) selon mesures et titres; dans sa ligne sud-est cinquante pieds (50 pi) selon mesures et titres.

Contenant en superficie cinq mille cent quatorze pieds carrés (5 114 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, plus ou moins.

Borné au nord-ouest et au nord-est par le lot 446-30, au sud-est par une partie du lot 446 (chemin du Canal), au sud-ouest par une autre partie dudit lot 446, tous du même cadastre.

Avec maison de un étage et demi (1½) et dépendances y érigées portant le numéro d'immeuble 97, chemin du Canal.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, ainsi que les servitudes d'utilité publique, s'il y a lieu, attachées audit immeuble. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 22 176,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication, soit 11 088,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

Le shérif,  
GILBERT FOREST

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 11 novembre 1991

76574

### Hull

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001509-914  
550-05-001565-913

**B**RIAN P. STANTON, partie demanderesse, contre GUY GAGNON, partie défenderesse.

#### Désignation

Toute cette parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 19B, rang 1, au cadastre officiel du canton de Litchfield. De forme irrégulière et mesurant environ 800 pieds sur sa ligne nord-ouest, 120 pieds sur sa ligne nord-est, 700 pieds sur sa ligne sud-est et 420 pieds sur sa ligne sud-ouest, elle est bornée vers le nord-ouest par la route 301, vers le sud-ouest par une partie du lot 20A, vers le nord-est et le sud-est par d'autres parties du lot 19B, rang 1.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille cent vingt-cinq dollars (1 125,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, 159, rue John, Campbell's Bay, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
JEAN-GUY ROCHON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 15 novembre 1991

76568

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-18-001496-914  
550-05-001228-918

**C**AISSE POPULAIRE DE GRACEFIELD, partie demanderesse, contre CLAUDE THISDELLE, partie défenderesse.

#### Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt et un (ptie 21) dans le Huitième Rang (rg VIII), selon les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Wright, mesurant deux cent huit pieds (208 pi) dans ses lignes nord et sud par deux cent huit pieds (208 pi) dans ses lignes est et ouest, le tout borné au nord, l'est et l'ouest par d'autres parties du même lot et par le sud par un chemin public.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre cent cinq dollars (405,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-GUY ROCHON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 18 novembre 1991

76563

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-18-001433-909  
550-05-000542-897

**M**ARY MCGUIRE MORIN, partie demanderesse, contre 1855-5185 QUÉBEC INC., partie défenderesse.

#### Désignation

« Premièrement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot cent trente-huit (ptie 138), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-est par une partie du lot 239, le lot 138-67, et une autre partie du lot 138, vers l'est par une autre partie du lot 138, vers le sud-est par le lot 138-67, d'autres parties du lot 138, une partie du lot 138-24, le lot 138-6 et une partie du lot 138-4, vers le sud par d'autres parties du lot 138, vers le sud-ouest par d'autres parties du lot 138, le lot 138-23, le lot 138-22, le lot 138-21, le lot 138-62, le lot 138-6, le lot 138-5 et une partie de lot 138-4 et vers l'ouest par une partie du lot 138-24, le lot 138-32 et une autre partie du lot 138.

Cette dite partie du lot 138 peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-67, indiqué par le point '1' sur un plan; de là, suivant un azimut de 204°45', une distance de vingt mètres et treize centièmes (20,13 m), jusqu'au point '2'; de là, suivant un azimut de 116°38', une distance de cent-vingt et un mètres (121,00 m), jusqu'au point '3'; de là, suivant un azimut de 205°25', une distance de vingt et un mètres et trente centièmes (21,30 m), jusqu'au point '3a'; de là, suivant un azimut de 203°33', une distance de vingt-neuf mètres et vingt-six centièmes (29,26 m), jusqu'au point '3b'; de là, suivant un azimut de 204°16', une distance de quarante mètres et quatre-vingt-six centièmes

(40,86 m), jusqu'au point '4'; de là, suivant un azimut de 276°52', une distance de quatre-vingt-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (87,91 m), jusqu'au point '5'; de là, suivant un azimut de 184°38', une distance de trente-sept mètres et dix centièmes (37,10 m), jusqu'au point '6'; de là, suivant un azimut de 274°35', une distance de trente-cinq mètres et cinquante-trois centièmes (35,53 m), jusqu'au point '7'; de là, suivant un azimut de 5°12', une distance de vingt-deux mètres et soixante-quatorze centièmes (22,74 m), jusqu'au point '9'; de là, suivant un azimut de 312°41', une distance de quarante mètres et vingt centièmes (40,20 m), jusqu'au point '10'; de là, suivant un azimut de 333°38', une distance de quatre-vingt-sept mètres et dix-sept centièmes (87,17 m), jusqu'au point '11'; de là, suivant un azimut de 243°38', une distance de vingt mètres et douze centièmes (20,12 m), jusqu'au point '12'; de là, suivant un azimut de 153°38', une distance de soixante-dix-huit mètres et soixante-dix centièmes (78,70 m), jusqu'au point '13'; de là, suivant un arc de cercle dont le rayon est de soixante-cinq mètres et quatre-vingt-treize centièmes (R = 65,93 m), une distance de vingt-quatre mètres et onze centièmes (24,11 m), jusqu'au point '14'; de là, suivant un azimut de 132°41', une distance de vingt-quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (24,59 m), jusqu'au point '15'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trente-trois mètres et quatre-vingt-treize centièmes (33,93 m), jusqu'au point '21'; de là, suivant un azimut de 275°12', une distance de seize mètres et un centième (16,01 m), jusqu'au point '22'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de cent douze mètres et soixante-seize centièmes (112,76 m), jusqu'au point '23'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m), jusqu'au point '24'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de six mètres et cinquante-trois centièmes (6,53 m), jusqu'au point '25'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trois mètres et cinq centièmes (3,05 m), jusqu'au point '26'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de quatre-vingt-cinq mètres et trente-quatre centièmes (85,34 m), jusqu'au point '30'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m), jusqu'au point '31'; de là, suivant un azimut de 0°03', une distance de cent cinquante-deux mètres et soixante centièmes (152,60 m), jusqu'au point '32'; de là, suivant un azimut de 116°38', une distance de deux cent quatre-vingt-douze mètres et quatre-vingt-sept centièmes (292,87 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138, présentement décrite, contient en superficie cinquante-sept mille six cent quatre-vingt mètres carrés (57 680 m<sup>2</sup>).

Deuxièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant le lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (138-5) ainsi que partie du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-4), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-4, de figure trapézoïdale, est bornée vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 138 (partie ci-dessus décrite), vers le sud-est par le lot 138-5 et vers l'ouest par une partie du lot 138-4 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-5, indiqué par le point '28' sur un plan; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m), jusqu'au point '29'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m), jusqu'au point '30'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m), jusqu'au point '31'; de là,

suivant un azimut de 180°03', une distance de treize mètres et soixante-dix-neuf centièmes (13,79 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-4, présentement décrite, contient en superficie cent neuf mètres carrés (109 m<sup>2</sup>).

Troisièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-24), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-24, de figure trapézoïdale, est bornée vers le nord-ouest et l'est par des parties du lot 138, vers le sud-est par le lot 138-32 et une partie du lot 138-26 (partie ci-dessous décrite) et vers le sud par une autre partie du lot 138-24 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-est dudit lot 138-24, indiqué par le point '9' sur un plan; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinquante-cinq mètres et vingt-six centièmes (55,26 m), jusqu'au point '21'; de là, suivant un azimut de 95°12', une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (27,99 m), jusqu'au point '20'; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de dix-huit mètres et dix-sept centièmes (18,17 m), jusqu'au point '8'; de là, suivant un azimut de 5°12', une distance de vingt et un mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (21,89 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-24, présentement décrite, contient en superficie cinq cent quatre-vingt-huit mètres carrés (588 m<sup>2</sup>).

Quatrièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-26), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-26, de figure triangulaire, est bornée vers le nord-ouest par le lot 138-24, vers l'est par le lot 138-32 et vers le sud par une autre partie dudit lot 138-26 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-32, indiqué par le point '19' sur un plan; de là, suivant un azimut de 185°12', une distance de deux mètres et trois centièmes (2,03 m), jusqu'au point '18'; de là, suivant un azimut de 275°12', une distance de trois mètres et douze centièmes (3,12 m), jusqu'au point '20'; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de trois mètres et soixante-douze centièmes (3,72 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-26, présentement décrite, contient en superficie trois mètres carrés (3 m<sup>2</sup>).

Cinquièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot deux cent trente-neuf (ptie 239), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 239, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 240 (partie ci-dessous décrite), vers le nord-est par la route provinciale no 148, le lot 239-12, le lot 239-11, le lot 239-10, le lot 239-9 et une autre partie dudit lot 239, vers le sud-est par le lot 239-12 et une autre partie dudit lot 239, vers le sud-ouest par une partie du lot 138 (partie ci-dessus décrite) et vers l'ouest par une autre partie dudit lot 239 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-67, indiqué par le point '1' sur un plan; de là, suivant un azimut de 296°38', une distance de deux cent quatre-vingt-douze mètres et quatre-vingt-sept centièmes (292,87 m), jusqu'au point '32'; de là, suivant un azimut de 0°03', une distance de quatre-vingt-six mètres et cinquante-sept centièmes (86,57 m), jusqu'au point '33'; de là, suivant un azimut de 26°38', une distance de trois cent soixante-treize mètres et trente-trois centièmes (373,33 m), jusqu'au point '34'; de là, suivant un azimut de 151°05', une

distance de deux cent quatre-vingt mètres et trente-quatre centièmes (280,34 m), jusqu'au point '35'; de là, suivant un azimut de 241°05', une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m), jusqu'au point '36'; de là, suivant un azimut de 151°05', une distance de soixante-quatorze mètres et quarante et un centièmes (74,41 m), jusqu'au point '37'; de là, suivant un azimut de 241°05', une distance de quatre-vingt-dix-huit mètres (98,00 m), jusqu'au point '38'; de là, suivant un azimut de 151°05', une distance de cent quarante mètres (140,00 m), jusqu'au point '39'; de là, suivant un azimut de 206°56', une distance de cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (59,95 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 239, présentement décrite, contient en superficie quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quatorze mètres carrés (94 974 m<sup>2</sup>).

Sixièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot deux cent quarante (ptie 240), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 240, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-ouest par le lot 240-5, le lot 240-6, le lot 240-7, le lot 240-8, le lot 240-9, le lot 240-10 et une autre partie dudit lot 240, vers le nord-est par la route provinciale no 148, vers le sud-est par une partie du lot 239 (partie ci-dessus décrite), vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 240 et vers l'ouest par le lot 240-11, le lot 240-12 et une autre partie dudit lot 240 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant de l'intersection de la ligne séparative des lots 239 et 240 et de l'emprise sud-ouest de la route provinciale no 148, indiqué après le point '34' sur un plan; de là, suivant un azimut de 206°38', une distance de trois cent soixante-treize mètres et trente-trois centièmes (373,33 m), jusqu'au point '33'; de là, suivant un azimut de 0°03', une distance de quatre-vingt-cinq mètres et trois centièmes (85,03 m), jusqu'au point '40'; de là, suivant un azimut de 30°52', une distance de dix-huit mètres et quatre-vingt-trois centièmes (18,83 m), jusqu'au point '41'; de là, suivant un azimut de 31°52', une distance de trente mètres et cinquante-cinq centièmes (30,55 m), jusqu'au point '42'; de là, suivant un azimut de 40°06', une distance de soixante-neuf mètres et soixante-six centièmes (69,66 m), jusqu'au point '45'; de là, suivant un azimut de 30°52', une distance de quarante-deux mètres et cinquante-sept centièmes (42,57 m), jusqu'au point '47'; de là, suivant un azimut de 19°47', une distance de cinquante-neuf mètres et quatre centièmes (59,04 m), jusqu'au point '49'; de là, suivant un azimut de 355°46', une distance de cinquante-cinq mètres et vingt-neuf centièmes (55,29 m), jusqu'au point '51'; de là, suivant un azimut de 335°10', une distance de soixante-deux mètres et soixante-trois centièmes (62,63 m), jusqu'au point '52'; de là, suivant un azimut de 324°18', une distance de quatre-vingt-trois mètres et quatre-vingt-seize centièmes (83,96 m), jusqu'au point '53'; de là, suivant un azimut de 321°39', une distance de quatre-vingt-seize mètres et quatre-vingt-treize centièmes (96,93 m), jusqu'au point '54'; de là, suivant un azimut de 311°06', une distance de cinquante-neuf mètres et soixante-sept centièmes (59,67 m), jusqu'au point '55'; de là, suivant un azimut de 42°47', une distance de cent un mètres et trente-quatre centièmes (101,34 m), jusqu'au point '56'; de là, suivant un azimut de 151°05', une distance de trois cent cinquante-deux mètres et cinquante-cinq centièmes (352,55 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 240, présentement décrite, contient en superficie trente mille cinq cent vingt mètres carrés (30 520 m<sup>2</sup>).

Les distances mentionnées dans la présente description sont en mètres et les directions sont conventionnelles.

Avec et sujet à toutes les servitudes et réserves actives ou passives, apparentes ou occultes affectant ou en faveur de ladite propriété, et notamment la réserve des trois (3) chaînes en faveur de Sa Majesté La Reine (gouvernement du Québec), s'il y a lieu.

Septièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot cent trente-huit (ptie 138), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138, de figure irrégulière, est bornée vers le nord-est par une partie du lot 239, le lot 138-67, et une autre partie du lot 138, vers l'est par une autre partie du lot 138, vers le sud-est par le lot 138-67, d'autres parties du lot 138, une partie du lot 138-24, le lot 138-6 et une partie du lot 138-4, vers le sud par d'autres parties du lot 138, le lot 138-23, le lot 138-22, le lot 138-21, le lot 138-62, le lot 138-6, le lot 138-5 et une partie du lot 138-4 et vers l'ouest par une partie du lot 138-24, le lot 138-32 et une autre partie du lot 138.

Cette dite partie du lot 138 peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-67, indiqué par le point '1' sur un plan; de là, suivant un azimut de 204°45', une distance de vingt mètres et treize centièmes (20,13 m), jusqu'au point '2'; de là, suivant un azimut de 116°38', une distance de cent vingt et un mètres (121,00 m), jusqu'au point '3'; de là, suivant un azimut de 205°25', une distance de vingt et un mètres et trente centièmes (21,30 m), jusqu'au point '3a'; de là, suivant un azimut de 203°33', une distance de vingt-neuf mètres et vingt-six centièmes (29,26 m), jusqu'au point '3b'; de là, suivant un azimut de 204°16', une distance de quarante mètres et quatre-vingt-six centièmes (40,86 m), jusqu'au point '4'; de là, suivant un azimut de 276°52', une distance de quatre-vingt-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (87,91 m), jusqu'au point '5'; de là, suivant un azimut de 184°38', une distance de trente-sept mètres et dix centièmes (37,10 m), jusqu'au point '6'; de là, suivant un azimut de 274°35', une distance de trente-cinq mètres et cinquante-trois centièmes (35,53 m), jusqu'au point '7'; de là, suivant un azimut de 5°12', une distance de vingt-deux mètres et soixante-quatorze centièmes (22,74 m), jusqu'au point '9'; de là, suivant un azimut de 312°41', une distance de quarante mètres et vingt centièmes (40,20 m), jusqu'au point '10'; de là, suivant un azimut de 333°38', une distance de quatre-vingt-sept mètres et dix-sept centièmes (87,17 m), jusqu'au point '11'; de là, suivant un azimut de 243°38', une distance de vingt mètres et douze centièmes (20,12 m), jusqu'au point '12'; de là, suivant un azimut de 153°38', une distance de soixante-dix-huit mètres et soixante-dix centièmes (78,70 m), jusqu'au point '13'; de là, suivant un arc de cercle dont le rayon est de soixante-cinq mètres et quatre-vingt-treize centièmes ( $R = 65,93$  m), une distance de vingt-quatre mètres et onze centièmes (24,11 m), jusqu'au point '14'; de là, suivant un azimut de 132°41', une distance de vingt-quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (24,59 m), jusqu'au point '15'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trente-trois mètres et quatre-vingt-treize centièmes (33,93 m), jusqu'au point '21'; de là, suivant un azimut de 275°12', une distance de seize mètres et un centième (16,01 m), jusqu'au point '22'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de cent douze mètres et soixante-seize centièmes (112,76 m), jusqu'au point '23'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m), jusqu'au point

'24'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de six mètres et cinquante-trois centièmes (6,53 m), jusqu'au point '25'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de trois mètres et cinq centièmes (3,05 m), jusqu'au point '26'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de quatre-vingt-cinq mètres et trente-quatre centièmes (85,34 m), jusqu'au point '30'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m), jusqu'au point '31'; de là, suivant un azimut de 0°03', une distance de cent cinquante-deux mètres et soixante centièmes (152,60 m), jusqu'au point '32'; de là, suivant un azimut de 116°38', une distance de deux cent quatre-vingt-douze mètres et quatre-vingt-sept centièmes (292,87 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138, présentement décrite, contient en superficie cinquante-sept mille six cent quatre-vingts mètres carrés (57 680 m<sup>2</sup>).

Huitièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant le lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (138-5) ainsi que partie du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-4), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-4, de figure trapézoïdale, est bornée vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 138 (partie ci-dessus décrite), vers le sud-est par le lot 138-5 et vers l'ouest par une partie du lot 138-4 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-5, indiqué par le point '28' sur un plan; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m), jusqu'au point '29'; de là, suivant un azimut de 332°12', une distance de douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m), jusqu'au point '30'; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m), jusqu'au point '31'; de là, suivant un azimut de 180°03', une distance de treize mètres et soixante-dix-neuf centièmes (13,79 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-4, présentement décrite, contient en superficie cent neuf mètres carrés (109 m<sup>2</sup>).

Neuvièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-24), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-24, de figure trapézoïdale, est bornée vers le nord-ouest et l'est par des parties du lot 138, vers le sud-est par le lot 138-32 et une partie du lot 138-26 (partie ci-dessous décrite) et vers le sud par une autre partie du lot 138-24 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-est dudit lot 138-24, indiqué par le point '9' au plan ci-annexé; de là, suivant un azimut de 242°12', une distance de cinquante-cinq mètres et vingt-six centièmes (55,26 m), jusqu'au point '21'; de là, suivant un azimut de 95°12', une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (27,99 m), jusqu'au point '20'; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de dix-huit mètres et dix-sept centièmes (18,17 m), jusqu'au point '8'; de là, suivant un azimut de 5°12', une distance de vingt et un mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (21,89 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-24, présentement décrite, contient en superficie cinq cent quatre-vingt-huit mètres carrés (588 m<sup>2</sup>).

Dixièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-huit (ptie 138-26), au cadastre officiel du

village de Campbell's Bay. Cette partie du lot 138-26, de figure triangulaire, est bornée vers le nord-ouest par le lot 138-24, vers l'est par le lot 138-32 et vers le sud par une autre partie dudit lot 138-26 et peut être plus particulièrement décrite comme suit: partant du coin nord-ouest du lot 138-32, indiqué par le point '19' sur un plan; de là, suivant un azimut de 185°12', une distance de deux mètres et trois centièmes (2,03 m), jusqu'au point '18'; de là, suivant un azimut de 275°12', une distance de trois mètres et douze centièmes (3,12 m), jusqu'au point '20'; de là, suivant un azimut de 62°12', une distance de trois mètres et soixante-douze centièmes (3,72 m), jusqu'au point de départ.

Cette partie du lot 138-26, présentement décrite, contient en superficie trois mètres carrés (3 m<sup>2</sup>).

Onzièmement: tout cet emplacement connu et désigné comme étant partie du lot deux cent trente-neuf (ptie 239), au cadastre officiel du village de Campbell's Bay. De forme irrégulière, bornée vers l'est par la route provinciale no 148, étant une partie du lot 239 et par les lots 239-9 et 239-12, vers le sud par le lot 239-12 et par une partie du lot 239, vers l'ouest par une partie du lot 239, vers le nord-ouest par une partie du lot 240 et faisant référence aux numéros des sommets utilisés sur le plan ayant le numéro de minute F-82-191, ladite partie peut être plus explicitement décrite comme suit: partant d'un point##34, étant l'intersection de la ligne séparative des lots 239 et 240 et du côté ouest de la route provinciale no 148 (239 ptie), et, suivant le côté ouest de ladite route avec un azimut de 151°05' sur une distance de deux cent quatre-vingts mètres et trente-quatre centièmes (280,34 m), jusqu'au point##35, étant l'extrémité nord-est du lot 239-12; de là, suivant le côté nord du lot 239-12 avec un azimut de 241°05' sur une distance de trente-six mètres et cinquante-huit centièmes (36,58 m), jusqu'au point##36, étant l'extrémité nord-ouest du lot 239-12; de là, suivant la ligne arrière des lots 239-9 à 239-12 avec un azimut de 151°05' sur une distance de soixante-quatorze mètres et quarante et un centièmes (74,41 m), jusqu'au point##37; de là, suivant un azimut de 241°05' avec une distance de quatre-vingt-dix-huit mètres (98,00 m), jusqu'au point##38; de là, suivant le prolongement de la ligne passant par les points##39 et##38 avec un azimut de 331°05' sur une distance de deux cent soixante-deux mètres et quarante-sept centièmes (262,47 m), jusqu'à l'intersection du prolongement de ladite ligne et la ligne séparative des lots 239 et 240; de là, suivant la ligne séparative des lots 239 et 240 selon un azimut de 26°38' sur une distance de cent soixante-trois mètres et dix-huit centièmes (163,18 m), jusqu'au point de départ.

Contenant en superficie trente-huit mille huit cent neuf mètres carrés et deux dixièmes (38 809,2 m<sup>2</sup> ou 9,59 acres).

Les distances mentionnées dans la présente description sont en mètres et les directions sont conventionnelles.

Avec et sujet à toutes les servitudes et réserves actives ou passives, apparentes ou occultes affectant ou en faveur de ladite propriété, et notamment la réserve des trois (3) chaînes en faveur de Sa Majesté La Reine (gouvernement du Québec), s'il y a lieu. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trente-deux mille deux cent un dollars et deux cents (32 201,02 \$). Tel qu'ordonné par l'honorable juge Jean R. Dagenais, J.C.S., le 30 septembre 1991, sur requête pour fixer une mise à prix. Ce montant devra être payé, soit en

argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, 159, rue John, Campbell's Bay, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
JEAN-GUY ROCHON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 19 novembre 1991

76576

### Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
Nos 250-05-000164-913  
250-18-000023-914

LA CAISSE POPULAIRE DE ST LUDGER, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 62, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, QC, G5R 2Y3, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre GILLES TARDIF, domicilié et résidant au 10, rue Thibodeau, Rivière-du-Loup, QC, G5R 1Y9, district de Kamouraska, et LÉOLA GODBOUT, domiciliée et résidant au 10, rue Thibodeau, Rivière-du-Loup, G5R 1Y9, QC, district de Kamouraska, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3V3, district de Kamouraska, mis en cause.

#### Désignation

« Un emplacement situé à Saint-Antonin (adresse d'immeuble: 52-54, rang 1), connu et désigné comme étant une partie des lots numéros six A et six B (pties 6A et 6B), rang Sud-Ouest du chemin neuf du cadastre de la paroisse de Saint-Antonin, division d'enregistrement de Témiscouata; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, incluant les immeubles par destination, lequel emplacement est décrit comme suit: de figure irrégulière, mesurant cinquante-quatre mètres et quarante-sept centièmes (54,47 m, soit 178,70 pi) et cent trente-quatre mètres et onze centièmes (134,11 m, soit 439,99 pi) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq mètres et soixante centièmes (25,60 m, soit 83,99 pi) dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-sept mètres et quarante-cinq centièmes environ (187,45 m, soit 615 pi environ) dans sa ligne sud-ouest, et trente mètres et soixante-quatre centièmes (30,64 m, soit 100,52 pi) dans sa ligne nord-ouest; étant borné vers le nord-est par une partie des lots numéros 6A et 6B, propriété de M. Jean-Marie Lévesque ou représentants, vers le sud-est par le chemin du rang 1, vers le sud-ouest par une partie des lots numéros 6A et 6B, propriété de M. Mario Lavoie et vers le nord-ouest par le lot 5B, propriété de M. Antonio Beaulieu ou représentants. »

La mise à prix est fixée à 42 024,00 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Kamouraska, au moment de l'adjudication, soit 21 012,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, le JEUDI NEUVIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 12 novembre 1991

76474

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
Nos 250-05-000066-902  
250-18-000013-907

**M**ADELEINE MILLIARD, domiciliée et résidant au 20, rue Bellevue à Rivière-du-Loup, G5R 1B2, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre LAURETTA MILLIARD, domiciliée et résidant au 221, rue Saint-André à Rivière-du-Loup, G5R 3K6, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LES HÉRITIERS DES SUCCESSIONS DE FEU JULES MILLIARD ET ANNA LAFERRIÈRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé en la cité de Rivière-du-Loup, sur le côté nord-est de la rue Saint-André, contenant cinquante pieds (50 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné en front, au sud-ouest, à ladite rue Saint-André, au sud à dame J.O. Lévesque ou représentants, au nord à Joseph Richard ou représentants et à l'est aux représentants de dame J.R. Audette; avec ensemble des bâtisses dessus construites et dépendances. Cet emplacement fait partie du lot de terre no six cent treize (613) au cadastre officiel de la ville de Fraserville, comté de Témiscouata. Tel que le tout est actuellement, ledit terrain ayant été subdivisé le 7 avril 1959 et connu dorénavant comme la subdivision soixante-douze du lot six cent treize (613-72) du cadastre officiel de la ville de Fraserville. »

Cette vente est faite à charge par l'adjudicataire acquéreur de payer la rente à constitué due à dame Rodolphe Audette (Joséphine Pouliot) ou représentants dont les mandataires seraient le Trust Général du Canada, succursale de Rimouski ainsi que les arrérages non prescrits de ladite rente en vertu d'un acte de vente de Joseph Elzéar Pouliot en sa qualité de légataire et administrateur des biens de feu Juliana Fraser à Joseph Beaulieu, reçu devant Louis-Joseph Dugal, notaire, le 16 mai 1904 et dont une copie a été enregistrée dans la division d'enregistrement de Témiscouata le 21 mai 1904 sous le numéro 36601.

La mise à prix est fixée à 11 155,00 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Kamouraska, au moment de l'adjudication, soit 5 577,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, le JEUDI NEUVIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 12 novembre 1991

76475

### Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006122-913

**E**MIDIO PIRCIO, soudeur, domicilié et résidant au 756, Beau-grand à ville de Laval, district de Laval et DAME ANNUNZIATA DE SENTIS, ménagère, domiciliée et résidant au 746, Beau-grand à ville de Laval, district de Laval, parties demanderesse, contre MARIO ARCOBELLI, domicilié et résidant au 11147, London à Montréal-Nord, district de Montréal, VINCENZO ARCOBELLI, domicilié et résidant au 11149, London à Montréal-Nord, district de Montréal, CARMELO ARCOBELLI, domicilié et résidant au 11149, London à Montréal-Nord, district de Montréal, GIUSEPPE ARCOBELLI, domicilié et résidant au 12643, Simon-Saladin, Rivière-des-Prairies, ville et district de Montréal, LUCIA ARCOBELLI, domiciliée et résidant au 12643, Simon-Saladin, Rivière-des-Prairies, ville et district de Montréal, parties défenderesses conjointement et solidairement, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

La propriété indivise du défendeur Carmelo Arcobelli:

« Un emplacement ayant front sur la rue London, cité de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-seize (76-990), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec la maison y érigée portant les numéros 11147 et 11149, rue London, Montréal-Nord, dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées dans les actes enregistrés à Montréal sous les numéros 1808426, 1817800 et 1820387. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 31 975,00 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, soit la somme de 7 993,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SIXIÈME jour de JANVIER 1992 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 19 novembre 1991

76579

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001495-918

**GAZ MÉTROPOLITAIN INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1717, rue du Havre à Montréal, district de Montréal, associée commanditée de la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN, société commerciale légalement constituée, ayant son bureau principal aux mêmes lieu et place, partie demanderesse, contre 163239 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 635, Dorais, ville Saint-Laurent, a/s Mark Bassel, président, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Certains emplacements ayant front sur le boulevard Sainte-Croix, les rues Maisonneuve et Ouimet en la ville de Saint-Laurent, connus et désignés comme étant composés des lots suivants, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, savoir:

a) les subdivisions six, sept, deux cent trente-quatre A, deux cent trente-sept, deux cent trente-huit, deux cent trente-huit A, deux cent trente-neuf, deux cent quarante, deux cent quarante et un, deux cent quarante-deux, deux cent quarante-trois, deux cent quarante-quatre, deux cent quarante-cinq, deux cent quarante-six, deux cent quarante-sept, deux cent quarante-huit, deux cent quarante-neuf, deux cent cinquante, deux cent cinquante et un, deux cent cinquante-deux, deux cent cinquante-trois, deux cent cinquante-quatre, deux cent cinquante-cinq, deux cent cinquante-six, deux cent cinquante-sept, deux cent cinquante-huit, deux cent cinquante-neuf, deux cent soixante, deux cent soixante et un, deux cent soixante-deux, deux cent soixante-trois, deux cent soixante-quatre, trois cent trente et un, trois cent quarante et un, trois cent quarante-deux, trois cent quarante-trois et trois cent quarante-neuf du lot originaire quatre cent neuf (409-6, 7, 234A, 237, 228, 228A, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247,

248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 331, 341, 342, 344 et 349). Moins et à déduire de ceux-ci cependant, les parties suivantes, lesquelles ont été vendues à Bogumil Glowacki aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 2288737, à savoir:

1. partie de ladite subdivision deux cent trente-quatre A dudit lot (409-ptie 234A), mesurant dix pieds (10 pi) dans sa ligne nord-est, vingt pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (20,83 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-treize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (93,52 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux pieds et soixante-quinze centièmes de pied (2,75 pi) dans sa ligne sud-ouest, vingt pieds (20 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-douze centièmes de pied (94,72 pi) dans sa ligne sud, et bornée comme suit: au nord-est par le boulevard Sainte-Croix, au nord par une partie dudit lot 409-331, au nord-ouest par le résidu dudit lot 409-234A, au sud-ouest par la partie du lot 409-237 ci-après décrite, au sud-est par le lot 409-234 dudit cadastre et au sud par une partie du lot originaire 409 dudit cadastre;

2. partie de ladite subdivision deux cent trente-sept dudit lot (409-ptie 237), mesurant quinze pieds (15 pi) dans une de ses lignes nord-est et deux pieds et soixante-quinze centièmes de pied (2,75 pi) dans son autre ligne nord-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) dans sa ligne nord-ouest, dix-huit pieds (18 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingts pieds (80 pi) dans une de ses lignes sud-est et dix-neuf pieds (19 pi) dans son autre ligne sud-est et bornée comme suit: au nord-est par ledit lot 409-234 et par ladite partie du lot 409-234A ci-dessus décrite, au nord-ouest par le résidu dudit lot 409-237, au sud-ouest par la partie du lot 409-239 ci-après décrite et au sud-est par lesdits lots 409-234 et 409-236 dudit cadastre; le tout ayant une superficie de mille quatre cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (1 495 pi<sup>2</sup>); et

3. partie de ladite subdivision deux cent trente-neuf dudit lot (409-ptie 239), mesurant cent huit pieds (108 pi) dans sa ligne nord-est, seize pieds et sept dixièmes de pied (16,7 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent huit pieds (108 pi) dans sa ligne sud-ouest et seize pieds et sept dixièmes de pied (16,7 pi) dans sa ligne sud-est, et bornée comme suit: au nord-est par les lots 409-235 et 236 dudit cadastre et par la partie du lot 409-237 ci-dessus décrite, au nord-ouest et au sud-ouest par le résidu dudit lot 409-239 et au sud-est par la rue Maisonneuve; le tout ayant une superficie de mille huit cent trois pieds carrés et six dixièmes de pied carré (1 803,6 pi<sup>2</sup>).

Le tout tel que montré au plan préparé par L. Moretti, Q.L.S. en date du 8 juin 1971 et révisé le 30 juin 1971 sous le numéro P.8213 de ses registres.

b) les subdivisions un et deux du lot originaire quatre cent dix (410-1 et 2); et

c) partie dudit lot originaire quatre cent dix (ptie 410), mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes de pied (105,2 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds et cinquante-deux dixièmes de pied (77,52 pi) de largeur à l'arrière dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi) de largeur dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-neuf pieds et deux dixièmes de pied (89,2 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de huit mille trois cent trente-cinq pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (8 335,2 pi<sup>2</sup>), et bornée comme suit: à l'avant par le boulevard Sainte-Croix; à l'arrière, au sud-

ouest, par ledit lot 409-342, du côté sud-est par ledit lot 410-2 et du côté nord-ouest par le lot 2638 dudit cadastre (C.N.R.).

Le tout tel que montré au plan préparé par M. Huot, Q.L.S., daté du 10 mai 1968, et portant le numéro 13927-21 de ses registres.

Le tout en mesures anglaises, et plus ou moins.

Avec les bâtisses dessus érigées et en particulier celles portant les numéros d'immeuble 378 et 380 dudit boulevard Sainte-Croix.

Avec et sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2288737 et 1674804. Le tout tel que la propriété existe présentement avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 538 275,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SIXIÈME jour de JANVIER 1992 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 19 novembre 1991

76580

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008600-916

**LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, bureau 1675, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BRIAN CIARALLO, domicilié et résidant au 10, rue de Blanzay, Île-Bizard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse:

« Un emplacement ayant front sur la rue Dumas en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille six cent dix-sept (no 3617-8) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal; avec la bâtisse y érigée portant les numéros 7166 et 7168, rue Dumas en la ville de Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen et dont le mur sud-est est mitoyen sur une longueur de quarante pieds (40 pi). Sujet à une servitude de droit de vue tel que créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1521041. Sujet à une servitude de droit de vue tel que créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le

numéro 1559714. Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 75 950,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 37 975,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, salle 8.119, le SIXIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 novembre 1991

76578

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002564-917  
S. 200-18-000131-910

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-MALO**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, G1N 4G8, demanderesse, contre ANDRÉ BOIVIN et MARJOLAINE DOUCET, tous deux (2) domiciliés au 271, rue des Érables, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, district de Québec, G0A 2M0, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé des lots suivants:

1. Une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-neuf (269 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire), vers le sud-est par la partie du lot 270 (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 269, propriété de R.P. Dufour ou représentants et vers le nord-ouest par le lot 964-1-13 (rue Saint-Maurice) et mesurant dix-neuf mètres et quatorze centièmes (19,14 m) au nord-est, seize mètres et trente-six centièmes (16,36 m) vers le sud-est, dix-huit mètres et quatre-vingt-dix centièmes (18,90 m) vers le sud-ouest et dix-neuf mètres et cinquante et un centièmes (19,51 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie trois cent trente-huit mètres carrés et huit dixièmes (338,8 m<sup>2</sup>);

2. Une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-dix (270 ptie) du cadastre susdit; bornée vers le nord-est par la rue Notre-Dame (montrée à l'originaire), vers le sud-est par une

partie du lot 270, propriété de R.P. Dufour ou représentants, vers le sud-ouest par une partie du lot 270 (R.P. Dufour) et vers le nord-ouest par la partie du lot 269 (ci-dessus décrite) et mesurant un mètre et vingt-deux centièmes (1,22 m) vers le nord-est, seize mètres et quinze centièmes (16,15 m) vers le sud-est, un mètre et vingt-deux centièmes (1,22 m) vers le sud-ouest et seize mètres et trente-six centièmes (16,36 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie dix-neuf mètres carrés et sept dixièmes (19,7 m<sup>2</sup>).

Le tout avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 2100, avenue Notre-Dame, Ancienne-Lorette, circonstances et dépendances.

Une servitude de passage existe en faveur du lot 270 suivant acte enregistré sous le numéro 8140 et l'immeuble ci-dessus est sujet à une servitude en faveur du ministère fédéral des Transports suivant acte enregistré à Québec, sous le numéro 251693. »

La mise à prix est fixée à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars (9 375,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 30 novembre 1991

76570

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002349-905  
S. 200-18-000127-918

**D**ENISE PETITCLERC, résidant et domiciliée au 505, rue Beauchamp, appartement 205, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre JULES MATHIEU, résidant et domicilié au 75, rue de l'Église, à Saint-Alban, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

« Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Gilbert, au Quatrième Rang, mesurant un arpent de largeur, de l'est à l'ouest, sur une longueur de six arpents, plus ou moins, du nord au sud; borné au sud au chemin public ou route qui conduit de Saint-Marc-des-Carrières à Saint-Gilbert, à l'est au lot numéro 420, appartenant à monsieur Narcisse Gauthier, au nord au cordon du lot numéro 522 et à l'ouest à une autre partie du même lot, appartenant à monsieur Fernand Siane ou représentants; avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. Connue et désigné comme partie du lot numéro quatre cent dix-neuf (ptie 419) au cadastre officiel du comté de Portneuf pour la paroisse de Deschambault. »

La mise à prix est fixée à six cent treize dollars et treize cents (613,13 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que

l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

« Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Alban, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur, mesures anglaises, du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur de un arpent et demi (1½ arp); borné en front, au sud-ouest au chemin public ou route qui conduit de Saint-Marc-des-Carrières à Saint-Alban, au nord-ouest au terrain de M. Gilles Petit, au nord-est au lot no 110 du même cadastre, appartenant à M. Ludger Marcotte ou représentants et au sud-est au terrain restant au vendeur; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Connue et désigné comme partie du lot numéro cent neuf (ptie 109) au cadastre officiel du comté de Portneuf pour la paroisse de Saint-Alban. »

La mise à prix est fixée à cinq mille trois cent dix dollars et huit cents (5 310,08 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 30 novembre 1991

76567

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
No 200-05-002365-901  
S. 200-18-000130-912

**L**A SUCCESSION DE PAUL-ÉMILE BERNIER, demanderesse, contre RÉJEAN TREMBLAY, 15, Godendard, Lac-Beauport, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-sept du lot originaire numéro soixante-seize (76-67) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 15, Godendard, Lac-Beauport, QC.

La mise à prix est fixée à trente-sept mille neuf cent trente-sept dollars et soixante-dix cents (37 937,70 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC.32, Québec, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MARIE BELZILE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 30 novembre 1991

76569

### Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 700-05-000886-915

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9<sup>e</sup> étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre SOPHATH OUCH et PHOUNG SEANG, tous deux domiciliés et résidant au 3180, rue Beauséjour, Boisbriand, district de Terrebonne, J7E 4H5, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

#### Désignation

Un emplacement ayant front sur la rue Beauséjour en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-30), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 3180, rue Beauséjour à Boisbriand.

Tel que le tout se trouve présentement et sujet à un règlement de zonage enregistré au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 481162 ainsi qu'à trois (3) servitudes pour fins d'utilités publiques enregistrées audit bureau d'enregistrement sous les numéros 393851, 335594 et 327844.

La mise à prix est fixée à 17 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 31 octobre 1991

76572

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001559-911

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, ayant son siège social au 500, place d'Armes à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LES GESTIONS DANIEL CHOUINARD INC., domicilié et résidant au 65, place de Lesseps, Montréal, et DANIEL CHOUINARD, domicilié et résidant au 65, place de Lesseps, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, mis en cause.

#### Désignation

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq (25-1) dans le Onzième (11<sup>e</sup>) Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne, ayant une superficie totale de quarante-deux mille huit cent quatre-vingts pieds carrés (42 880 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes bâtisses dessus construites, notamment celle portant le numéro 1299, rue Chouinard, Val-Morin, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 39 112,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 31 octobre 1991

76571

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Terrebonne  
No 715-02-000200-906

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINTE-AGATHE**, corps politique et corporatif, ayant son siège social au 3408, route 329 Nord à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre HANS SCHNEIDER, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terrebonne, 85, de Martigny

Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

#### Désignation

Le lot numéro cinq de la subdivision du lot numéro douze de la subdivision du lot numéro vingt-sept B (lot 27B-12-5) dans le rang 1 (rg 1), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Beresford, dans la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

La mise à prix est fixée à 708,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 31 octobre 1991

76573

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-15-016348-904

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 7250, boulevard Taschereau à Brossard, district de Longueuil, QC, J4W 1M9, partie demanderesse, contre SOCIÉTÉ DE GESTION CLAUDE MAGNAN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 410, place Maisonneuve, Laval, district de Montréal, QC, H7X 1P4, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

#### Désignation

Un immeuble situé à Sainte-Lucie-des-Laurentides et composé:

1. D'une partie du lot de terre numéro vingt-sept (ptie 27) dans le Cinquième Rang du canton de Doncaster, au cadastre officiel dudit canton, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur quatre cents pieds (400 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est, mesures anglaises. Ce terrain est borné au nord-ouest par le lac Ménard, au sud-ouest par la ligne de division des lots vingt-six et vingt-sept (26 et 27) du Cinquième Rang, au sud-est par un chemin et au nord-est par une partie du lot vingt-sept (ptie 27), appartenant à Rolland Beauchamp ou représentants; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment une servitude de passage à perpétuité, à pied, en voiture ou autrement, en faveur de l'immeuble ci-dessus décrit, dans le chemin privé longeant la ligne sud-est du terrain susdécrit et s'étendant vers le nord-est jusqu'au lot vingt-huit A (28A), ainsi que dans le chemin de sortie

situé le long de la ligne de division des lots vingt-sept et vingt-huit A (27 et 28A) ou près de cette ligne de division et donnant accès au chemin du Cinquième Rang du canton Doncaster.

2. Une partie dudit lot vingt-sept (ptie 27) dans le Cinquième Rang du canton de Doncaster, au cadastre officiel dudit canton Doncaster, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds et deux dixièmes de pied (90,2 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises. Ce terrain est borné à l'ouest par une partie du lot vingt-sept (ptie 27) ci-dessus décrite, au sud-ouest par le lot vingt-six (26), au sud-est par un chemin projeté mentionné dans la servitude ci-dessus et au nord-est par une autre partie du lot vingt-sept (ptie 27), appartenant à Rolland Beauchamp.

3. Une autre partie dudit lot vingt-sept (ptie 27) du Cinquième Rang du canton de Doncaster, au cadastre officiel dudit canton, mesurant vingt-trois pieds et deux dixièmes (23,2 pi) dans sa ligne sud-est le long du chemin public et cinquante-cinq pieds (55 pi) dans sa ligne nord-ouest le long du lac Ménard, sur toute la profondeur qu'il y a du chemin public au lac Ménard. Ce terrain est borné vers le sud-est par le chemin public, vers le sud-ouest par la partie du lot vingt-sept (ptie 27), vers le nord-ouest par le lac Ménard et vers le nord-est par un passage de quinze pieds (15 pi) de largeur.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les bâtisses y érigées.

La mise à prix est fixée à 14 520,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 31 octobre 1991

76584

### Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour du Québec — District de Trois-Rivières

No 400-02-001133-907

S. 400-18-000023-915

**P**AUL PLOURDE, domicilié et résidant au 5285, rue Orléans, Trois-Rivières-Ouest, province de Québec, district de Trois-Rivières, G8Y 3X9, demandeur, contre RÉAL MONGRAIN, 510, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, province de Québec, district de Trois-Rivières, G8T 3P2, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Cham-

plain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, district de Trois-Rivières, GOX 2R0 mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision quarante et un du lot originaire numéro cent treize (113-41-2); la subdivision deux de la subdivision quarante-deux du lot originaire cent treize (113-42-2); la subdivision deux de la subdivision quarante-trois du lot originaire numéro cent treize (113-43-2); la subdivision deux de la subdivision quarante-quatre du lot originaire cent treize (113-44-2), aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain. »

La mise à prix a été fixée à soixante et onze mille six cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante sous (71 691,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le MARDI SEPTIÈME jour de JANVIER 1992 à DIX heures.

*La shérif adjointe,*  
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 19 novembre 1991

76577

## **Ventes pour taxes, avis de publication**

### **Ville de Sainte-Adèle**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sainte-Adèle, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 19 décembre 1991 pour défaut de paiement de taxes a été faite au journal « Des Pays d'En Haut », aux éditions des 20 et 27 novembre 1991, conformément à l'article 514 de la Loi des cités et villes.

Sainte-Adèle, le 22 novembre 1991

76506

*Le greffier,*  
MICHEL ROUSSEAU

### **Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

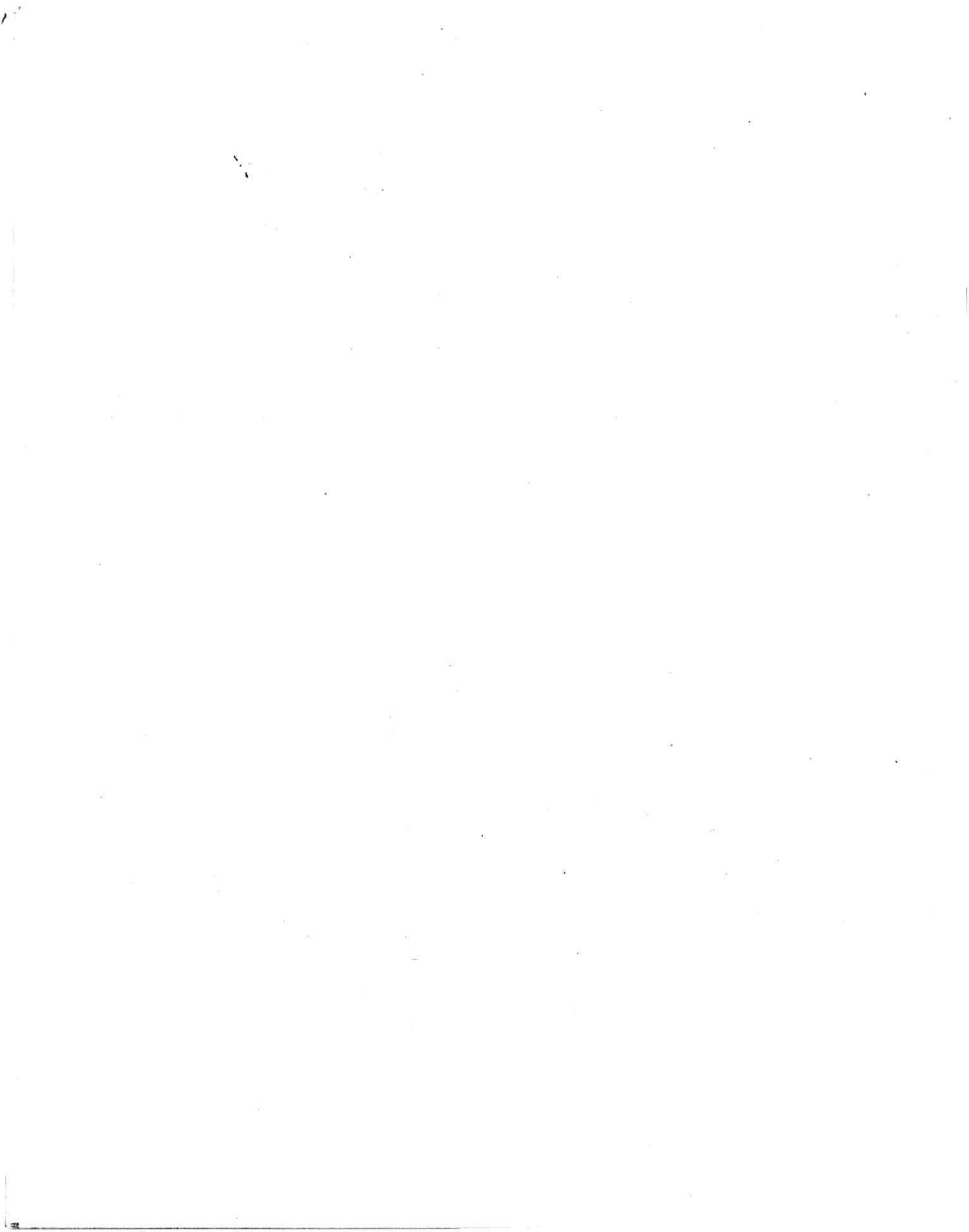
Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, que la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes, le 9 décembre 1991 à 10 h 00, a été publiée au journal « L'Information du Nord », les 11 et 18 novembre 1991, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 18 novembre 1991

76507

*La greffière,*  
MARCELLE PELLERIN, O.M.A.





# LOIS ET RÈGLEMENTS SUR LA CHAMBRE DE L'EXPROPRIATION DE LA COUR PROVINCIALE

Ce recueil réunit l'ensemble des lois et des règlements sur la Chambre de l'expropriation de la Cour provinciale. Il se présente sous la forme de feuilles mobiles à l'intérieur d'un cahier-relieur.

Le recueil de base est en vente au coût de 50 \$.

L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Chacune est accompagnée de la facture correspondante, dont le montant varie selon le nombre de pages.

#### Abonnement et information:

Les Publications du Québec (514) 948-1222  
 Service à la clientèle (Sans frais) 1 800 465-9266  
 Division des abonnements Télécopieur : (514) 278-3030  
 C. P. 1190  
 Outremont (Québec)  
 H2V 4S7



#### BON D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Quant.	Titre	Prix unitaire	Total
	Lois et règlements sur la Chambre de l'expropriation de la Cour provinciale	19,95 \$	

Somme partielle \_\_\_\_\_

TPS 7 % \_\_\_\_\_

Total \_\_\_\_\_

Cartes de crédit acceptées



Numéro \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de -Les Publications du Québec-  
 Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.  
 Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec

Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

